



# **BNP PARIBAS**

**DEUXIEME ACTUALISATION  
DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016  
ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL  
DEPOSEE AUPRES DE L'AMF LE 31 JUILLET 2017**

Document de référence et rapport financier annuel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2017 sous le numéro D.17-0132.

Actualisation déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai 2017 sous le numéro D.17-0132-A01.

Société anonyme au capital de 2 496 865 996 euros  
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS  
R.C.S. : PARIS 662 042 44

1. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL.....	3
2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	72
3. INFORMATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2017 .....	73
4. RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3 [NON AUDITE].....	158
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	183
6. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	194
7. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	195
8. TABLE DE CONCORDANCE.....	196



La présente actualisation du Document de référence 2016 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2017 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# 1. Rapport d'activité semestriel

## 1.1 Le groupe BNP Paribas

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Le Groupe est présent dans 74 pays et compte plus de 190 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe. Il détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité :

- Retail Banking and Services regroupant :
  - un ensemble Domestic Markets composé de :
    - Banque De Détail en France (BDDF),
    - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,
    - Banque De Détail en Belgique (BDDB),
    - Autres activités de Domestic Markets qui comprend la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
  - un ensemble International Financial Services composé de :
    - Europe Méditerranée,
    - BancWest,
    - Personal Finance,
    - Assurance,
    - Gestion Institutionnelle et Privée ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant :
  - Corporate Banking,
  - Global Markets,
  - Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

## 1.2 Résultats du 1er semestre 2017

### **TRÈS BONNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE AU PREMIER SEMESTRE**

BNP Paribas réalise ce semestre une très bonne performance opérationnelle dans une conjoncture européenne qui s'améliore.

Le produit net bancaire s'élève à 22 235 millions d'euros, en hausse de 0,3% par rapport au premier semestre 2016. Il intègre l'impact exceptionnel de la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour -207 millions d'euros (contre +161 millions d'euros au premier semestre 2016) ainsi que des plus-values de cessions de titres Shinhan et Euronext pour un montant total de +233 millions d'euros. Il intégrait au premier semestre 2016 une plus-value de cession des titres Visa Europe pour +597 millions d'euros.

Le produit net bancaire progresse de 4,7% dans les pôles opérationnels. Il baisse légèrement de 0,3% dans Domestic Markets<sup>1</sup> du fait de l'environnement de taux bas, partiellement compensé par le bon développement de l'activité, augmente de 4,5% dans International Financial Services qui bénéficie d'une bonne dynamique commerciale et est en forte progression de 11,8% dans CIB qui avait connu un environnement de marché peu favorable au début de l'année 2016.

Les frais de gestion, à 15 190 millions d'euros, sont en hausse de 3,2% par rapport au premier semestre 2016. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration des acquisitions<sup>2</sup> pour 36 millions d'euros (74 millions d'euros au premier semestre 2016) et des coûts de transformation des métiers pour 243 millions d'euros (80 millions au premier semestre 2016) dont le montant est encore limité ce semestre du fait du lancement progressif des programmes du plan de transformation 2020.

Dans les frais de gestion, sont comptabilisées 1 067 millions d'euros de taxes et contributions bancaires (989 millions d'euros au premier semestre 2016), pour l'essentiel enregistrées au premier trimestre au titre de l'année en application d'IFRIC 21 « Taxes ».

Les frais de gestion des pôles opérationnels augmentent de 2,4% par rapport au premier semestre 2016 : +1,9% pour Domestic Markets<sup>1</sup>, +2,7% pour International Financial Services et +2,8% pour CIB. Ils enregistrent l'impact de l'application d'IFRIC 21 « Taxes » rappelé ci-dessus.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe baisse ainsi de 5,4%, à 7 045 millions d'euros. Il est en hausse de 9,5% pour les pôles opérationnels.

Le coût du risque s'établit à un niveau bas, à 1 254 millions d'euros (1 548 millions d'euros au premier semestre 2016) soit 34 points de base des encours de crédit à la clientèle. Cette baisse de 19,0% tient notamment à la bonne maîtrise du risque à l'origination, à l'environnement de taux bas et à la poursuite de l'amélioration en Italie à la suite notamment du repositionnement sur les meilleures clientèles d'entreprises.

Le résultat d'exploitation du Groupe baisse de 1,9%, à 5 791 millions d'euros (5 901 millions d'euros au premier semestre 2016). Il est en forte hausse de 20,3% pour les pôles opérationnels.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 424 millions d'euros (262 millions d'euros au premier semestre 2016 qui intégraient des dépréciations de titres).

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 6 215 millions d'euros contre 6 163 millions d'euros au premier semestre 2016 (+0,8%). Il est en forte hausse de 20,9% pour les pôles opérationnels.

---

<sup>1</sup> Intégrant 100% des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL)

<sup>2</sup> Notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD

Le résultat net part du Groupe s'élève à 4 290 millions d'euros, en baisse de 1,9% par rapport au premier semestre 2016. Hors effet des éléments exceptionnels<sup>1</sup>, il s'établit à 4 384 millions d'euros, en forte hausse de 15,5%, traduisant la très bonne performance opérationnelle du Groupe au premier semestre.

La rentabilité annualisée des fonds propres est égale à 10,6%. La rentabilité annualisée des fonds propres tangibles est de 12,5%.

Au 30 juin 2017, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein<sup>2</sup> s'élève à 11,7% (11,5% au 31 décembre 2016). Le ratio de levier de Bâle 3 plein<sup>3</sup> s'établit à 4,2%. Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 116% au 30 juin 2017. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 344 milliards d'euros (305 milliards d'euros au 31 décembre 2016), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 73,3 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 5,7% depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle. Le dividende de 2,70 € par action, entièrement en numéraire, a été payé le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le Groupe met en œuvre activement le plan de transformation 2020, programme ambitieux de nouvelles expériences pour les clients, de transformation digitale et d'efficacité opérationnelle. Il poursuit par ailleurs le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité. Enfin, il mène une politique ambitieuse d'engagement dans la société visant notamment à financer l'économie de manière éthique, favoriser le développement de ses collaborateurs, être un acteur engagé de la société et agir contre le changement climatique : le Groupe vient ainsi de décider de créer une Direction de l'Engagement d'Entreprise, dont le responsable sera membre du Comité Exécutif du Groupe, afin de renforcer ses actions dans ce domaine.

\*  
\* \*

---

<sup>1</sup> Effet des éléments exceptionnels après impôts : -94 millions d'euros (+578 millions d'euros au premier semestre 2016)

<sup>2</sup> Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire

<sup>3</sup> Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014

## **RETAIL BANKING & SERVICES**

### **DOMESTIC MARKETS**

Domestic Markets montre une bonne dynamique commerciale. Les encours de crédit sont en hausse de 5,5% par rapport au premier semestre 2016 avec une bonne progression des crédits tant dans les réseaux de banque de détail que pour les métiers spécialisés. Les dépôts augmentent de 9,1% avec une forte hausse dans tous les pays. La banque privée enregistre une hausse de ses actifs sous gestion de 7,9% par rapport au 30 juin 2016 et une bonne collecte nette (+2,8 milliards d'euros ce semestre).

Le pôle finalise ce semestre l'acquisition de Compte-Nickel en France<sup>1</sup> qui vient compléter le dispositif dédié aux nouveaux usages bancaires. Avec Compte-Nickel, dont le partenariat exclusif avec la Confédération des Buralistes de France est renouvelé, le pôle disposera, à coté de Hello Bank!, de l'offre digitale de la banque de détail et du réseau d'agences, d'un ensemble complet de solutions adaptées aux besoins des différentes clientèles. Avec plus de 630 000 comptes ouverts en trois ans, Compte-Nickel rencontre un succès inédit en France. L'objectif est d'accélérer la conquête de nouveaux clients pour atteindre deux millions de comptes en 2020.

Domestic Markets poursuit en parallèle la transformation digitale en lançant également ce semestre en France avec Crédit Mutuel<sup>2</sup>, et en partenariat avec des acteurs majeurs de la distribution comme Carrefour, Auchan et Total, une nouvelle application à forte valeur ajoutée, Lyf pay, solution universelle de paiement mobile qui englobe services de paiement, programmes de fidélité et offres de réduction.

Le produit net bancaire<sup>3</sup>, à 7 903 millions d'euros, est en légère baisse (-0,3%) par rapport au premier semestre 2016, l'effet de la hausse de l'activité étant compensé par l'impact des taux bas. Le pôle enregistre une hausse des commissions dans tous ses réseaux.

Les frais de gestion<sup>3</sup> (5 368 millions d'euros) sont en hausse de 1,9% par rapport au même semestre de l'année dernière. Hors impact d'IFRIC 21<sup>4</sup>, ils n'augmentent que de 1,1%, en lien avec le développement des métiers spécialisés (+0,5% seulement en moyenne pour BDDF, BNL bc et BDDB).

Le résultat brut d'exploitation<sup>3</sup> diminue ainsi de 4,6%, à 2 535 millions d'euros, par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque est en baisse sensible (-14,4% par rapport au premier semestre 2016), notamment du fait de la baisse significative chez BNL bc.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), le pôle enregistre une baisse de son résultat avant impôt<sup>5</sup> de 0,4% par rapport au premier semestre 2016, à 1 759 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Transaction bouclée le 12 juillet 2017

<sup>2</sup> CM11-CIC

<sup>3</sup> Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg

<sup>4</sup> Comptabilisation notamment au premier trimestre 2017 des hausses de contributions et taxes bancaires enregistrées au deuxième trimestre 2016 en Autres Activités et chez BDDB au troisième trimestre 2016

<sup>5</sup> Hors effets PEL/CEL de -1 million d'euros contre -3 millions d'euros au premier semestre 2016

## **Banque De Détail en France (BDDF)**

BDDF montre une très bonne dynamique commerciale. Les encours de crédit augmentent de 7,7% par rapport au niveau faible du premier semestre 2016, avec une croissance soutenue des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les dépôts sont en hausse de 12,5% par rapport au premier semestre 2016, tirés par la forte croissance des dépôts à vue. L'assurance-vie enregistre une bonne croissance (hausse des encours de 4,5% par rapport au 30 juin 2016) et les actifs sous gestion de la banque privée sont en forte progression (+10,3%) avec une bonne collecte nette ce semestre (1 715 millions d'euros). Le métier poursuit par ailleurs le développement du digital avec le bon développement de Hello bank! et le lancement du paiement mobile sans contact de « paylib ».

Le métier annonce par ailleurs ce semestre la simplification à venir de l'organisation du réseau, avec un passage progressif de quatre à trois niveaux de pilotage des agences en 2018, afin d'optimiser les coûts, les circuits de décision et la satisfaction des clients.

Le produit net bancaire<sup>1</sup> s'élève à 3 226 millions d'euros, en baisse de 0,8% par rapport au premier semestre 2016. Les revenus d'intérêt<sup>1</sup> sont en recul de 3,1% compte tenu de l'impact des taux bas persistants partiellement compensé par la progression de l'activité. Les commissions<sup>1</sup> augmentent pour leur part de 2,2% avec notamment une hausse des commissions financières.

Les frais de gestion<sup>1</sup>, à 2 299 millions d'euros, augmentent de 0,9% par rapport au premier semestre 2016. Hors impact d'IFRIC 21<sup>2</sup>, ils n'augmentent que de 0,6%.

Le résultat brut d'exploitation<sup>1</sup> s'élève ainsi à 927 millions d'euros, en baisse de 4,7% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque<sup>1</sup> est toujours bas, à 158 millions d'euros (146 millions d'euros au premier semestre 2016). Il s'élève à 21 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDF dégage un résultat avant impôt<sup>3</sup> de 690 millions d'euros en baisse de 8,9% par rapport au premier semestre 2016.

## **BNL banca commerciale (BNL bc)**

Les encours de crédit de BNL bc sont en hausse de 1,5% par rapport au premier semestre 2016, tirés par la progression sur la clientèle des particuliers. Les dépôts augmentent de 11,0% avec une forte hausse des dépôts à vue. BNL bc réalise une bonne performance en épargne hors-bilan : les encours d'assurance-vie progressent de 6,4% et ceux des OPCVM de 13,3% par rapport au 30 juin 2016. La banque privée montre une bonne croissance des actifs sous gestion (+5,3% par rapport au 30 juin 2016). BNL bc poursuit par ailleurs le développement du digital avec près de 20% des nouveaux clients acquis via les canaux digitaux.

Le produit net bancaire<sup>4</sup> est en recul de 2,1% par rapport au premier semestre 2016, à 1 456 millions d'euros. Les revenus d'intérêt<sup>4</sup> sont en baisse de 6,1% du fait de l'environnement de taux bas persistant. Les commissions<sup>4</sup> sont en hausse de 5,5% en lien avec le bon développement de l'épargne hors-bilan et de la banque privée.

Les frais de gestion<sup>4</sup>, à 899 millions d'euros, augmentent de 0,5% (+0,3% hors impact d'IFRIC 21<sup>2</sup>), ce qui traduit leur bonne maîtrise.

<sup>1</sup> Avec 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL)

<sup>2</sup> Comptabilisation notamment au 1er trimestre de la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique enregistrée au deuxième trimestre 2016 en Autres Activités

<sup>3</sup> Hors effets PEL/CEL de -1 million d'euros contre -3 millions d'euros au premier semestre 2016

<sup>4</sup> Avec 100% de la Banque Privée en Italie

Le résultat brut d'exploitation<sup>1</sup> s'établit ainsi à 557 millions d'euros, en recul de 5,9% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque<sup>1</sup>, à 114 points de base des encours de crédit à la clientèle, baisse de 66 millions d'euros par rapport au premier semestre 2016 avec une amélioration progressive de la qualité du portefeuille de crédit.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BNL bc dégage un résultat avant impôt de 83 millions d'euros, en forte hausse par rapport au premier semestre 2016 (+46,5%).

### **Banque de Détail en Belgique**

BDDB montre une activité commerciale soutenue. Les crédits sont en hausse de 5,1% par rapport au premier semestre 2016 avec une bonne progression des crédits aux entreprises et une hausse des crédits immobiliers. Les dépôts augmentent pour leur part de 3,5% grâce notamment à la croissance des dépôts à vue. Les encours d'OPCVM montrent une bonne croissance (+8,6% par rapport au 30 juin 2016) et la banque privée montre une progression sensible de ses actifs sous gestion (+6,5% par rapport au 30 juin 2016).

Le produit net bancaire<sup>2</sup> est en hausse de 1,2% par rapport au premier semestre 2016, à 1 861 millions d'euros : les revenus d'intérêt<sup>2</sup> baissent de 1,4%, l'impact de l'environnement de taux bas persistant n'étant que partiellement compensé par la croissance des volumes. Les commissions<sup>2</sup> sont en hausse de 9,1% par rapport à un niveau faible au même semestre de l'année dernière.

Les frais de gestion<sup>2</sup> augmentent de 2,7% par rapport au premier semestre 2016, à 1 383 millions d'euros. Hors impact d'IFRIC 21<sup>3</sup>, ils n'augmentent que de 0,5%, traduisant leur bonne maîtrise.

Le résultat brut d'exploitation<sup>2</sup> à 479 millions d'euros, est en baisse de 3,0% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque<sup>2</sup> baisse fortement, à 27 millions d'euros (70 millions d'euros au premier semestre 2016), compte tenu notamment de reprises de provisions ce semestre.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDB dégage ainsi un résultat avant impôt de 422 millions d'euros, en augmentation de 8,1% par rapport au premier semestre 2016.

### **Autres métiers de Domestic Markets (Arval, Leasing Solutions, Personal Investors et Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg)**

Les métiers spécialisés de Domestic Markets enregistrent une bonne croissance de leur activité : le développement d'Arval est soutenu et le parc financé montre une bonne progression (+7,7% par rapport au premier semestre 2016), les encours de financement de Leasing Solutions connaissent une croissance solide et le recrutement de nouveaux clients chez Personal Investors est à un bon niveau.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg augmentent de 4,6% par rapport au premier semestre 2016, avec une progression des crédits immobiliers et des crédits aux entreprises, et les dépôts sont en hausse de 16,9% avec une bonne collecte notamment auprès des entreprises.

<sup>1</sup> Avec 100% de la Banque Privée en Italie

<sup>2</sup> Avec 100% de la Banque Privée en Belgique

<sup>3</sup> Comptabilisation notamment au 1er trimestre 2017 de la nouvelle taxe sur les institutions de crédit enregistrée au 3ème trimestre 2016



Le produit net bancaire<sup>1</sup> est au total en hausse de 1,0% par rapport au premier semestre 2016, à 1 360 millions d'euros. Hors élément non récurrent, il est en hausse de 1,7%.

Les frais de gestion<sup>1</sup> augmentent de 5,3% par rapport au premier semestre 2016, à 787 millions d'euros. Hors impact d'IFRIC 21<sup>2</sup>, ils augmentent de 4,9% en lien avec le développement des métiers et les frais de lancement ce semestre de nouveaux services digitaux chez Arval.

Le coût du risque<sup>1</sup> est en baisse de 17 millions d'euros par rapport au premier semestre 2016, à 39 millions d'euros.

Ainsi, le résultat avant impôt de ces quatre métiers, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), s'établit à 565 millions d'euros, en croissance de 0,3% par rapport au premier semestre 2016.

\*  
\* \*

---

<sup>1</sup> Avec 100% de la Banque Privée au Luxembourg

<sup>2</sup> Comptabilisation notamment de la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique enregistrée au deuxième trimestre 2016 en Autres Activités

## **INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES**

International Financial Services réalise une très bonne performance.

Ses métiers montrent une forte activité commerciale : l'activité de Personal Finance connaît une bonne croissance et le métier annonce ce semestre l'acquisition conjointement avec PSA des activités de financement de General Motors Europe ; Europe Méditerranée et BancWest enregistrent une bonne croissance de leur activité ; les métiers Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée montrent un bon développement de leurs actifs sous gestion (+6,8% par rapport au 30 juin 2016).

Le produit net bancaire, à 7 844 millions d'euros, est en hausse de 4,5% par rapport au premier semestre 2016. Il progresse de 5,1% à périmètre et change constants avec une hausse dans tous les métiers en lien avec le bon développement de l'activité.

Les frais de gestion (4 873 millions d'euros) sont en hausse de 2,7% par rapport au même semestre de l'année dernière (+3,5% à périmètre et change constants), permettant de dégager un effet de ciseau largement positif.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 2 971 millions d'euros, en hausse de 7,5% par rapport au même semestre de l'année dernière (+7,8% à périmètre et change constants).

Le coût du risque est à un niveau bas, à 645 millions d'euros, en baisse de 50 millions par rapport au premier semestre 2016.

Le résultat avant impôt d'International Financial Services s'établit ainsi en forte hausse de 13,5% par rapport au premier semestre 2016, à 2 627 millions d'euros (+14,1% à périmètre et change constants).

### **Personal Finance**

Personal Finance poursuit sa très bonne dynamique. Les encours de crédit progressent de +11,5% par rapport au premier semestre 2016 en lien avec la hausse de la demande dans un contexte porteur en Europe et l'effet des nouveaux partenariats. Conformément à son plan de développement, le métier signe ce trimestre des accords commerciaux dans de nouveaux secteurs (tourisme avec TUI en France) et dans de nouveaux pays (en Autriche, dans l'ameublement). Le métier poursuit par ailleurs ses innovations avec le lancement de nouvelles fonctionnalités sur les cartes de crédit en Italie ainsi qu'en Espagne et le développement du digital avec déjà 23% des signatures digitales effectuées sur mobile en Italie après le lancement de la fonctionnalité au 1er trimestre 2017.

Personal Finance annonce ce semestre l'acquisition conjointement avec PSA des activités de financement de General Motors Europe<sup>1</sup>. Le prix d'acquisition pour 50% du capital est de 450 millions d'euros, soit un multiple de 0,8 fois la valeur comptable pro forma. Conformément à l'accord de partenariat, BNP Paribas consolidera l'entité par intégration globale. Les activités de financement de General Motors Europe répondent aux besoins de financement de près de 1 800 concessionnaires dans 11 pays européens et représentent un encours d'environ 9,6 milliards d'euros fin 2016, dont environ 5,8 milliards d'euros sont financés par dépôts ou titrisations.

Enfin, le métier annonce ce semestre l'acquisition en Suède de SevenDay Finans AB. Spécialiste du crédit à la consommation, SevenDay Finans AB compte 70 000 clients et ses encours de crédit s'élevaient à 579 millions d'euros au 30 juin 2017.

---

<sup>1</sup> Bouclage attendu au 4ème trimestre 2017 sous réserve des autorisations réglementaires

Le produit net bancaire de Personal Finance est en hausse de 4,5% par rapport au premier semestre 2016, à 2 421 millions d'euros, en lien avec la hausse des volumes et le positionnement croissant sur les produits offrant un meilleur profil de risque.

Les frais de gestion sont en hausse de 5,0% par rapport au premier semestre 2016, à 1 213 millions d'euros. Hors impact d'IFRIC 21<sup>1</sup> et d'éléments non récurrents, ils sont en hausse de 3,7% en lien avec le bon développement de l'activité.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 1 208 millions d'euros, en hausse de 4,0% par rapport au même semestre de l'année dernière.

Le coût du risque est à un niveau bas, à 465 millions d'euros (470 millions d'euros au premier semestre 2016), soit 139 points de base des encours de crédit à la clientèle, du fait de l'environnement de taux bas et du positionnement croissant sur des produits offrant un meilleur profil de risque.

Après prise en compte du résultat des sociétés mises en équivalence, en augmentation sensible<sup>2</sup>, le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit ainsi à 798 millions d'euros, en hausse de 14,6% par rapport au premier semestre 2016.

## **Europe Méditerranée**

Europe Méditerranée poursuit sa croissance. Les encours de crédit augmentent de 5,4%<sup>3</sup> par rapport au premier semestre 2016 avec une hausse dans toutes les régions et les dépôts montrent une progression de 9,5%<sup>3</sup>. L'offre digitale connaît un développement soutenu avec déjà 420 000 clients pour CEPTETEB en Turquie et plus de 205 000 clients pour BGZ OPTIMA en Pologne.

Le produit net bancaire<sup>4</sup>, à 1 183 millions d'euros, est en hausse de 5,1%<sup>3</sup> par rapport au premier semestre 2016, en lien avec la hausse des volumes.

Les frais de gestion<sup>4</sup>, à 845 millions d'euros, augmentent de 4,7%<sup>3</sup> par rapport au même semestre de l'année dernière, du fait du bon développement de l'activité.

Le coût du risque<sup>4</sup> s'élève à 137 millions d'euros (183 millions d'euros au premier semestre 2016), soit 71 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il bénéficie ce semestre de reprises de provisions pour 61 millions d'euros.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au métier Wealth Management, Europe Méditerranée dégage ainsi un résultat avant impôt de 300 millions d'euros en forte hausse (+19,6%<sup>5</sup>) par rapport au même semestre de l'année dernière.

## **BancWest**

BancWest poursuit sa forte dynamique commerciale. Les crédits sont en hausse de 7,5%<sup>3</sup> par rapport au premier semestre 2016 avec une croissance soutenue des crédits aux particuliers et aux entreprises. Les dépôts sont en hausse de 11,3%<sup>3</sup> avec une bonne progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les actifs sous gestion de la banque privée (12,6 milliards de dollars au 30 juin 2017) sont en hausse de 15,8%<sup>3</sup> par rapport au 30 juin 2016. BancWest poursuit le développement de la banque digitale et compte déjà 385 000 utilisateurs de ses services en ligne. Enfin, le métier développe les

<sup>1</sup> Comptabilisation notamment ce semestre de la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique enregistrée au deuxième trimestre 2016 en Autres Activités

<sup>2</sup> Rappel : dépréciation des titres d'une filiale au deuxième trimestre 2016

<sup>3</sup> A périmètre et change constants

<sup>4</sup> Avec 100% de la Banque Privée en Turquie

<sup>5</sup> A périmètre et change constant (+7,2% à périmètre et change historique compte tenu d'un effet change défavorable)

coopérations avec l'ensemble du Groupe (« One Bank for Corporates », Leasing Solutions et Personal Finance).

Le premier semestre est par ailleurs marqué par le succès de la cession en bourse de 20,6% de First Hawaiian Bank, désormais détenue à 62,0%, qui continue cependant à être consolidée par intégration globale tant que le Groupe en conserve le contrôle.

Le produit net bancaire<sup>1</sup>, à 1 523 millions d'euros, est en hausse de 1,0%<sup>2</sup> par rapport au premier semestre 2016 qui avait enregistré d'importantes plus-values de cession de titres et de crédits. Hors cet effet, il est en hausse de 6,7%<sup>2</sup>, du fait de la croissance des volumes et de la hausse des taux.

Les frais de gestion<sup>1</sup>, à 1 069 millions d'euros, augmentent de 2,3%<sup>2</sup> par rapport au premier semestre 2016, traduisant la bonne maîtrise des coûts.

Le coût du risque<sup>1</sup> (59 millions d'euros) est toujours faible, à 18 points de base des encours de crédit à la clientèle (48 millions d'euros au premier semestre 2016).

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au métier Wealth Management, BancWest dégage un résultat avant impôt de 384 millions d'euros (-7,9%<sup>3</sup> par rapport au premier semestre 2016 et +13,8%<sup>4</sup> hors plus-values de cession de titres et de crédits au premier semestre 2016).

### **Assurance et Gestion Institutionnelle et Privée**

Les actifs sous gestion<sup>5</sup> de l'Assurance et de la Gestion Institutionnelle et Privée atteignent 1 033 milliards d'euros au 30 juin 2017 (+6,8% par rapport au 30 juin 2016). Ils augmentent de 23 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2016 en raison notamment d'une bonne collecte nette de 16,2 milliards d'euros (forte collecte de Wealth Management en particulier en France et en Asie ; collecte nette positive en Gestion d'Actifs notamment sur les fonds diversifiés ; bonne collecte de l'Assurance particulièrement en unités de compte) ainsi que d'un fort effet performance (22,8 milliards d'euros) partiellement compensé par un effet change défavorable (-16,2 milliards d'euros).

Au 30 juin 2017, les actifs sous gestion<sup>5</sup> se répartissent entre : 421 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 355 milliards d'euros pour Wealth Management, 232 milliards d'euros pour l'Assurance et 24 milliards d'euros pour Real Estate.

Les revenus de l'Assurance, à 1 216 millions d'euros, sont en rebond de 14,0% par rapport au premier semestre 2016. Le métier enregistre une bonne performance de l'activité, notamment de la Protection et de l'Épargne en Asie. Les frais de gestion, à 623 millions d'euros, augmentent de 6,2%, en lien avec le bon développement du métier. Le résultat avant impôt est ainsi en forte hausse de 19,7% par rapport au même semestre de l'année dernière, à 702 millions d'euros.

Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée (1 533 millions d'euros) sont en hausse dans tous les métiers et progressent de 4,6% par rapport au premier semestre 2016. Les frais de gestion sont bien maîtrisés et baissent de 0,1%, à 1 143 millions d'euros. Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux États-Unis, est ainsi en forte hausse par rapport au premier semestre 2016, à 443 millions d'euros (+27,0%).

---

<sup>1</sup> Avec 100% de la Banque Privée aux États-Unis

<sup>2</sup> A périmètre et change constant

<sup>3</sup> A périmètre et change constants (-4,5% à périmètre et change historiques)

<sup>4</sup> A périmètre et change constants (+17,9% à périmètre et change historiques)

<sup>5</sup> Y compris les actifs distribués

## **CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)**

CIB réalise un très bon semestre.

Les revenus, à 6 420 millions d'euros, sont en hausse de 11,8% par rapport au premier semestre 2016 qui avait connu un contexte de marché peu favorable en début d'année.

Les revenus sont en forte progression dans tous les métiers.

Les revenus de Global Markets, à 3 277 millions d'euros, sont en forte hausse par rapport au premier semestre 2016 (+14,0%) avec une reprise sensible de l'activité de clientèle par rapport à un contexte de marché très difficile en début d'année 2016.

Les revenus de FICC<sup>1</sup>, à 2 057 millions d'euros, sont en hausse de 6,1%. Le métier se classe n°1 pour l'ensemble des émissions obligataires en euros et n°9 pour l'ensemble des émissions internationales. Les revenus d'Equity and Prime Services, à 1 220 millions d'euros, sont en forte hausse de 30,2% tiré par le rebond de l'activité de la clientèle sur les activités de dérivés et le bon développement de Prime Services.

La VaR, qui mesure le niveau des risques de marché, est très faible (29 millions d'euros contre 38 millions d'euros au premier semestre 2016). Le métier poursuit par ailleurs ce semestre l'optimisation des ressources avec la cession d'un portefeuille peu rentable représentant 2,5 milliards d'euros d'actifs pondérés.

Les revenus de Securities Services, à 975 millions d'euros, augmentent de 8,2% par rapport au premier semestre 2016, en lien avec la hausse des volumes et l'effet des nouveaux mandats. Les actifs en conservation sont ainsi en hausse de 10,7% par rapport au 30 juin 2016. Ce semestre, le métier gagne de nouveaux mandats significatifs : Mapfre (60 milliards d'euros d'actifs en conservation), Actiam (56 milliards d'euros d'actifs en conservation) et Asian Infrastructure Investment Bank (18 milliards d'euros d'actifs en conservation).

Les revenus de Corporate Banking, à 2 167 millions d'euros, sont en augmentation de 10,3% par rapport au premier semestre 2016, avec une bonne progression dans toutes les zones géographiques. Les crédits, à 133,3 milliards d'euros, sont en hausse de 4,9% par rapport au premier semestre 2016. Les dépôts poursuivent leur progression, à 133,4 milliards d'euros (+19,4% par rapport au premier semestre 2016), en lien avec le bon développement du cash management.

Les frais de gestion de CIB, à 4 494 millions d'euros, augmentent de 2,8% par rapport au premier semestre 2016. Ils bénéficient des mesures d'économies de coûts mises en œuvre depuis le lancement du plan de transformation CIB dès le début 2016. CIB dégage ainsi un effet de ciseau largement positif, traduisant une forte amélioration de son efficacité opérationnelle.

Le résultat brut d'exploitation de CIB est ainsi en très forte hausse de 40,6%, à 1 926 millions d'euros. CIB enregistre une reprise nette de provisions de 172 millions d'euros (dotation nette de 74 millions d'euros au premier semestre 2016) : Corporate Banking enregistre ainsi une reprise nette de provisions de 135 millions d'euros (dotation nette de 98 millions d'euros au premier semestre 2016) et Global Markets de 36 millions d'euros (reprise nette de 23 millions d'euros au premier semestre 2016). CIB réalise ainsi une excellente performance et dégage un résultat avant impôt de 2 126 millions d'euros, en fort rebond (+62,3%) par rapport à une base faible au même semestre de l'année dernière.

---

<sup>1</sup> Fixed Income, Currencies, and Commodities

## **AUTRES ACTIVITES**

Le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à 360 millions d'euros contre 1 268 millions d'euros au premier semestre 2016. Il intègre notamment l'impact exceptionnel de la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour -207 millions d'euros (contre +161 millions d'euros au premier semestre 2016) ainsi que des plus-values de cessions de titres Shinhan et Euronext pour un montant total de +233 millions d'euros. Il inclut par ailleurs une très bonne contribution de Principal Investments. Il intégrait au premier semestre 2016 la plus-value de cession des titres Visa Europe pour +597 millions d'euros.

Les frais de gestion s'élèvent à 608 millions d'euros contre 477 millions d'euros au premier semestre 2016. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration des acquisitions<sup>1</sup> pour 36 millions d'euros (74 millions d'euros au premier semestre 2016) et des coûts de transformation des métiers pour 243 millions d'euros (80 millions au premier semestre 2016).

Le coût du risque s'élève à 106 millions d'euros (reprise nette de 3 millions d'euros au premier semestre 2016).

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 57 millions d'euros (-18 millions d'euros au premier semestre 2016) du fait notamment de la dépréciation de survaleur sur les titres d'une filiale.

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » s'établit ainsi à -296 millions d'euros contre 776 millions d'euros au premier semestre 2016.

\*  
\* \*

## **STRUCTURE FINANCIERE**

Le Groupe a un bilan très solide.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein<sup>2</sup> » s'élève à 11,7% au 30 juin 2017, en hausse de 20 pb par rapport au 31 décembre 2016, du fait principalement du résultat net du semestre après prise en compte d'un taux de distribution de dividende de 50%.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein<sup>3</sup>, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 », s'élève à 4,2% au 30 juin 2017.

Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit à 116% au 30 juin 2017.

Les réserves de liquidité disponibles instantanément s'élèvent à 344 milliards d'euros (305 milliards d'euros au 31 décembre 2016) et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marchés.

L'évolution de ces ratios illustre la capacité du Groupe à gérer son bilan de façon disciplinée dans le cadre des contraintes réglementaires.

<sup>1</sup> Notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GEE LLD

<sup>2</sup> Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013

<sup>3</sup> Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014

# BNP PARIBAS

## RÉSULTATS AU

### 30 JUIN 2017



28 JUILLET 2017



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

## Avertissement

*Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités.*

*Cette présentation contient des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces prévisions comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Les résultats actuels pourraient différer significativement de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les prévisions. BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces prévisions. Il est rappelé dans ce cadre que le «Supervisory Review and Evaluation Process» est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.*

*Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.*

*La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.*



## Messages clés 2T17

Bonne progression des revenus des pôles opérationnels	<b>PNB des pôles opérationnels +2,5% / 2T16</b>
Baisse des frais de gestion grâce au plan d'efficacité	<b>Frais de gestion des pôles opérationnels : -0,4% / 2T16</b>
Diminution sensible du coût du risque	<b>-16,3% / 2T16 36 pb*</b>
Forte hausse du Résultat Net hors éléments exceptionnels**	<b>RNPG : 2,4 Md€ (+17,2% hors exceptionnels**)</b>
Poursuite de l'augmentation du ratio de CET1***	<b>11,7% (11,6% au 31.03.17)</b>

**Bonne dynamique de l'activité et des résultats**

\* Coût du risque / encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés) ; \*\* Cf diapositive 5 ; \*\*\* Au 30 juin 2017, CRD4 (ratio « fully loaded »)

## Résultats du Groupe

Résultats des pôles

Résultats détaillés du 1S17

Annexes



## Principaux éléments exceptionnels - 2T17

Eléments exceptionnels	2T17	2T16
<ul style="list-style-type: none"> <li>● PNB                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réévaluation de dette propre et DVA («Autres activités»)</li> <li>■ Plus-value de cession des titres Visa Europe («Autres activités»)</li> <li>■ Plus-value de cession de 4,78% de Euronext («Autres activités»)</li> </ul> </li> <li>● Frais de gestion                             <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Coûts de restructuration des acquisitions* («Autres Activités»)</li> <li>■ Coûts de transformation des Métiers («Autres Activités»)</li> </ul> </li> </ul>	-200 M€ +85 M€ <b>-115 M€</b>	-204 M€ +597 M€ <b>+393 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Total des éléments exceptionnels (avant impôt)</li> </ul>	<b>-283 M€</b>	<b>+285 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Total des éléments exceptionnels (après impôt)**</li> </ul>	<b>-170 M€</b>	<b>+370 M€</b>

### Impact négatif des exceptionnels / 2T16

\* Coûts de restructuration notamment de LaSer, Bank BGZ, DAB Bank, et GE LLD ; \*\* Part du Groupe

## Groupe consolidé - 2T17

	2T17	2T16	2T17 / 2T16	2T17 / 2T16 Pôles opérationnels
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 938 M€</b>	<b>11 322 M€</b>	<b>-3,4%</b>	<b>+2,5%</b>
Frais de gestion	-7 071 M€	-7 090 M€	-0,3%	-0,4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 867 M€</b>	<b>4 232 M€</b>	<b>-8,6%</b>	<b>+7,4%</b>
Coût du risque	-662 M€	-791 M€	-16,3%	-27,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 205 M€</b>	<b>3 441 M€</b>	<b>-6,9%</b>	<b>+16,4%</b>
Eléments hors exploitation	256 M€	84 M€	n.s.	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 461 M€</b>	<b>3 525 M€</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+18,1%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2 396 M€</b>	<b>2 560 M€</b>	<b>-6,4%</b>	
<b>Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels*</b>	<b>2 566 M€</b>	<b>2 190 M€</b>	<b>+17,2%</b>	

### Très bonne performance des pôles opérationnels Hausse sensible du résultat net hors éléments exceptionnels

\* Cf. diapositive 5

## Groupe consolidé - 1S17

	1S17	1S16	1S17 / 1S16	1S17 / 1S16 Pôles opérationnels
<b>Produit net bancaire</b>	<b>22 235 M€</b>	<b>22 166 M€</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+4,7%</b>
Frais de gestion	-15 190 M€	-14 717 M€	+3,2%	+2,4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 045 M€</b>	<b>7 449 M€</b>	<b>-5,4%</b>	<b>+9,5%</b>
Coût du risque	-1 254 M€	-1 548 M€	-19,0%	-26,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 791 M€</b>	<b>5 901 M€</b>	<b>-1,9%</b>	<b>+20,3%</b>
Éléments hors exploitation	424 M€	262 M€	+61,8%	+31,1%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>6 215 M€</b>	<b>6 163 M€</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+20,9%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>4 290 M€</b>	<b>4 374 M€</b>	<b>-1,9%</b>	
<b>Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels*</b>	<b>4 384 M€</b>	<b>3 796 M€</b>	<b>+15,5%</b>	

Rentabilité des fonds propres (ROE)\*\* : 10,6%

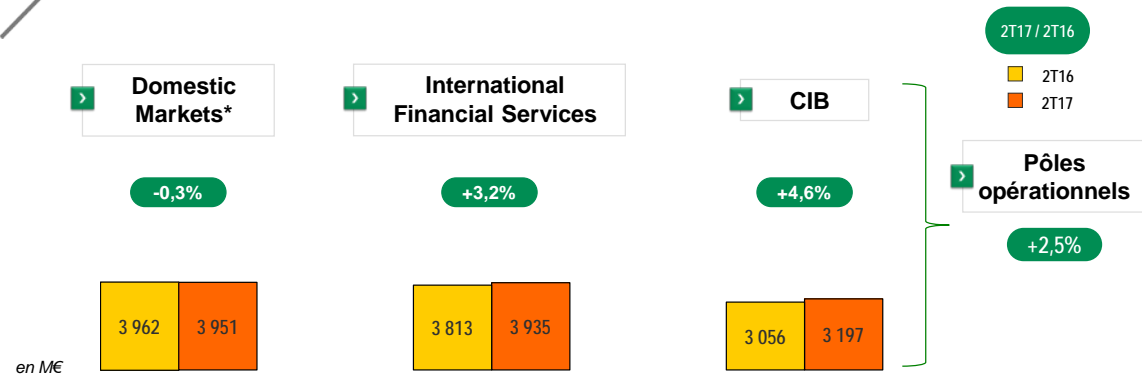
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)\*\* : 12,5%

### Très bonne performance opérationnelle au premier semestre

\* Éléments exceptionnels: cf. diapositive 36 ; \*\* Contribution au Fonds de Résolution Unique, taxes systémiques et éléments exceptionnels non annualisés



## Revenus des pôles opérationnels - 2T17



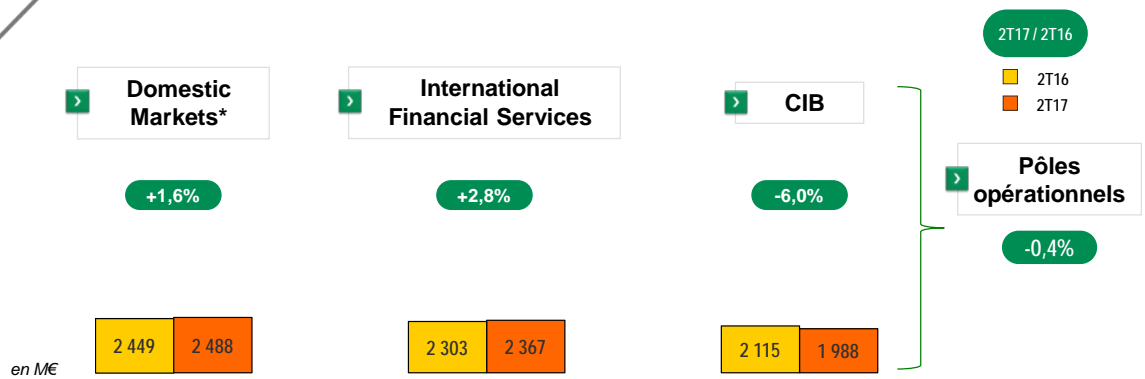
- Progression sensible de IFS et de CIB
- Légère baisse des revenus de Domestic Markets du fait de l'environnement de taux bas mais bon développement de l'activité

### Bonne progression des revenus des pôles opérationnels

\* Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg



## Frais de gestion des pôles opérationnels - 2T17



- Effets des mesures d'économies de coûts
- Baisse chez CIB (rappel : plan de transformation de CIB lancé dès 2016)
- Impact de la hausse de l'activité chez IFS
- Domestic Markets : hausse en lien avec le développement des métiers spécialisés (+0,5% seulement en moyenne pour BDDF, BNL bc et BDDB)

### Baisse des coûts grâce au plan d'efficacité opérationnelle

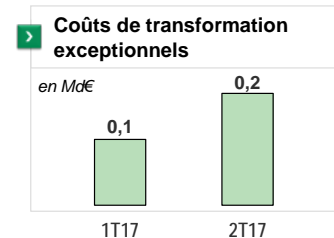
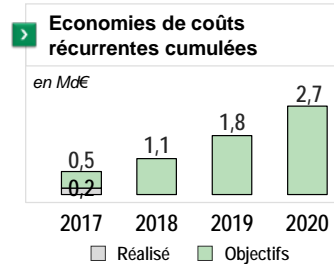
\* Intégrant 100% de la Banque Privée en France (hors PEL/CEL), Italie, Belgique, et Luxembourg

## Plan de transformation 2020

5 leviers pour une nouvelle expérience clients & une banque plus digitale et efficace

1. Nouveaux parcours clients
2. Faire évoluer le modèle opérationnel
3. Adapter les systèmes d'informations
4. Mieux utiliser les données au service des clients
5. Travailler différemment

- Un programme ambitieux de nouvelle expérience clients, de transformation digitale & d'économies
  - Construire la banque de demain en accélérant la transformation digitale
- Mise en œuvre active du plan de transformation dans l'ensemble du Groupe
  - ~150 programmes significatifs identifiés\*
- Economies de coûts : 186 M€ depuis le lancement du projet
  - Dont 112 M€ enregistrés au 2T17
  - Répartition des économies de coût par pôle : 63% chez CIB (rappel : lancement du plan d'économies dès 2016 dans CIB) ; 15% chez Domestic Markets ; 22% chez IFS
  - Rappel : objectif de 0,5 Md€ d'économies dès cette année
- Coûts de transformation : 153 M€ au 2T17\*\*
  - 243 M€ au 1S17
  - Montée en charge progressive vers un niveau moyen d'environ 250 M€ par trimestre
  - Rappel : 3 Md€ de coûts de transformation d'ici 2019



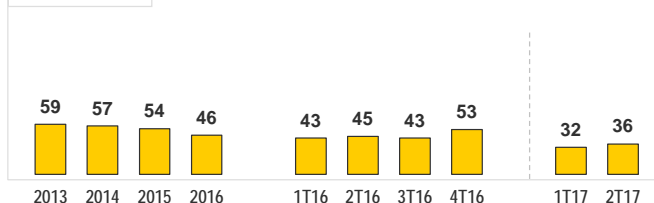
### Mise en œuvre active du plan de transformation 2020

\* Economies générées > 5 M€ ; \*\* Répartition des coûts de transformation des métiers présentés en Autres Activités : diapositive 70

## Evolution du coût du risque par métier (1/3)

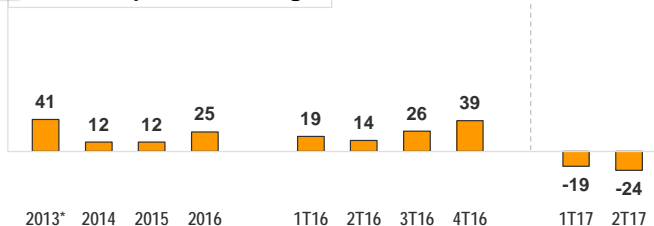
Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

### Groupe



- Coût du risque : 662 M€
- +70 M€ / 1T17
- -129 M€ / 2T16
- Coût du risque à un niveau bas

### CIB - Corporate Banking



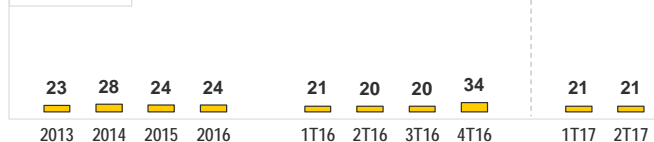
- Coût du risque : -78 M€
- -21 M€ / 1T17
- -120 M€ / 2T16
- Dotations aux provisions à nouveau plus que compensées par des reprises ce trimestre

\* Reconstitué

## Evolution du coût du risque par métier (2/3)

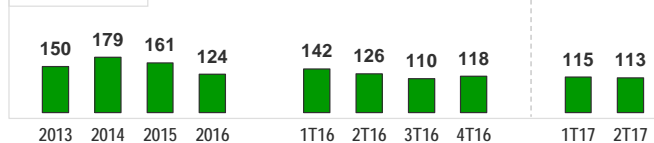
Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

### BDDF



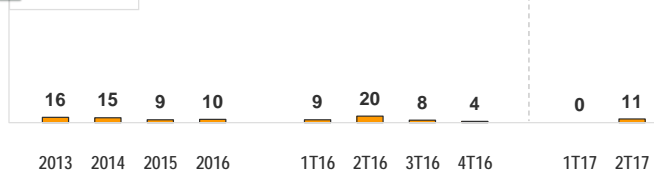
- Coût du risque : 80 M€
- +1 M€ / 1T17
- +7 M€ / 2T16
- Coût du risque toujours bas

### BNL bc



- Coût du risque : 222 M€
- -6 M€ / 1T17
- -20 M€ / 2T16
- Poursuite de la baisse du coût du risque

### BDDB

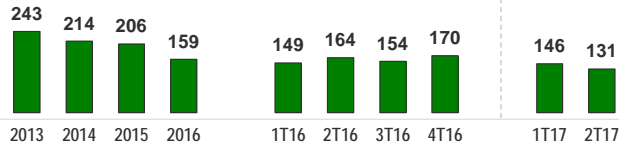


- Coût du risque : 28 M€
- +29 M€ / 1T17
- -21 M€ / 2T16
- Coût du risque très faible
- Rappel : dotations compensées par des reprises au 1T17

## Evolution du coût du risque par métier (3/3)

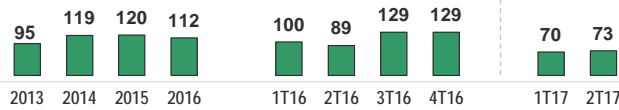
Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

### Personal Finance



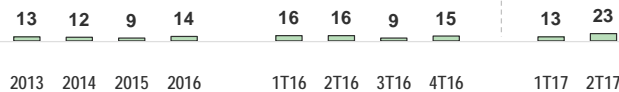
- Coût du risque : 225 M€
  - -14 M€ / 1T17
  - -23 M€ / 2T16
- Coût du risque bas
  - Effet des taux bas et du positionnement croissant sur des produits offrant un meilleur profil de risque
  - Reprise ce trimestre de provisions sur cession d'encours douteux (15 M€)

### Europe Méditerranée



- Coût du risque : 70 M€
  - +4 M€ / 1T17
  - -17 M€ / 2T16
- Impact d'une reprise de provision ce trimestre (21 M€)

### BancWest

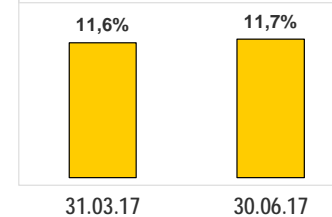


- Coût du risque : 38 M€
  - +16 M€ / 1T17
  - +15 M€ / 2T16
- Coût du risque toujours bas

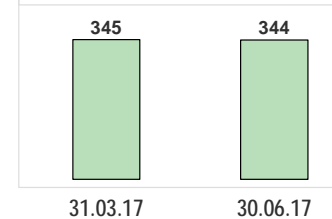
## Structure financière

- Ratio CET1 Bâle 3 plein\* : 11,7% au 30.06.17 (+10 pb / 31.03.17)
  - Résultat du 2T17 après prise en compte d'un taux de distribution de 50% (+20 pb)
  - Augmentation des actifs pondérés hors effet change (-10 pb)
  - Effet change négligeable au global sur le ratio
- Ratio de levier Bâle 3 plein\*\* : 4,2% au 30.06.17
- Liquidity Coverage Ratio : 116% au 30.06.17
- Réserve de liquidité immédiatement disponible : 344 Md€\*\*\* (345 Md€ au 31.03.17)
  - Soit une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marchés

### Ratio CET1 Bâle 3 plein\*



### Réserve de liquidité (Md€)\*\*\*

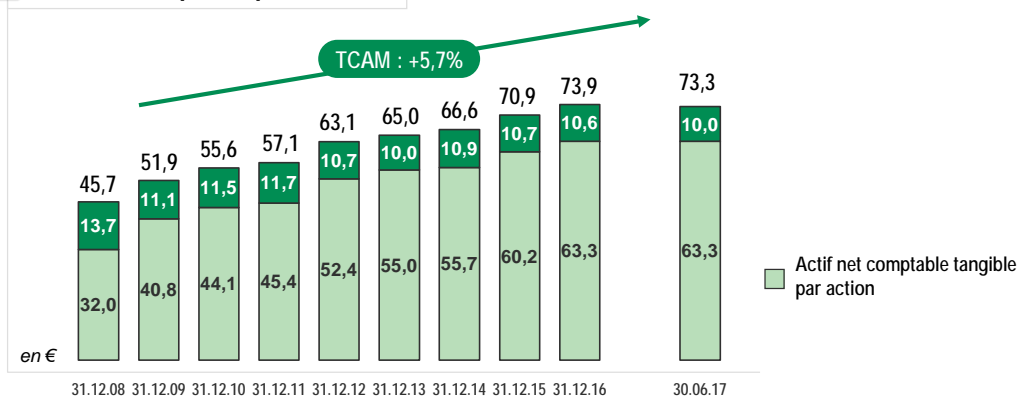


### Augmentation du ratio CET1 de Bâle 3 plein

\* CRD4 « fully loaded 2019 » ; \*\* CRD4 « fully loaded 2019 », calculé conformément à l'acte délégué de la CE du 10.10.2014 sur l'ensemble des fonds propres Tier 1 et traitement des titres en date de valeur ; \*\*\* Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, et diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement

## Actif net par action

### Actif net comptable par action



- Paiement le 1<sup>er</sup> juin 2017 du dividende de 2,70 € par action, entièrement en numéraire

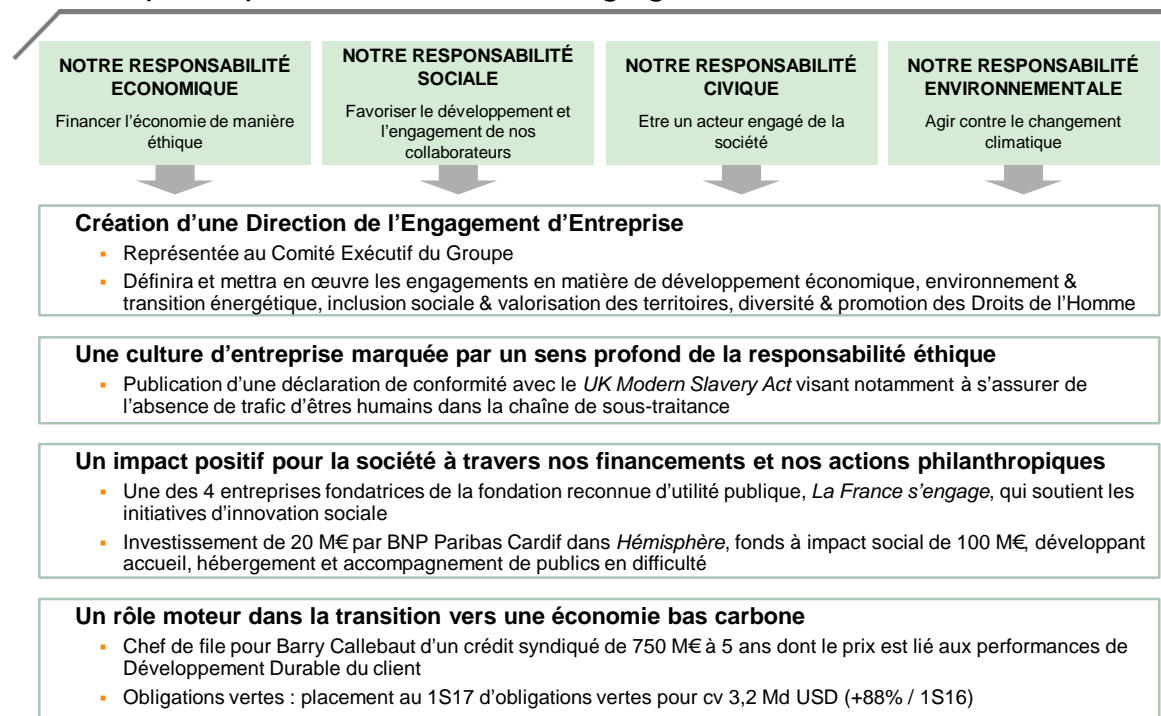
### Croissance continue de l'actif net par action au travers du cycle

## Accords aux USA concernant des activités passées sur les changes Un Contrôle Interne Renforcé

- Accords avec les autorités de supervision aux Etats-Unis\* concernant des manquements passés dans le cadre des activités de change
  - Incluent le paiement de pénalités d'un montant total de 596 M\$ (525 M€), couvert par les provisions existantes
  - Des faits qui se sont déroulés pendant la période 2007-2013
  - Mise en place depuis cette période d'un large éventail de mesures visant à renforcer les systèmes de contrôle et de conformité : ces améliorations ont été reconnues par les autorités américaines dans le cadre des accords
- Des procédures qui ont été renforcées en matière de conformité et de contrôle
  - Hausse des effectifs de la Conformité (>3 600 personnes au 30.06.17, +126% / 31.12.13) et de l'Inspection Générale (>1 230 personnes au 30.06.17, +28% / 31.12.13)
  - Nouveau Code de Conduite diffusé aux collaborateurs et insertion opérationnelle d'une culture de conformité renforcée avec notamment la mise en place de formations obligatoires
  - Augmentation des contrôles de l'Inspection Générale
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global de juin 2014 avec les autorités des Etats-Unis
  - 75% des 47 projets déjà achevés, en ligne avec le calendrier défini

\* Accords le 24 mai 2017 avec le New York State Department of Financial Services et le 17 juillet 2017 avec la US Federal Reserve

## Une politique ambitieuse d'engagement dans la société



Résultats du Groupe

**Résultats des pôles**

Résultats détaillés du 1S17

Annexes

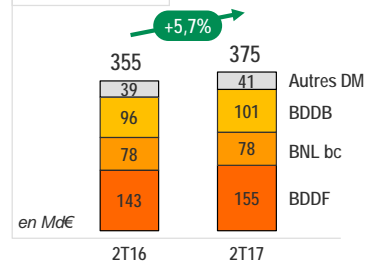


## Domestic Markets - 2T17

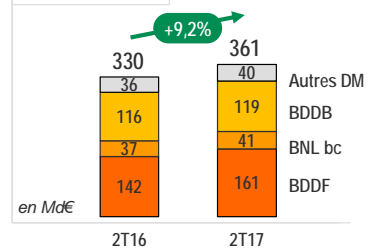
- Hausse de l'activité commerciale
  - Crédits : +5,7% / 2T16, bonne progression des crédits dans les réseaux de banque de détail et les métiers spécialisés
  - Dépôts : +9,2% / 2T16, forte hausse dans tous les pays
  - Banque privée : hausse des actifs sous gestion (+7,9% / 30.06.16) et bonne collecte nette (1,5 Md€ au 2T17)
  - Hello bank! : poursuite de la croissance et bon niveau de recrutement de clients notamment en France (+18% / 2T16\*)
  - Nouvelles expériences clients et accélération de la transformation digitale : acquisition de Compte-Nickel et lancement de Lyf pay
- PNB\*\* : 3 951 M€ (-0,3% / 2T16)
  - Hausse de l'activité mais impact de l'environnement de taux bas
  - Progression des commissions dans tous les réseaux
- Frais de gestion\*\* : 2 488 M€ (+1,6% / 2T16)
  - En lien avec les investissements de développement ce trimestre dans les métiers spécialisés
  - +0,5% en moyenne pour BDDF, BNL bc et BDDB
- Résultat avant impôt\*\*\* : 1 052 M€ (-2,3% / 2T16)
  - Baisse du coût du risque, notamment de BNL bc



### Crédits



### Dépôts



### Bonne dynamique commerciale Résultats à un niveau élevé

\* Evolution du nombre de nouveaux clients en France : \*\* Intégrant 100% de la Banque Privée, hors effets PEL/CEL : \*\*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée, hors effets PEL/CEL



## Domestic Markets - Nouvelles expériences clients et accélération de la transformation digitale



- Acquisition de Compte-Nickel\* en France
  - > 630 000 comptes\*\* déjà ouverts depuis trois ans (dont > 81.000 au 2T17, +41% / 2T16)
  - Renouvellement du partenariat exclusif avec la Confédération des Buralistes de France : déjà 2 675 points de vente (~10 000 prévus à terme)
- Objectifs : des modèles de service différenciés adaptés aux besoins des clients
  - Renforcer le dispositif du Groupe dédié aux nouveaux usages bancaires : une offre distincte et complémentaire de celles du réseau d'agences BNP Paribas et d'Hello bank!
  - Accélérer le développement de Compte-Nickel : objectif de 2 millions de comptes ouverts en 2020

Développement externe



- Nouvelle application à forte valeur ajoutée lancée en France\*\*\*
  - Solution universelle de paiement mobile regroupant cartes de paiement, programmes de fidélité et offres de réduction
  - Résultant de la fusion de Wa! développé par BNP Paribas et Fivory par Crédit Mutuel\*\*\*\*
  - En partenariat avec des acteurs majeurs de la distribution comme Carrefour, Auchan et Total
  - Proposant une plateforme de services personnalisables selon les préférences des partenaires

Développement interne

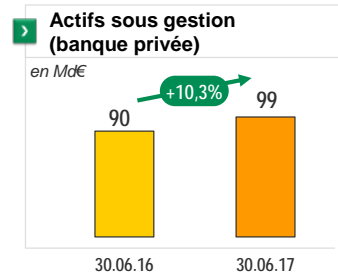
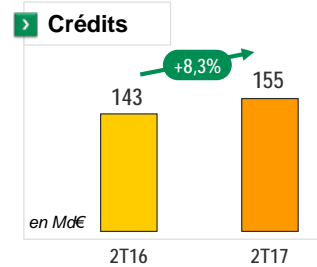
\* Transaction bouclée le 12 juillet 2017 (les résultats seront comptabilisés dans Autres Activités de Domestic Markets) : \*\* Au 12 juillet 2017 : \*\*\* Mai 2017 : \*\*\*\* CM11-CIC





## Domestic Markets Banque De Détail en France - 2T17

- Très bonne dynamique commerciale
  - Crédits : +8,3% / base faible au 2T16, croissance soutenue des crédits aux particuliers et aux entreprises
  - Dépôts : +13,1% / 2T16, forte croissance des dépôts à vue
  - Epargne hors-bilan : bonne croissance des encours d'assurance-vie (+4,5% / 30.06.16)
  - Banque privée : forte progression des actifs sous gestion (+10,3% / 30.06.16), bonne collecte nette ce trimestre (623 M€)
- Annonce de la simplification de l'organisation du réseau afin d'optimiser les coûts, les circuits de décision et améliorer la satisfaction des clients
  - Passage progressif de 4 à 3 niveaux de pilotage des agences en 2018
- PNB\* : -0,1% / 2T16
  - Revenus d'intérêt : -1,7%, effet de l'environnement de taux bas partiellement compensé par la progression de l'activité
  - Commissions : +1,8%, hausse des commissions financières
- Frais de gestion\* : +0,8% / 2T16
  - Bonne maîtrise des coûts
- Résultat avant impôt\*\* : 371 M€ (-6,8% / 2T16)

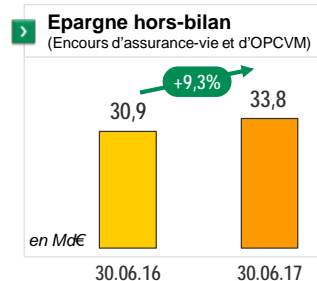
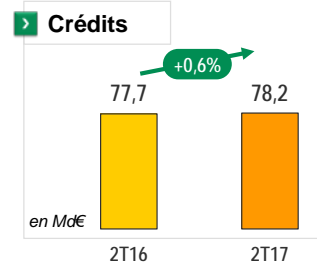


**Fort dynamisme de l'activité commerciale**

\* Intégrant 100% de la Banque Privée hors effets PEL/CEL ; \*\* Intégrant 2/3 de la BPF, hors effets PEL/CEL

## Domestic Markets BNL banca commerciale - 2T17

- Progression de l'activité commerciale
  - Crédits : +0,6% / 2T16, progression sur la clientèle des particuliers
  - Dépôts : +10,7% / 2T16, forte hausse des dépôts à vue
  - Epargne hors-bilan : bonne performance (encours d'assurance-vie : +6,4% / 30.06.16, encours d'OPCVM : +13,3% / 30.06.16)
  - Banque privée : bonne croissance des actifs sous gestion (+5,3% / 30.06.16)
  - Développement du digital : près de 20% des nouveaux clients acquis via les canaux digitaux
- PNB\* : -2,8% / 2T16
  - Revenus d'intérêt : -6,7% / 2T16, impact de l'environnement de taux bas
  - Commissions : +4,3% / 2T16, hausse des commissions en lien avec le bon développement de l'épargne hors-bilan et de la banque privée
- Frais de gestion\* : -0,6% / 2T16
  - Bonne maîtrise des coûts
- Résultat avant impôt\*\* : 65 M€ (-0,3% / 2T16)
  - Poursuite de la baisse du coût du risque



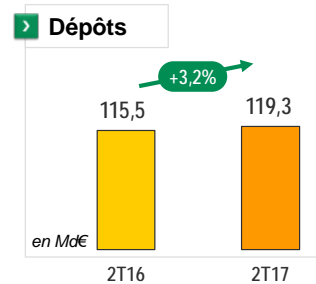
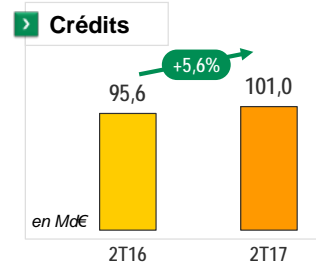
**Progression de l'activité  
Baisse continue du coût du risque**

\* Intégrant 100% de la Banque Privée Italie ; \*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée Italie

# Domestic Markets

## Banque De Détail en Belgique - 2T17

- **Activité commerciale soutenue**
  - Crédits : +5,6% / 2T16, bonne progression des crédits aux entreprises ; hausse des crédits immobiliers
  - Dépôts : +3,2% / 2T16, croissance notamment des dépôts à vue
  - Epargne hors-bilan : bonne croissance des encours d'OPCVM (+8,6% / 30.06.16)
  - Banque privée : bonne progression des actifs sous gestion (+6,5% / 30.06.16)
  - Développement du digital : déjà plus de 1 million d'utilisateurs actifs de l'application Easy Banking
- **PNB\* : +0,8% / 2T16**
  - Revenus d'intérêt : -3,4% / 2T16, impact de l'environnement de taux bas partiellement compensé par la progression des volumes
  - Commissions : +13,8% / 2T16, forte hausse des commissions (rappel : base faible au 2T16)
- **Frais de gestion\* : +0,9% / 2T16**
  - Bonne maîtrise des coûts
- **Résultat avant impôt\*\* : 325 M€ (+7,7% / 2T16)**
  - Baisse du coût du risque / 2T16



**Bonne dynamique commerciale mais impact de l'environnement de taux bas**

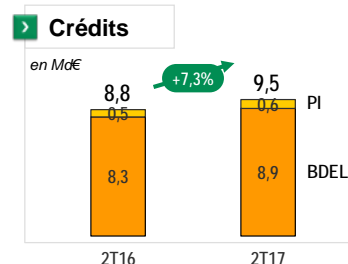
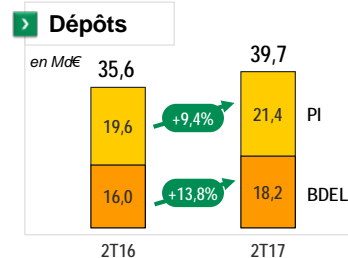
\* Intégrant 100% de la Banque Privée Belgique ; \*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Belgique

# Domestic Markets

## Autres Activités - 2T17

- **Bonne dynamique d'ensemble des métiers spécialisés**
  - Arval : bonne progression du parc financé / 2T16
  - Leasing Solutions : croissance solide des encours
  - Personal Investors (PI) : bon niveau de recrutement de clients ; forte collecte (+3,6 Md€)
- **Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) :**
  - Bonne collecte de dépôts
  - Hausse des crédits immobiliers
- **PNB\* : +0,7% / 2T16**
- **Frais de gestion\* : +7,8% / 2T16**
  - Frais de lancement ce trimestre de nouveaux services digitaux chez Arval (notamment plateforme de reporting « Total Fleet »)
- **Résultat avant impôt\*\* : 291 M€ (-6,6% / 2T16)**

BGL BNP Paribas élue Best Bank au Luxembourg 2017 par le magazine Euromoney

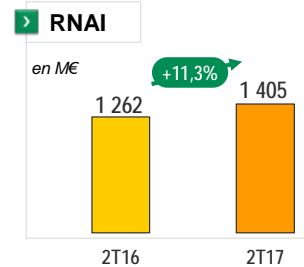
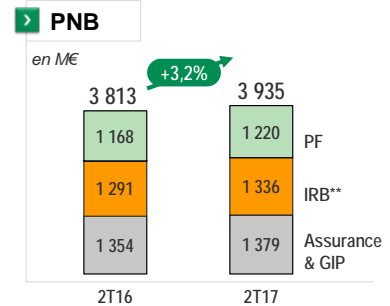


**Bonne croissance de l'activité**

\* Intégrant 100% de la Banque Privée au Luxembourg ; \*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée au Luxembourg

## International Financial Services - 2T17

- Bonne activité commerciale
  - Personal Finance : poursuite de la très bonne dynamique
  - International Retail Banking\* : bonne croissance de l'activité
  - Assurance et GIP : bon développement des actifs sous gestion (+6,8% / 30.06.16)
- PNB : 3 935 M€ (+3,2% / 2T16)
  - +4,2% à périmètre et change constants
  - Progression dans l'ensemble des métiers
- Frais de gestion : 2 367 M€ (+2,8% / 2T16)
  - +4,1% à périmètre et change constants
  - Effet de ciseau positif
- RBE : 1 568 M€ (+3,8% / 2T16)
  - +4,4% à périmètre et change constants
- Résultat avant impôt : 1 405 M€ (+11,3% / 2T16)
  - Baisse du coût du risque



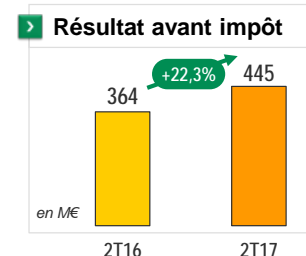
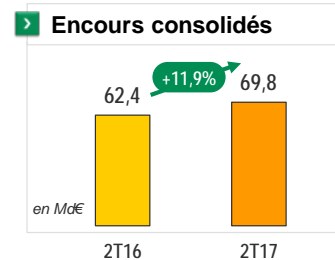
**Bonne activité commerciale et forte progression du résultat**

\* Europe Med et BancWest ; \*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Turquie et aux Etats-Unis

## International Financial Services Personal Finance - 2T17



- Acquisition de SevenDay Finans AB\*, spécialiste du crédit à la consommation en Suède
  - 70 000 clients ; encours de crédit : 579 M€ à fin juin 2017
- Poursuite de la très bonne dynamique commerciale
  - Encours de crédits : +11,9%, hausse de la demande dans un contexte porteur en Europe et effets des nouveaux partenariats
  - Innovation : lancement de nouvelles fonctionnalités sur les cartes de crédit et comptes renouvelables plus flexibles en Italie et en Espagne
  - Développement du digital : déjà 23% des signatures digitales effectuées sur mobile en Italie après le lancement de la fonctionnalité au 1T17
- PNB : +4,4% / 2T16
  - En lien avec la hausse des volumes et le positionnement sur les produits offrant le meilleur profil de risque
  - Bonne croissance des revenus notamment en Italie, Espagne et Allemagne
- Frais de gestion : +5,9% / 2T16
  - +4,3% hors éléments non récurrents
  - En lien avec le bon développement de l'activité
- Résultat avant impôt : 445 M€ (+22,3% / 2T16)
  - Baisse du coût du risque et hausse du résultat des sociétés mises en équivalence\*\*



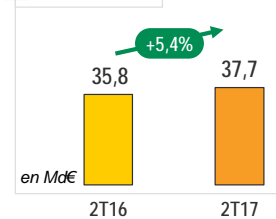
**Très bonne dynamique et forte hausse du résultat**

\* Consolidation par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ; \*\* Rappel : dépréciation des titres d'une filiale au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016

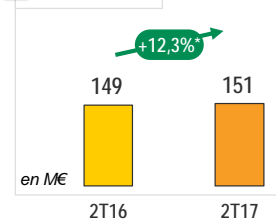
## International Financial Services Europe Méditerranée - 2T17

- Bonne croissance de l'activité
  - Crédits : +5,4%\* / 2T16, en hausse dans toutes les régions
  - Dépôts : +7,9%\* / 2T16, bonne progression
  - Digital : 420 000 clients pour *Cepteteb* en Turquie et 205 000 clients pour *BGZ Optima* en Pologne
  - Innovations : lancement de nouvelles solutions de paiement sécurisées pour le e-commerce en Afrique sub-saharienne (Sénégal, Côte d'Ivoire)
- PNB\*\* : +4,0%\* / 2T16
  - Effet de la hausse des volumes
- Frais de gestion\*\* : +4,5%\* / 2T16
  - En lien avec le bon développement de l'activité
- Résultat avant impôt\*\*\* : 151 M€ (+12,3%\* / 2T16)
  - +1,6% à périmètre et change historique (effet change défavorable)
  - Baisse du coût du risque (impact d'une reprise de provision)

### Crédits\*



### RNAI\*\*\*



### Bonne croissance de l'activité

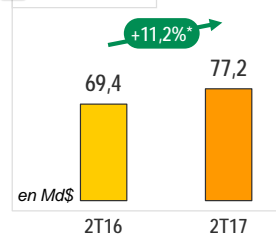
\* A périmètre et change constants (cf. données à périmètre et change historiques en annexe) ; \*\* Incluant 100% de la Banque Privée en Turquie ; \*\*\* Incluant 2/3 de la Banque Privée en Turquie



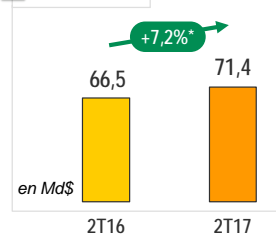
## International Financial Services BancWest - 2T17

- Poursuite de la forte dynamique commerciale
  - Dépôts : +11,2%\* / 2T16, bonne progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne
  - Crédits : +7,2%\* / 2T16, croissance soutenue des crédits aux particuliers et aux entreprises
  - Banque Privée : hausse de +15,8%\* des actifs sous gestion / 30.06.16 (12,6 Md\$ au 30.06.17)
  - Digital : déjà plus de 385 000 clients utilisateurs des services en ligne
  - Développement des coopérations avec l'ensemble du Groupe (*One Bank for Corporates*, *Leasing Solutions* et *Personal Finance*)
- PNB\*\* : +7,9%\* / 2T16
  - Effet de la croissance des volumes et de la hausse des taux
  - Progression des commissions
- Frais de gestion\*\* : +3,9%\* / 2T16
  - En lien avec le bon développement de l'activité
  - Effet de ciseau largement positif
- Résultat avant impôt\*\*\* : 206 M€ (+11,1%\* / 2T16)
  - +14,2% à périmètre et change historiques (effet change favorable)

### Dépôts



### Crédits



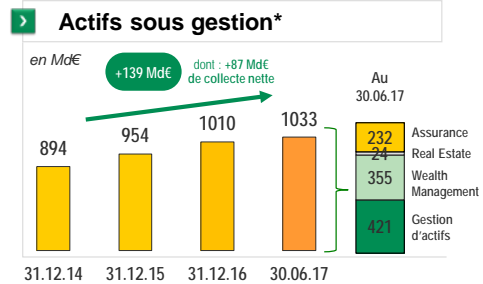
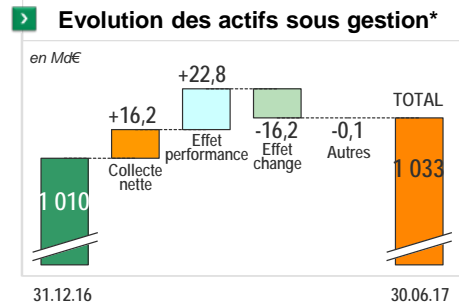
### Forte dynamique commerciale Très bonne performance opérationnelle

\* A périmètre et change constants (cours moyens USD/EUR : +2,6% / 2T16 ; données à périmètre et change historiques en annexe) ; \*\* Intégrant 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis ; \*\*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée aux Etats-Unis



# International Financial Services Assurance et GIP - Collecte et actifs sous gestion - 2T17

- Actifs sous gestion\* : 1 033 Md€ au 30.06.17
  - +6,8% / 30.06.16 (+2,2% / 31.12.16)
  - Bonne collecte nette
  - Fort effet performance partiellement compensé par un effet change défavorable
- Collecte nette : +16,2 Md€ au 1S17 (dont +1,0 Md€ au 2T17)
  - Wealth Management : bonne collecte, en particulier en France et en Asie
  - Gestion d'actifs : collecte notamment sur les fonds diversifiés
  - Assurance : bonne collecte notamment en unités de compte
- Gestion d'actifs
  - Adoption de la marque unique **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT**
  - Création d'une équipe de gestion spécialisée en « dette privée et actifs réels » (notamment infrastructure et immobilier)
- Wealth Management récompensée au **WEALTH MANAGEMENT AWARDS 2017**
  - Désignée « Meilleure Banque Privée en Europe et en Asie »



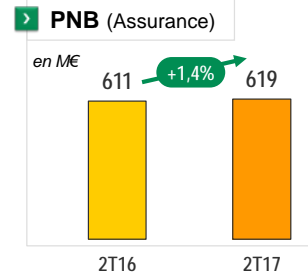
**Poursuite du bon développement de l'activité**

\* Y compris actifs distribués

# International Financial Services Assurance et GIP - 2T17

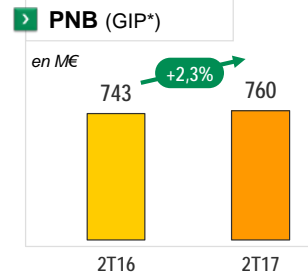
**Assurance**

- PNB : 619 M€ ; +1,4% / 2T16
  - Evolution favorable des marchés, bonne performance de la protection et de l'épargne en Asie
  - Rappel : niveau élevé des plus-values réalisées au 2T16
- Frais de gestion : 297 M€ ; +7,0% / 2T16
  - En lien avec le bon développement du métier
- Résultat avant impôt : 376 M€ ; -2,9% / 2T16



**Gestion Institutionnelle et Privée\***

- PNB : 760 M€ ; +2,3% / 2T16
  - Hausse des revenus notamment dans la Gestion d'actifs
- Frais de gestion : 567 M€ ; -1,7% / 2T16
  - Bonne maîtrise des coûts
  - Effet de ciseau positif
- Résultat avant impôt : 226 M€ ; +24,6% / 2T16



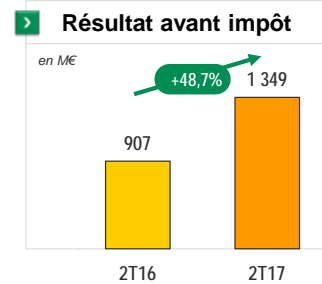
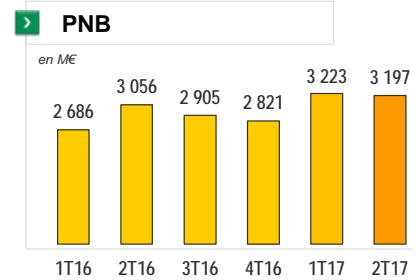
**Assurance : progression des revenus / base élevée au 2T16  
GIP : bonne performance dans l'ensemble des métiers**

\* Gestion d'actifs, Wealth Management, Real Estate

# Corporate and Institutional Banking - 2T17

## Synthèse

- **PNB : 3 197 M€ (+4,6% / 2T16)**
  - Progression sensible des revenus par rapport à une base élevée au 2T16
  - Croissance des revenus de Corporate Banking (+13,5%) et de Securities Services (+7,9%)
  - Bonne résistance de Global Markets (-2,3%) : contexte peu porteur pour FICC mais forte progression d'Equity & Prime Services
- **Frais de gestion : 1 988 M€ (-6,0% / 2T16)**
  - Effet des mesures d'économies de coûts (rappel : lancement du plan de transformation de CIB dès le début 2016)
- **Résultat brut d'exploitation : 1 209 M€ (+28,4% / 2T16)**
  - Effet de ciseau largement positif pour le 4<sup>ème</sup> trimestre consécutif
- **Résultat avant impôt : 1 349 M€ (+48,7% / 2T16)**
  - Dotations aux provisions à nouveau plus que compensées par les reprises ce trimestre

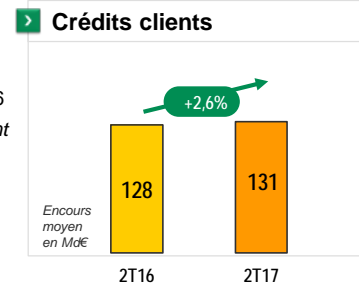


**Forte progression des résultats**  
**Amélioration continue de l'efficacité opérationnelle**

# Corporate and Institutional Banking - 2T17

## Activité

- **Des expertises reconnues**
  - Euromoney Awards 2017 : nomination comme « World Best Bank for Corporates » et « Best Digital Bank in Western Europe »
  - Exane-BNP Paribas : leader pan-européen du courtage, de la vente et de la recherche actions (n°1 classement Extel 2017)
- **Global Markets : contexte moins favorable ce trimestre**
  - Contexte peu porteur pour FICC mais bons volumes de clientèle dans les dérivés d'actions
  - N°1 sur les émissions obligataires en euro et n°9 pour l'ensemble des émissions internationales\*
  - VaR toujours à un niveau très faible (27 M€)
- **Securities Services : dynamique commerciale soutenue**
  - Actifs en conservation : +10,7% / 2T16 ; nbre de transactions : +6,5% / 2T16
  - Gain du mandat de dépositaire global pour la *Asian Infrastructure Investment Bank* (18 Md€ d'actifs en conservation)
- **Corporate Banking : bon niveau d'activité**
  - Crédits clients : 131,3 Md€, +2,6% / 2T16
  - Dépôts clients : 134,0 Md€, +18,3% / 2T16, progression tirée par le développement du cash management



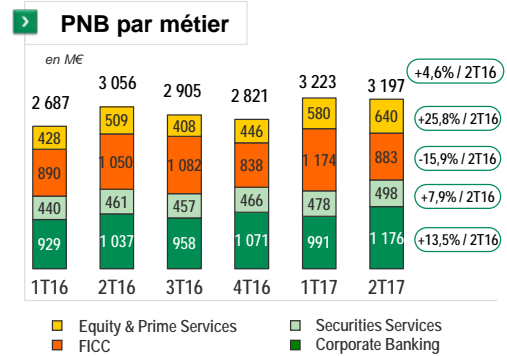
**Bonne performance d'ensemble**

\* Source : Dealogic 1S17 en volume

# Corporate and Institutional Banking - 2T17

## Revenus par Métier

- **Global Markets : 1 523 M€ (-2,3% / 2T16)**
  - Equity & Prime Services : +25,8% / 2T16, forte progression soutenue par une bonne performance des dérivés d'actions et le développement de Prime Services
  - FICC : -15,9% / 2T16, niveau d'activité faible sur l'ensemble des segments (taux, change, crédit et émissions obligataires) par rapport à un contexte favorable au 2T16
  
- **Securities Services : 498 M€ (+7,9% / 2T16)**
  - Hausse des actifs en conservation et des transactions
  - Effet positif des nouveaux mandats
  
- **Corporate Banking : 1 176 M€ (+13,5% / 2T16)**
  - Progression des zones EMEA\* et Asie-Pacifique, stabilité de la zone Amériques
  - Progression des activités de transaction (cash management, trade finance)
  - Bon niveau de plus-values réalisées dans le cadre de l'activité courante



**Bonne croissance des revenus / base élevée au 2T16**

\* Europe, Middle East, Africa

## Conclusion

**Bonne dynamique de l'activité**

**Forte hausse du résultat des pôles opérationnels**

**Ratio de CET1 de Bâle 3 plein à 11,7%**

**Bon démarrage du plan 2020**

## Résultats du Groupe

### Résultats des pôles

## Résultats détaillés du 1S17

### Annexes

## Principaux éléments exceptionnels - 1S17

▶ Eléments exceptionnels	▶ 1S17	▶ 1S16
● <b>PNB</b>		
■ Réévaluation de dette propre et DVA («Autres activités»)	-207 M€	+161 M€
■ Plus-value de cession des titres Visa Europe («Autres activités»)	+148 M€	+597 M€
■ Plus-value de cession de 1,8% de Shinhan («Autres activités»)	+85 M€	
■ Plus-value de cession de 4,78% d'Euronext («Autres activités»)		
	<b>+26 M€</b>	<b>+758 M€</b>
● <b>Frais de gestion</b>		
■ Coûts de restructuration des acquisitions* («Autres Activités»)	-36 M€	-74 M€
■ Coûts de transformation des Métiers («Autres Activités»)	-243 M€	-80 M€
	<b>-279 M€</b>	<b>-154 M€</b>
● <b>Total des éléments exceptionnels (avant impôt)</b>	<b>-253 M€</b>	<b>+604 M€</b>
● <b>Total des éléments exceptionnels (après impôt)**</b>	<b>-94 M€</b>	<b>+578 M€</b>

\* Coûts de restructuration notamment de LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD ; \*\* Part du Groupe



## Groupe BNP Paribas - 1S17

<i>En millions d'euros</i>	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	10 938	11 322	-3,4%	11 297	-3,2%	22 235	22 166	+0,3%
Frais de gestion	-7 071	-7 090	-0,3%	-8 119	-12,9%	-15 190	-14 717	+3,2%
Résultat brut d'exploitation	3 867	4 232	-8,6%	3 178	+21,7%	7 045	7 449	-5,4%
Coût du risque	-662	-791	-16,3%	-592	+11,8%	-1 254	-1 548	-19,0%
Résultat d'exploitation	3 205	3 441	-6,9%	2 586	+23,9%	5 791	5 901	-1,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	223	165	+35,2%	165	+35,2%	388	319	+21,6%
Autres éléments hors exploitation	33	-81	n.s.	3	n.s.	36	-57	n.s.
Eléments hors exploitation	256	84	n.s.	168	+52,4%	424	262	+61,8%
Résultat avant impôt	3 461	3 525	-1,8%	2 754	+25,7%	6 215	6 163	+0,8%
Impôt sur les bénéfices	-943	-864	+9,2%	-752	+25,4%	-1 695	-1 584	+7,0%
Intérêts minoritaires	-122	-101	+20,8%	-108	+13,0%	-230	-205	+12,2%
Résultat net part du groupe	2 396	2 560	-6,4%	1 894	+26,5%	4 290	4 374	-1,9%
Coefficient d'exploitation	64,6%	62,6%	+2,0 pt	71,9%	-7,3 pt	68,3%	66,4%	+1,9 pt

- Impôt sur les bénéfices : taux moyen de 29,1% au 1S17
  - Effet positif des plus-values de cessions des titres Shinhan et Euronext faiblement taxées
- Pôles opérationnels :
  - PNB : +4,7% / 1S16
  - Frais de gestion : +2,4% / 1S16
  - Résultat brut d'exploitation : +9,5% / 1S16
  - Coût du risque : -26,0% / 1S16
  - Résultat net avant impôt : +20,9% / 1S16



## Retail Banking and Services - 1S17

<i>En millions d'euros</i>	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	7 737	7 636	+1,3%	7 719	+0,2%	15 456	15 158	+2,0%
Frais de gestion	-4 784	-4 681	+2,2%	-5 305	-9,8%	-10 088	-9 867	+2,2%
Résultat brut d'exploitation	2 953	2 956	-0,1%	2 414	+22,3%	5 368	5 291	+1,4%
Coût du risque	-686	-740	-7,3%	-634	+8,2%	-1 320	-1 478	-10,6%
Résultat d'exploitation	2 267	2 216	+2,3%	1 780	+27,4%	4 047	3 813	+6,1%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	174	124	+39,4%	139	+25,2%	312	261	+19,8%
Autres éléments hors exploitation	16	-2	n.s.	11	+46,5%	27	7	n.s.
Résultat avant impôt	2 457	2 339	+5,0%	1 930	+27,3%	4 386	4 081	+7,5%
Coefficient d'exploitation	61,8%	61,3%	+0,5 pt	68,7%	-6,9 pt	65,3%	65,1%	+0,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)						50,7	48,6	+4,3%

*Incluant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique, au Luxembourg, chez BancWest et TEB pour les lignes PNB à Résultat avant impôt*



## Domestic Markets - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	3 951	3 962	-0,3%	3 952	-0,0%	7 903	7 925	-0,3%
Frais de gestion	-2 488	-2 449	+1,6%	-2 880	-13,6%	-5 368	-5 268	+1,9%
Résultat brut d'exploitation	1 463	1 513	-3,3%	1 072	+36,5%	2 535	2 657	-4,6%
Coût du risque	-355	-388	-8,6%	-319	+11,2%	-674	-787	-14,4%
Résultat d'exploitation	1 108	1 124	-1,5%	753	+47,2%	1 860	1 870	-0,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	13	+56,2%	11	+89,0%	32	22	+43,8%
Autres éléments hors exploitation	1	2	-30,9%	5	-70,4%	6	0	n.s.
Résultat avant impôt	1 130	1 140	-0,8%	769	+47,0%	1 899	1 893	+0,3%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-78	-63	+23,6%	-61	+27,2%	-139	-126	+10,6%
Résultat avant impôt de Domestic Markets	1 052	1 076	-2,3%	707	+48,7%	1 759	1 767	-0,4%
Coefficient d'exploitation	63,0%	61,8%	+1,2 pt	72,9%	-9,9 pt	67,9%	66,5%	+1,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)						24,1	22,9	+5,2%

Incluant 100% de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB : -0,3% / 1S16
  - Hausse de l'activité mais impact de l'environnement de taux bas persistant
  - Progression des commissions dans tous les réseaux
- Frais de gestion : +1,9% / 1S16
  - +1,1% hors impact de IFRIC 21\*
  - En lien avec le développement des métiers spécialisés (Arval, Personal Investors, Leasing Solutions), augmentation de +0,5%\*\* seulement en moyenne pour BDDF, BNL bc et BDDB
- Résultat avant impôt : -0,4% / 1S16
  - Baisse du coût du risque, notamment en Italie

\* Comptabilisation notamment au 1T17 des hausses de contributions et taxes bancaires enregistrées en cours d'année 2016 ; \*\* Hors impact de IFRIC 21



## Domestic Markets Banque De Détail en France - 1S17 (hors effets PEL/CEL)

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	1 606	1 608	-0,1%	1 620	-0,9%	3 226	3 252	-0,8%
dont revenus d'intérêt	885	900	-1,7%	912	-3,0%	1 797	1 854	-3,1%
dont commissions	721	709	+1,8%	708	+1,8%	1 429	1 398	+2,2%
Frais de gestion	-1 116	-1 106	+0,8%	-1 184	-5,7%	-2 299	-2 280	+0,9%
Résultat brut d'exploitation	490	502	-2,3%	436	+12,4%	927	972	-4,7%
Coût du risque	-80	-72	+10,2%	-79	+1,3%	-158	-146	+8,6%
Résultat d'exploitation	411	430	-4,4%	358	+14,8%	769	827	-7,0%
Eléments hors exploitation	0	1	-94,3%	0	-89,2%	0	2	-70,8%
Résultat avant impôt	411	430	-4,6%	358	+14,7%	769	828	-7,1%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-40	-32	+22,8%	-39	+1,4%	-79	-71	+11,5%
Résultat avant impôt de BDDF	371	398	-6,8%	319	+16,3%	690	757	-8,9%
Coefficient d'exploitation	69,5%	68,8%	+0,7 pt	73,1%	-3,6 pt	71,3%	70,1%	+1,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)						9,3	8,5	+8,9%

Incluant 100% de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effet PEL/CEL)\*

- PNB : -0,8% / 1S16
  - Revenus d'intérêt : -3,1% / 1S16, effet de l'environnement de taux bas partiellement compensé par la progression de l'activité
  - Commissions : +2,2% / 1S16, hausse des commissions financières en lien avec la bonne performance de la banque privée
- Frais de gestion : +0,9% / 1S16
  - +0,6% hors impact de IFRIC 21\*\*
  - Bonne maîtrise des coûts

\* Effet PEL/CEL : -1M€ au 1S17 (-3M€ au 1S16) et +1M€ au 2T17 (-21 M€ au 2T16) ; \*\* Comptabilisation notamment au 1T17 de la hausse de la contribution au FRU enregistrée au 2T16 en Autres Activités



## Domestic Markets Banque De Détail en France - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	2T17	Variation / 2T16	Variation / 1T17	1S17	Variation / 1S16
<b>CREDITS</b>	<b>154,9</b>	<b>+8,3%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>153,1</b>	<b>+7,7%</b>
Particuliers	85,5	+12,6%	+3,4%	84,1	+11,1%
Dont Immobilier	75,0	+13,4%	+3,7%	73,6	+11,7%
Dont Consommation	10,5	+6,9%	+1,4%	10,4	+7,1%
Entreprises	69,4	+3,6%	+1,0%	69,1	+3,9%
<b>DEPOTS</b>	<b>160,8</b>	<b>+13,1%</b>	<b>+4,6%</b>	<b>157,3</b>	<b>+12,5%</b>
Dépôts à vue	94,8	+22,6%	+7,2%	91,6	+23,3%
Comptes d'épargne	59,4	+1,5%	+1,5%	58,9	+1,2%
Dépôts à taux de marché	6,6	+2,9%	-2,2%	6,7	-6,9%
	<b>30.06.17</b>	<b>Variation / 30.06.16</b>	<b>Variation / 31.03.17</b>		
<b>EPARGNE HORS-BILAN</b>					
Assurance-vie	87,5	+4,5%	+1,0%		
OPCVM	41,7	-1,4%	-8,0%		

- Crédits : +8,3% / 2T16, hausse sensible des crédits aux particuliers et aux entreprises par rapport à une base faible au 2T16
- Dépôts : +13,1% / 2T16, forte croissance des dépôts à vue
- Epargne hors-bilan
  - Bonne progression de l'assurance-vie
  - Baisse des OPCVM monétaires



## Domestic Markets BNL banca commerciale - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	729	749	-2,8%	727	+0,2%	1 456	1 486	-2,1%
Frais de gestion	-430	-433	-0,6%	-469	-8,4%	-899	-894	+0,5%
Résultat brut d'exploitation	299	317	-5,7%	258	+15,8%	557	592	-5,9%
Coût du risque	-222	-242	-8,4%	-228	-2,7%	-450	-516	-12,8%
Résultat d'exploitation	77	74	+3,3%	30	n.s.	107	76	+40,8%
Eléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	77	74	+4,0%	30	n.s.	107	76	+41,6%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-12	-9	+34,8%	-12	+6,1%	-24	-19	+26,7%
Résultat avant impôt de BNL bc	65	65	-0,3%	18	n.s.	83	57	+46,5%
Coefficient d'exploitation	59,0%	57,7%	+1,3 pt	64,5%	-5,5 pt	61,8%	60,2%	+1,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)						5,7	5,9	-3,6%

*Incluant 100% de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt*

- PNB : -2,1% / 1S16
  - Revenus d'intérêt : -6,1% / 1S16, impact de l'environnement de taux bas
  - Commissions : +5,5% / 1S16, hausse des commissions en lien avec le bon développement de l'épargne hors-bilan et de la banque privée
- Frais de gestion : +0,5% / 1S16
  - +0,3% hors impact de IFRIC 21\*
  - Bonne maîtrise des frais de gestion
- Coût du risque : -12,8% / 1S16
  - Baisse continue du coût du risque
- Résultat avant impôt : 83 M€ (+46,5% / 1S16)

\* Complétion notamment au 1T17 de la hausse de la contribution au FRU enregistrée au 2T16 en Autres Activités



## Domestic Markets BNL banca commerciale - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	2T17	Variation / 2T16	Variation / 1T17	1S17	Variation / 1S16
<b>CREDITS</b>	<b>78,2</b>	<b>+0,6%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>78,6</b>	<b>+1,5%</b>
Particuliers	40,2	+3,0%	+0,1%	40,2	+3,0%
Dont Immobilier	25,0	+0,7%	+1,1%	24,9	-0,1%
Dont Consommation	4,2	+1,6%	-0,3%	4,2	+2,2%
Entreprises	38,0	-1,7%	-2,3%	38,4	-0,0%
<b>DEPOTS</b>	<b>41,1</b>	<b>+10,7%</b>	<b>+0,7%</b>	<b>40,9</b>	<b>+11,0%</b>
Dépôts Particuliers	27,8	+9,7%	+1,1%	27,6	+10,4%
Dont Dépôts à vue	27,5	+9,9%	+1,1%	27,3	+10,7%
Dépôts Entreprises	13,3	+13,1%	-0,2%	13,3	+12,2%

En milliards d'euros	30.06.17	Variation / 30.06.16	Variation / 31.03.17
<b>EPARGNE HORS-BILAN</b>			
Assurance-vie	18,8	+6,4%	+1,6%
OPCVM	15,0	+13,3%	+3,5%

- Crédits : +0,6% / 2T16
  - Particuliers : +3,0% / 2T16, reprise des volumes
  - Entreprises : -1,7% / 2T16, baisse ce trimestre
- Dépôts : +10,7% / 2T16
  - Particuliers et Entreprises : forte croissance des dépôts à vue
- Epargne hors-bilan : bonne collecte en assurance-vie, forte hausse des encours d'OPCVM



## Domestic Markets Banque De Détail en Belgique - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	930	923	+0,8%	931	-0,1%	1 861	1 840	+1,2%
Frais de gestion	-560	-555	+0,9%	-823	-31,9%	-1 383	-1 346	+2,7%
Résultat brut d'exploitation	370	367	+0,7%	108	n.s.	479	494	-3,0%
Coût du risque	-28	-49	-43,6%	1	n.s.	-27	-70	-61,8%
Résultat d'exploitation	343	318	+7,6%	109	n.s.	452	424	+6,6%
Eléments hors exploitation	8	4	+78,4%	-3	n.s.	5	1	n.s.
Résultat avant impôt	351	323	+8,5%	106	n.s.	457	425	+7,5%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-25	-21	+20,0%	-10	n.s.	-35	-35	+0,6%
Résultat avant impôt de BDDB	325	302	+7,7%	96	n.s.	422	390	+8,1%
Coefficient d'exploitation	60,2%	60,2%	+0,0 pt	88,3%	-28,1 pt	74,3%	73,2%	+1,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)						5,2	4,7	+11,2%

Incluant 100% de la Banque Privée en Belgique pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB : +1,2% / 1S16
  - Revenus d'intérêt : -1,4% / 1S16, impact de l'environnement de taux bas partiellement compensé par la progression des volumes
  - Commissions : +9,1% / 1S16, forte hausse des commissions / base faible au 1S16
- Frais de gestion : +2,7% / 1S16
  - +0,5% hors impact de IFRIC 21\*
  - Bonne maîtrise des coûts
- Coût du risque : -61,8% / 1S16
  - Coût du risque très faible ce semestre (rappel : dotations compensées par des reprises au 1T17)

\* Comptabilisation notamment au 1T17 de la nouvelle taxe sur les institutions de crédit enregistrée au 3T en 2016



## Domestic Markets Banque De Détail en Belgique - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	2T17	Variation / 2T16	Variation / 1T17	1S17	Variation / 1S16
<b>CREDITS</b>	<b>101,0</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+1,9%</b>	<b>100,1</b>	<b>+5,1%</b>
Particuliers	66,4	+2,8%	+1,1%	66,0	+3,0%
Dont Immobilier	47,5	+3,6%	+0,7%	47,4	+3,6%
Dont Consommation	0,3	+1,6%	n.s.	0,2	+3,1%
Dont Entrepreneurs	18,5	+0,9%	+0,7%	18,5	+1,4%
Entreprises et collectivités publ.	34,6	+11,3%	+3,4%	34,0	+9,7%
<b>DEPOTS</b>	<b>119,3</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>117,9</b>	<b>+3,5%</b>
Dépôts à vue	47,9	+6,6%	+5,5%	46,7	+7,7%
Comptes d'épargne	68,2	+3,3%	+0,5%	68,1	+3,2%
Dépôts à terme	3,1	-30,9%	-3,9%	3,2	-31,6%
	<b>30.06.17</b>	<b>Variation / 30.06.16</b>	<b>Variation / 31.03.17</b>		
<b>EPARGNE HORS-BILAN</b>					
Assurance-vie	24,5	-3,0%	-0,4%		
OPCVM	32,0	+8,6%	+1,6%		

- Crédits : +5,6% / 2T16
  - Particuliers : +2,8% / 2T16, hausse notamment des crédits immobiliers
  - Entreprises : +11,3% / 2T16, forte progression des crédits aux entreprises
- Dépôts : +3,2% / 2T16
  - Hausse notamment des dépôts à vue des particuliers
- Epargne hors-bilan : hausse des encours d'OPCVM



## Domestic Markets : Autres Activités - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	686	681	+0,7%	674	+1,8%	1 360	1 347	+1,0%
Frais de gestion	-382	-355	+7,8%	-405	-5,6%	-787	-747	+5,3%
Résultat brut d'exploitation	304	327	-7,0%	269	+12,9%	573	600	-4,5%
Coût du risque	-26	-25	+4,7%	-14	+91,6%	-39	-56	-29,6%
Résultat d'exploitation	278	302	-8,0%	256	+8,7%	533	544	-1,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	8	+83,0%	14	+1,7%	28	20	+44,3%
Autres éléments hors exploitation	0	3	n.s.	5	n.s.	4	1	n.s.
Résultat avant impôt	292	312	-6,5%	274	+6,4%	566	564	+0,3%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	+19,6%	-1	+66,4%	-2	-2	-0,6%
Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets	291	311	-6,6%	274	+6,3%	565	563	+0,3%
Coefficient d'exploitation	55,7%	52,1%	+3,6 pt	60,1%	-4,4 pt	57,9%	55,5%	+2,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)						3,9	3,8	+3,1%

Incluant 100% de la Banque Privée au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- PNB\* : +1,0% / 1S16
  - +1,7% hors élément non récurrent
- Frais de gestion\* : +5,3% / 1S16
  - +4,9% hors impact d'IFRIC 21\*\*
  - En lien avec le développement des métiers et les frais de lancement de nouveaux services digitaux chez Arval
- Résultat avant impôt\*\*\* : +0,3% / 1S16
  - Baisse du coût du risque

\* Intégrant 100% de la Banque Privée au Luxembourg ; \*\* Comptabilisation notamment au 1T17 de la hausse de la contribution au FRU enregistrée au 2T16 en Autres Activités ; \*\*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée au Luxembourg



# Domestic Markets

## BDEL - Personal Investors

### Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL)

Encours moyens en milliards d'euros	2T17	Variation / 2T16	Variation / 1T17	1S17	Variation / 1S16
<b>CRÉDITS</b>	8,9	+7,0%	+2,9%	8,7	+4,6%
Particuliers	6,2	+3,3%	+1,7%	6,2	+2,8%
Entreprises et collectivités publ.	2,6	+16,8%	+5,8%	2,6	+9,5%
<b>DEPÔTS</b>	18,2	+13,7%	+1,3%	18,1	+16,9%
Dépôts à vue	8,9	+27,2%	-1,4%	8,9	+31,8%
Comptes d'épargne	8,5	+5,7%	+3,9%	8,3	+8,5%
Dépôts à terme	0,9	-15,2%	+5,3%	0,9	-18,1%
<b>En milliards d'euros</b>	<b>30.06.17</b>	<b>Variation / 30.06.16</b>	<b>Variation / 31.03.17</b>		
<b>EPARGNE HORS-BILAN</b>					
Assurance-vie	1,0	+11,2%	+5,6%		
OPCVM	1,7	+5,0%	+0,2%		

- Crédits / 2T16 : progression des crédits immobiliers et des crédits aux entreprises
- Dépôts / 2T16 : hausse des dépôts à vue et des comptes d'épargne en particulier sur la clientèle des entreprises
- Epargne hors-bilan : bon développement de l'assurance-vie

### Personal Investors

Encours moyens en milliards d'euros	2T17	Variation / 2T16	Variation / 1T17	1S17	Variation / 1S16
<b>CRÉDITS</b>	0,6	+14,0%	+22,5%	0,5	+3,5%
<b>DEPÔTS</b>	21,4	+9,4%	+2,2%	21,2	+7,9%
<b>En milliards d'euros</b>	<b>30.06.17</b>	<b>Variation / 30.06.16</b>	<b>Variation / 31.03.17</b>		
<b>ACTIFS SOUS GESTION</b>	89,2	+20,7%	+1,2%		
Ordres Particuliers Europe (millions)	4,1	-4,4%	-9,7%		

- Dépôts / 2T16 : bon niveau de recrutement de clients
- Actifs sous gestion / 30.06.16 : bonne collecte et impact de la hausse des marchés; effet de l'acquisition de Sharekhan\*

\* Bouclée le 23 Novembre 2016 (4,7 Md€ d'actifs sous gestion au 30.06.17)

# Domestic Markets

## Arval - Leasing Solutions



### Arval

Encours moyens en milliards d'euros	2T17	Variation* / 2T16	Variation* / 1T17	1S17	Variation* / 1S16
Encours consolidés	14,7	+11,3%	+2,2%	14,6	+11,6%
Parc Financé (en milliers de véhicules)	1 065	+8,1%	+2,0%	1 054	+7,7%

- Encours consolidés : +11,3%\* / 2T16, bonne progression dans toutes les géographies
- Parc financé : +8,1%\* / 2T16, très bonne dynamique commerciale

### Leasing Solutions

Encours moyens en milliards d'euros	2T17	Variation* / 2T16	Variation* / 1T17	1S17	Variation* / 1S16
Encours consolidés	17,1	+5,4%	+0,7%	17,0	+5,8%

- Encours consolidés : +5,4%\* / 2T16, bonne dynamique commerciale

\* A périmètre et change constants

## International Financial Services - 1S17

	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
<i>En millions d'euros</i>								
Produit net bancaire	3 935	3 813	+3,2%	3 909	+0,7%	7 844	7 508	+4,5%
Frais de gestion	-2 367	-2 303	+2,8%	-2 506	-5,5%	-4 873	-4 744	+2,7%
Résultat brut d'exploitation	1 568	1 510	+3,8%	1 404	+11,7%	2 971	2 764	+7,5%
Coût du risque	-331	-355	-6,9%	-315	+4,9%	-645	-695	-7,1%
Résultat d'exploitation	1 237	1 155	+7,2%	1 089	+13,7%	2 326	2 069	+12,4%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	153	111	+37,4%	128	+19,5%	281	239	+17,6%
Autres éléments hors exploitation	14	-4	n.s.	6	n.s.	20	6	n.s.
Résultat avant impôt	1 405	1 262	+11,3%	1 222	+14,9%	2 627	2 314	+13,5%
Coefficient d'exploitation	60,2%	60,4%	-0,2 pt	64,1%	-3,9 pt	62,1%	63,2%	-1,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)						26,6	25,7	+3,4%

- Effet change lié notamment à la dépréciation de la livre turque
  - TRY / EUR\* : -16,9% / 2T16, stable / 1T17, -17,2% / 1S16
- A périmètre et change constants / 1S16
  - PNB : +5,1%, progression dans tous les métiers en lien avec le bon développement de l'activité
  - Frais de gestion : +3,5%, effet de ciseau largement positif
  - Coût du risque : -6,6%
  - Résultat d'exploitation : +12,6%
  - Résultat avant impôt : +14,1%

\* Cours moyens



## International Financial Services Personal Finance - 1S17

	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
<i>En millions d'euros</i>								
Produit net bancaire	1 220	1 168	+4,4%	1 201	+1,5%	2 421	2 317	+4,5%
Frais de gestion	-579	-547	+5,9%	-634	-8,6%	-1 213	-1 155	+5,0%
Résultat brut d'exploitation	641	621	+3,1%	568	+12,9%	1 208	1 161	+4,0%
Coût du risque	-225	-248	-9,3%	-240	-6,0%	-465	-470	-1,0%
Résultat d'exploitation	415	373	+11,4%	328	+26,6%	743	692	+7,4%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	30	-8	n.s.	20	+49,2%	50	5	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	-1	-85,1%	5	n.s.	5	0	n.s.
Résultat avant impôt	445	364	+22,3%	353	+26,0%	798	697	+14,6%
Coefficient d'exploitation	47,5%	46,8%	+0,7 pt	52,8%	-5,3 pt	50,1%	49,9%	+0,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)						5,4	4,8	+11,9%

- PNB : +4,5% / 1S16
  - En lien avec la hausse des volumes et le positionnement sur les produits offrant le meilleur profil de risque
- Frais de gestion : +5,0% / 1S16
  - +3,7% hors impact de IFRIC 21\* et éléments non récurrents
  - En lien avec le bon développement de l'activité
- Sociétés mises en équivalence : dépréciation des titres d'une filiale au 2T16
- Résultat avant impôt : +14,6% / 1S16

\* Complabilisation notamment au 1T17 de la hausse de la contribution au FRU enregistrée au 2T16 en Autres Activités



## International Financial Services Personal Finance - Volumes et risques

Encours moyens en milliards d'euros	2T17	Variation / 2T16		Variation / 1T17		1S17	Variation / 1S16	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants		historique	à périmètre et change constants
<b>ENCOURS CONSOLIDÉS</b>	69,8	+11,9%	+11,6%	+3,5%	+3,3%	68,6	+11,5%	+11,2%
<b>ENCOURS GERES (1)</b>	79,9	+10,2%	+8,6%	+3,3%	+3,1%	78,6	+9,8%	+8,4%

(1) Intégrant 100% des encours des filiales non détenues à 100% ainsi que des partenariats

### Coût du risque / encours

Coût du risque annualisé / encours début de période	1T16	2T16	3T16	4T16	1T17	2T17
France	2,23%	1,62%	1,35%	1,46%	1,59%	1,65%
Italie	0,94%	1,84%	1,17%	1,44%	0,55%	0,87%
Espagne	0,40%	1,04%	1,72%	1,93%	1,84%	1,17%
Autres Europe de l'Ouest	0,91%	1,35%	1,28%	1,47%	1,22%	0,85%
Europe de l'Est	0,57%	0,22%	0,77%	1,77%	0,59%	0,31%
Brésil	7,76%	5,65%	6,89%	6,15%	6,63%	4,82%
Autres	1,20%	2,03%	2,15%	1,89%	2,00%	1,95%
<b>Personal Finance</b>	<b>1,49%</b>	<b>1,64%</b>	<b>1,54%</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,46%</b>	<b>1,31%</b>

## International Financial Services Europe Méditerranée - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	590	616	-4,2%	592	-0,4%	1 183	1 225	-3,4%
Frais de gestion	-420	-429	-2,1%	-424	-1,0%	-845	-861	-1,9%
Résultat brut d'exploitation	170	187	-9,2%	168	+1,2%	338	363	-7,0%
Coût du risque	-70	-87	-19,0%	-67	+5,6%	-137	-183	-25,1%
Résultat d'exploitation	100	100	-0,8%	101	-1,7%	201	180	+11,3%
Eléments hors exploitation	52	49	+6,4%	49	+7,0%	101	101	+0,0%
Résultat avant impôt	152	149	+1,6%	150	+1,1%	302	282	+7,3%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	-3,4%	-1	-24,2%	-1	-1	+21,7%
Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée	151	149	+1,6%	149	+1,3%	300	280	+7,2%
Coefficient d'exploitation	71,2%	69,6%	+1,6 pt	71,6%	-0,4 pt	71,4%	70,3%	+1,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)						5,0	5,2	-3,1%

Incluant 100% de la Banque Privée en Turquie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- Effet change lié à la dépréciation de la livre turque notamment
  - TRY / EUR\* : -16,9% / 2T16, stable / 1T17, -17,2% / 1S16
- A périmètre et change constants / 1S16
  - PNB\*\* : +5,1%, effet de la hausse des volumes
  - Frais de gestion\*\* : +4,7%, en lien avec le bon développement de l'activité
  - Coût du risque\*\* : -17,0%, effet positif de reprises de provision
  - Résultat avant impôt\*\*\* : +19,6%

\* Cours moyens ; \*\* Incluant 100% de la Banque Privée en Turquie ; \*\*\* Incluant 2/3 de la Banque Privée en Turquie

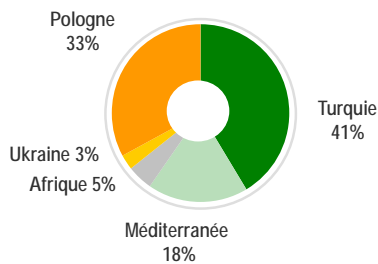


# International Financial Services Europe Méditerranée - Volumes et risques

Encours moyens en milliards d'euros	Variation / 2T16		Variation / 1T17		Variation / 1S16	
	2T17	historique à périmètre et change constants	historique à périmètre et change constants	1S17	historique à périmètre et change constants	
<b>CREDITS</b>	37,7	-1,9%	+5,4%	37,4	-2,4%	+5,4%
<b>DEPOTS</b>	34,9	+1,0%	+7,9%	35,0	+2,0%	+9,5%

Nota : effet change lié à la dépréciation de la livre turque notamment (TRY / EUR\* : -16,9% / 2T16 ; stable / 1T17 ; -17,2% / 1S16)

## Répartition géographique des encours de crédit 2T17



## Coût du risque / encours

Coût du risque annualisé / encours début de période	2T16	3T16	4T16	1T17	2T17
Turquie	1,29%	1,82%	1,77%	1,67%	1,67%
Ukraine	0,59%	4,62%	-2,12%	0,28%	2,81%
Pologne	0,67%	0,44%	0,77%	0,73%	0,31%
Autres	0,40%	0,89%	1,47%	-1,02%	-0,57%
<b>Europe Méditerranée</b>	<b>0,89%</b>	<b>1,29%</b>	<b>1,29%</b>	<b>0,70%</b>	<b>0,73%</b>

## TEB : une banque solide et bien capitalisée

- Ratio de solvabilité\*\* de 16,7% au 30.06.17
- Largement auto-financée
- Exposition limitée sur les obligations souveraines Turques
- 2,1% des encours de crédit du Groupe au 31 mars 2017

\* Cours moyens ; \*\* Capital Adequacy Ratio (CAR)

# International Financial Services BancWest - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	762	688	+10,6%	761	+0,0%	1 523	1 461	+4,2%
Frais de gestion	-513	-482	+6,5%	-556	-7,8%	-1 069	-1 016	+5,3%
Résultat brut d'exploitation	249	207	+20,3%	205	+21,3%	453	446	+1,7%
Coût du risque	-38	-23	+63,5%	-22	+71,2%	-59	-48	+24,8%
Résultat d'exploitation	211	184	+14,9%	183	+15,3%	394	398	-1,0%
Eléments hors exploitation	1	1	+50,6%	-1	n.s.	0	11	-99,1%
Résultat avant impôt	212	184	+15,0%	182	+16,3%	394	409	-3,6%
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-5	-3	+56,6%	-5	+12,0%	-10	-7	+48,8%
Résultat avant impôt de BancWest	206	181	+14,2%	177	+16,4%	384	402	-4,5%
Coefficient d'exploitation	67,4%	70,0%	-2,6 pt	73,1%	-5,7 pt	70,2%	69,5%	+0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)						6,6	6,3	+5,0%

Incluant 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

- Effet change : USD / EUR\* : +2,6% / 2T16, -3,2% / 1T17, +3,1% / 1S16
- PNB\*\* : +1,0%\*\*\* / 1S16
  - +6,7%\*\*\* hors effet de plus-values de cession de titres et de crédits au 1T16
  - Progression en lien avec la croissance des volumes et la hausse des taux
- Frais de gestion\*\* : +2,3%\*\*\* / 1S16
  - Maîtrise des coûts
  - Effet de ciseau largement positif hors plus-values de cession de titres et de crédits
- Résultat avant impôt\*\*\*\* : -7,9%\*\*\* / 1S16
  - +13,8%\*\*\* hors effet de plus-values de cession de titres et de crédits au 1T16

\* Cours moyens ; \*\* Intégrant 100% de la Banque Privée aux Etats-Unis ; \*\*\* A périmètre et changes constants ; \*\*\*\* Intégrant 2/3 de la Banque Privée aux Etats-Unis

## International Financial Services BancWest - Volumes

Encours moyens En milliards d'euros	Encours	Variation / 2T16		Variation / 1T17		Encours	Variation / 1S16	
	2T17	historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants	1S17	historique	à périmètre et change constants
<b>CREDITS</b>	<b>64,8</b>	<b>+10,0%</b>	<b>+7,2%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>65,5</b>	<b>+10,8%</b>	<b>+7,5%</b>
Particuliers	28,6	+9,6%	+6,9%	-1,9%	+1,4%	28,9	+10,2%	+6,9%
Dont Immobilier	11,7	+12,8%	+10,0%	-1,3%	+2,0%	11,8	+13,1%	+9,7%
Dont Consommation	16,9	+7,4%	+4,8%	-2,2%	+1,0%	17,1	+8,3%	+5,0%
Immobilier commercial	18,1	+12,7%	+9,9%	-0,9%	+2,4%	18,2	+12,9%	+9,5%
Crédits aux Entreprises	18,1	+8,0%	+5,3%	-3,2%	+0,0%	18,4	+9,7%	+6,4%
<b>DEPOTS</b>	<b>70,1</b>	<b>+14,1%</b>	<b>+11,2%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>70,8</b>	<b>+14,7%</b>	<b>+11,3%</b>
Dépôts hors Jumbo CDs	59,3	+12,0%	+9,2%	-0,4%	+2,9%	59,4	+11,7%	+8,3%

- Crédits : +7,2%\* / 2T16
  - Hausse des crédits aux particuliers et aux entreprises
- Dépôts : +11,2%\* / 2T16
  - Bonne croissance des dépôts à vue et des comptes d'épargne

\* A périmètre et change constants

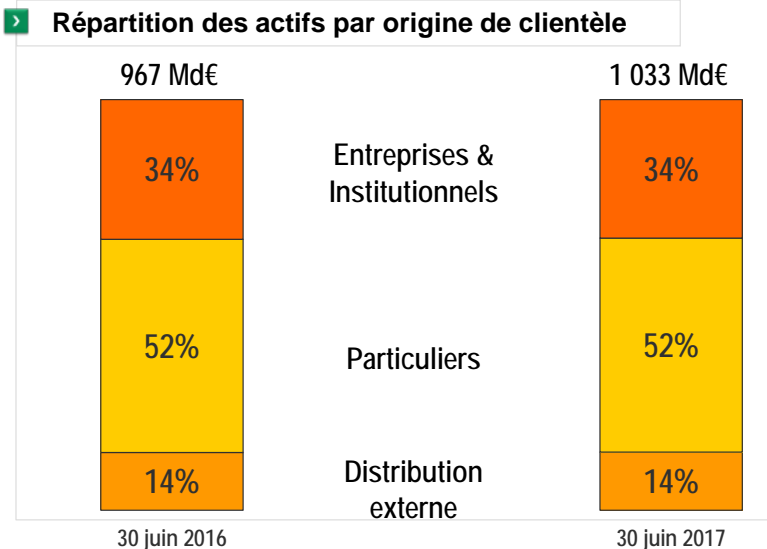
## International Financial Services Assurance et GIP\* - Activité

	30.06.17	30.06.16	Variation / 30.06.16	31.03.17	Variation / 31.03.17
<b>Actifs sous gestion (en Md€)</b>	<b>1 033</b>	<b>967</b>	<b>+6,8%</b>	<b>1 042</b>	<b>-0,9%</b>
Gestion d'actifs	421	393	+7,1%	433	-2,8%
Wealth Management	355	331	+7,2%	355	+0,2%
Real Estate	24	22	+9,3%	24	+0,3%
Assurance	232	220	+5,3%	230	+1,0%
	<b>2T17</b>	<b>2T16</b>	<b>Variation / 2T16</b>	<b>1T17</b>	<b>Variation / 1T17</b>
<b>Collecte nette (en Md€)</b>	<b>1,0</b>	<b>13,4</b>	<b>-92,8%</b>	<b>15,2</b>	<b>-93,6%</b>
Gestion d'actifs	-6,5	8,2	n.s.	10,9	n.s.
Wealth Management	5,9	3,6	+65,5%	2,4	n.s.
Real Estate	0,1	0,3	-67,8%	0,4	-76,5%
Assurance	1,5	1,3	+13,6%	1,5	+0,8%

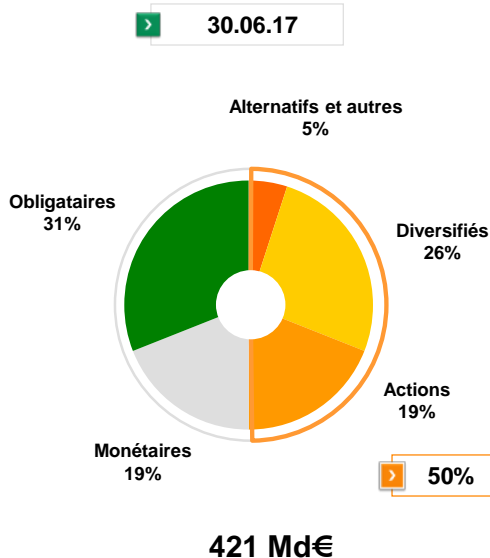
- Actifs sous gestion : -9,2 Md€ / 31.03.17 (+65,5 Md€ / 30.06.16), dont notamment
  - Collecte nette : +1,0 Md€, bonne collecte en Wealth Management et Assurance
  - Effet performance : +6,7 Md€, en lien avec l'évolution favorable des marchés financiers
  - Effet change : -16,0 Md€, notamment du fait de l'appréciation de l'euro au 2T17

\* Gestion Institutionnelle et Privée

## International Financial Services - Assurance & GIP Répartition des actifs par origine de clientèle



## International Financial Services - Gestion d'actifs Ventilation des actifs gérés



## International Financial Services Assurance - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	619	611	+1,4%	597	+3,7%	1 216	1 067	+14,0%
Frais de gestion	-297	-278	+7,0%	-326	-8,7%	-623	-587	+6,2%
Résultat brut d'exploitation	322	333	-3,3%	271	+18,7%	593	480	+23,7%
Coût du risque	-1	1	n.s.	-1	+40,3%	-2	0	n.s.
Résultat d'exploitation	321	334	-3,8%	271	+18,6%	592	480	+23,3%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	55	54	+2,5%	54	+1,2%	109	109	+0,2%
Autres éléments hors exploitation	0	0	-91,7%	1	-99,2%	1	-3	n.s.
Résultat avant impôt	376	387	-2,9%	326	+15,4%	702	586	+19,7%
Coefficient d'exploitation	48,0%	45,5%	+2,5 pt	54,6%	-6,6 pt	51,2%	55,0%	-3,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)						7,7	7,4	+4,5%

- Provisions techniques : +6,7% / 1S16
- PNB : +14,0% / 1S16
  - Rebond du fait de l'évolution favorable des marchés / base faible au 1S16
  - Bonne performance de l'activité, notamment de la protection et de l'épargne en Asie
- Frais de gestion : +6,2% / 1S16
  - En lien avec le bon développement du métier
- Résultat avant impôt : +19,7% / 1S16



## International Financial Services Gestion Institutionnelle et Privée - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	760	743	+2,3%	773	-1,7%	1 533	1 465	+4,6%
Frais de gestion	-567	-577	-1,7%	-576	-1,6%	-1 143	-1 144	-0,1%
Résultat brut d'exploitation	193	166	+16,3%	198	-2,3%	391	322	+21,4%
Coût du risque	4	3	+43,2%	14	-73,4%	18	6	n.s.
Résultat d'exploitation	197	169	+16,7%	212	-7,0%	408	328	+24,7%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	13	+17,2%	5	n.s.	20	21	-5,6%
Autres éléments hors exploitation	14	0	n.s.	0	n.s.	14	0	n.s.
Résultat avant impôt	226	181	+24,6%	217	+4,2%	443	349	+27,0%
Coefficient d'exploitation	74,6%	77,6%	-3,0 pt	74,5%	+0,1 pt	74,5%	78,1%	-3,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)						1,9	2,1	-8,7%

- PNB : +4,6% / 1S16
  - Hausse des revenus dans tous les métiers
- Frais de gestion : -0,1% / 1S16
  - Bonne maîtrise des coûts
- Résultat avant impôt : +27,0% / 1S16
  - Autres éléments hors exploitation : cession d'un immeuble au 2T17 (12 M€)



## Corporate and Institutional Banking - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	3 197	3 056	+4,6%	3 223	-0,8%	6 420	5 743	+11,8%
Frais de gestion	-1 988	-2 115	-6,0%	-2 506	-20,7%	-4 494	-4 373	+2,8%
Résultat brut d'exploitation	1 209	942	+28,4%	717	+68,8%	1 926	1 370	+40,6%
Coût du risque	118	-46	n.s.	54	n.s.	172	-74	n.s.
Résultat d'exploitation	1 328	896	+48,1%	770	+72,4%	2 098	1 296	+61,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	13	-58,1%	8	-28,8%	13	10	+33,5%
Autres éléments hors exploitation	15	-2	n.s.	0	n.s.	15	4	n.s.
Résultat avant impôt	1 349	907	+48,7%	778	+73,4%	2 126	1 310	+62,3%
Coefficient d'exploitation	62,2%	69,2%	-7,0 pt	77,8%	-15,6 pt	70,0%	76,1%	-6,1 pt
Fonds propres alloués (Mdt€)						21,9	22,0	-0,4%

- PNB : +11,8% / 1S16
  - Forte progression dans tous les métiers
  - Rappel : base de comparaison faible au 1S16, du fait d'un environnement peu favorable en début d'année
- Frais de gestion : +2,8% / 1S16
  - Très bonne maîtrise des coûts : effet des mesures d'économies mises en œuvre depuis le lancement du plan de transformation CIB dès le début 2016
  - Effet de ciseau largement positif : forte amélioration de l'efficacité opérationnelle
  - Rappel : impact d'IFRIC 21 au 1T17\*
- Coût du risque : reprise nette de provisions ce semestre
- Fonds propres alloués : -0,4% / 1S16, bonne maîtrise des actifs pondérés

\* 451 M€ de taxes et contributions bancaires au titre de 2017 comptabilisés en totalité au 1T17 (431 M€ au 1T16)



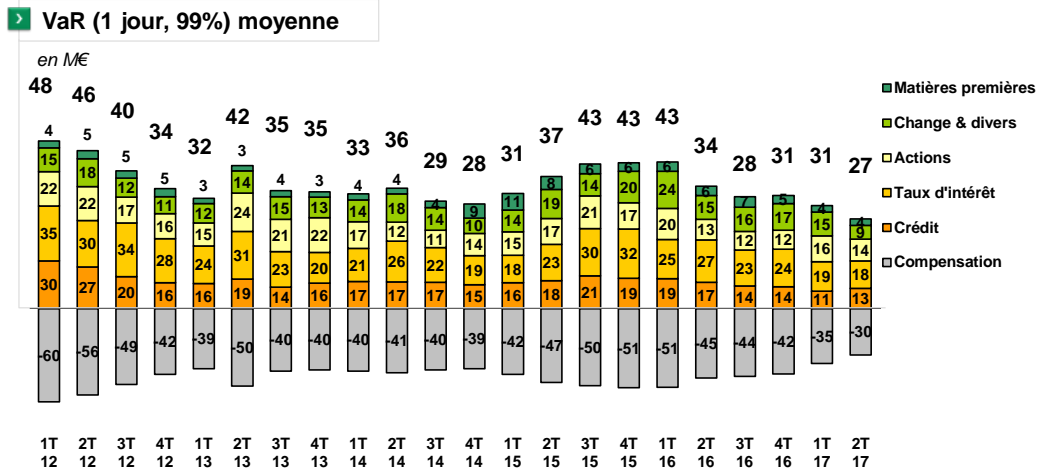
## Corporate and Institutional Banking Global Markets - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	1 523	1 558	-2,3%	1 754	-13,2%	3 277	2 876	+14,0%
dont FICC	883	1 050	-15,9%	1 174	-24,8%	2 057	1 940	+6,1%
dont Equity & Prime Services	640	509	+25,8%	580	+10,3%	1 220	937	+30,2%
Frais de gestion	-997	-1 139	-12,5%	-1 424	-30,0%	-2 421	-2 323	+4,2%
Résultat brut d'exploitation	526	419	+25,6%	330	+59,4%	856	553	+54,9%
Coût du risque	39	-4	n.s.	-3	n.s.	36	23	+57,8%
Résultat d'exploitation	565	415	+36,2%	327	+73,0%	892	575	+55,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-1	11	n.s.	0	n.s.	-1	7	n.s.
Autres éléments hors exploitation	3	-2	n.s.	0	n.s.	2	4	-40,0%
Résultat avant impôt	567	424	+33,8%	326	+73,6%	893	586	+52,3%
Coefficient d'exploitation	65,5%	73,1%	-7,6 pt	81,2%	-15,7 pt	73,9%	80,8%	-6,9 pt
Fonds propres alloués (Mdt€)						8,4	9,0	-7,4%

- PNB : +14,0% / 1S16
  - Rappel : base faible l'an dernier du fait d'un contexte de marché très difficile au 1T16
  - Progression de FICC et forte croissance d'Equity & Prime Services tirée par un rebond de l'activité de la clientèle sur les dérivés d'actions ainsi que par le bon développement de Prime Services
- Frais de gestion : +4,2% / 1S16
  - En lien avec le bon développement de l'activité
  - Effet de ciseau largement positif du fait des mesures d'économie de coûts : forte amélioration de l'efficacité opérationnelle
- Fonds propres alloués : -7,4% / 1S16
  - Baisse de la Value at Risk / 1S16 et cession au 1T17 d'un portefeuille peu rentable (2,5 Mdt€ d'actifs pondérés)



# Corporate and Institutional Banking Risques de marché - 2T17



- VaR à un niveau toujours très faible\*
  - Baisse ce trimestre en particulier sur le change et les actions
  - Un événement de backtesting mineur constaté ce trimestre (perte «hypothétique»\*\* au-delà de la VaR)
  - Rappel : seulement 16 événements de perte au-delà de la VaR depuis le 01.01.2007, soit moins de 2 par an sur longue période incluant la crise, confirmant la robustesse du modèle interne de calcul de la VaR (1 jour, 99%)

\* VaR calculée pour le suivi des limites de marché ; \*\* Perte théorique ne prenant pas en compte le résultat intraday et les commissions perçues

# Corporate and Institutional Banking Corporate Banking - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	1T17 / 1T16	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	1 176	1 037	+13,5%	991	+18,7%	2 167	1 965	+10,3%
Frais de gestion	-590	-601	-1,8%	-691	-14,7%	-1 282	-1 293	-0,9%
Résultat brut d'exploitation	586	436	+34,4%	299	+95,8%	886	672	+31,8%
Coût du risque	78	-42	n.s.	57	+36,5%	135	-98	n.s.
Résultat d'exploitation	664	394	+68,7%	356	+86,3%	1 021	574	+77,8%
Éléments hors exploitation	19	2	n.s.	7	n.s.	26	3	n.s.
Résultat avant impôt	683	396	+72,6%	364	+87,9%	1 047	577	+81,5%
Coefficient d'exploitation	50,2%	57,9%	-7,7 pt	69,8%	-19,6 pt	59,1%	65,8%	-6,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)						12,7	12,3	+3,4%

- PNB : +10,3% / 1S16
  - Bonne progression dans toutes les zones géographiques,
  - Rappel : contexte peu porteur au début de l'année 2016
- Frais de gestion : -0,9% / 1S16
  - Baisse des coûts du fait des mesures d'économies mises en œuvre
  - Effet de ciseau largement positif : forte amélioration de l'efficacité opérationnelle
- Coût du risque
  - Dotations aux provisions plus que compensées par des reprises ce semestre
- Éléments hors exploitation
  - Effet notamment d'une plus-value sur la cession d'un immeuble au 2T17

## Corporate and Institutional Banking Securities Services - 1S17

En millions d'euros	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	498	461	+7,9%	478	+4,2%	975	901	+8,2%
Frais de gestion	-400	-374	+6,9%	-390	+2,6%	-791	-756	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	97	87	+12,1%	87	+11,5%	185	145	+27,0%
Coût du risque	1	1	+34,6%	0	n.s.	1	1	-10,0%
Résultat d'exploitation	99	88	+12,3%	87	+12,9%	186	147	+26,6%
Éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	-30,1%	1	0	n.s.
Résultat avant impôt	99	87	+12,9%	88	+12,7%	186	147	+27,2%
Coefficient d'exploitation	80,5%	81,2%	-0,7 pt	81,7%	-1,2 pt	81,1%	83,9%	-2,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)						0,9	0,7	+22,3%

	30.06.17	30.06.16	Variation / 30.06.16	31.03.17	Variation / 31.03.17
<b>Securities Services</b>					
Actifs en conservation (en Md€)	9 001	8 134	+10,7%	8 939	+0,7%
Actifs sous administration (en Md€)	2 191	1 857	+17,9%	2 098	+4,4%
	<b>2T17</b>	<b>2T16</b>	<b>2T17 / 2T16</b>	<b>1T17</b>	<b>2T17 / 1T17</b>
Nombre de transactions (en millions)	22,9	21,5	+6,5%	22,6	+1,3%

- PNB : +8,2% / 1S16
  - Effet de la hausse des volumes et des nouveaux mandats
- Frais de gestion : +4,6% / 1S16
  - En lien avec le développement de l'activité
  - Effet de ciseau largement positif grâce aux mesures d'économie de coûts : forte amélioration de l'efficacité opérationnelle

## Corporate and Institutional Banking Transactions – 2Q17

	France / UK - Orange / BT Group GBP 900m combined offering of stock and exchangeable bond into BT Group shares Joint Global Coordinator and Joint-Bookrunner June 2017		USA – Altice USA, Inc USD 2.151bn Initial Public offering Joint Bookrunner June 2017
	Sweden - Telia Triple tranche EUR and SEK (Fixed and Floating) eq. SEK 15bn hybrid issue - the first euro-denominated corporate hybrid in 2017 - Global Coordinator and Joint Bookrunner - April 2017		USA – Becton, Dickinson and Company USD 9.675bn multi-tranche + EUR 700m 2y Senior Notes to fund the company's pending acquisition of C.R. Bard and refinance existing debt - Active Bookrunner May 2017
	France - Vivendi Advisor to Vivendi for the acquisition of Bolloré's 60% stake in Havas June 2017		USA – AT&T EUR 7bn - 5th largest EUR deal on record, a 5-tranche Senior Unsecured transaction Active Bookrunner May 2017
	France / USA - Legrand Commitment letter for a bridge loan up to EUR 800m and EUR1bn bond issue to finance the acquisition of Milestone AV Technologies - Sole Underwriter & Active Bookrunner June 2017		China – Asian Infrastructure Investment Bank BNP Paribas awarded global custody mandate from AIIB with up to USD 20bn of AIIB assets Sole Global Custodian May 2017
	Italy – UniCredit EUR 1.25bn PerpNC6 AT1 Joint lead manager May 2017		China – TCL USD 250m Acquisition of 100% China Display Optoelectronics Technology (CDOT) Joint Financial Advisor May 2017
	UK - The Sage Group Cash Management mandate in 9 European countries April 2017		India / China – Siemens Gamesa First Sustainable Finance & Investment Initiative in APAC Structured Working Capital Optimization Solution in Renewable Energy space in APAC INR 1500m / RMB 150m – Supplier Finance - Bilateral - MNC Coverage - April 2017

## Corporate and Institutional Banking Rankings and Awards - 2Q17

- **Recognised expertise:**
  - World Best Bank for Corporates and Best Digital Bank in Western Europe (*Euromoney Award – June 2017*)
  - Exane BNP Paribas named #1 Pan-European Equity Research (ranked #1 in 15 sectors and within Top3 across 25 sectors), #1 in Pan-European Sales and #1 Pan-European Equity House (*Extel Survey 2017*)
- **Global Markets:**
  - #1 All bonds in EUR and #1 Investment Grade Corporate bonds in EUR (*Dealogic – June 2017*)
  - #9 All International bonds All Currencies (*Dealogic – June 2017*)
  - Corporate Bond House of the Year and #1 in 20 categories (*Global Capital Bond Awards 2017*)
- **Securities Services:**
  - Best Administrator for Funds of Hedge Funds in Europe (*HFM Week European Awards – April 2017*)
- **Corporate Banking:**
  - #2 EMEA Syndicated Loans Bookrunner and MLA by number of deal (*Dealogic – June 2017*)
  - #1 EMEA Media Telecom Loans Bookrunner and MLA by volume and number of deal (*Dealogic – June 2017*)
  - #3 EMEA Equity-Linked Bookrunner and #9 EMEA ECM Bookrunner (*Dealogic – June 2017*)



## Autres Activités - 2T17

En millions d'euros	2T17	2T16	1T17	1S17	1S16
Produit net bancaire	3	650	358	360	1 268
Frais de gestion	-300	-295	-308	-608	-477
<i>Dont coûts de transformation et coûts de restructuration</i>	<i>-168</i>	<i>-108</i>	<i>-110</i>	<i>-278</i>	<i>-154</i>
Résultat brut d'exploitation	-297	356	49	-248	791
Coût du risque	-94	-5	-11	-106	3
Résultat d'exploitation	-391	350	38	-353	795
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	44	28	19	63	49
Autres éléments hors exploitation	2	-77	-8	-6	-67
Résultat avant impôt	-346	301	49	-296	776

- **Revenus**
  - Réévaluation de la dette propre (« OCA »)\* et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA »)\* : -200 M€ (-204 M€ au 2T16)
  - Plus-value de cession de titres Euronext : +85 M€
  - Bonne contribution de Principal Investments
  - Rappel 2T16 : plus-value de cession des titres Visa : +597 M€
- **Frais de gestion**
  - Coûts de restructuration des acquisitions (notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD) : -15 M€ (-50 M€ au 2T16)
  - Coûts de transformation des Métiers : -153 M€ (-58 M€ au 2T16)
- **Autres éléments hors exploitation**
  - Rappel 2T16 : dépréciation de survaleur sur les titres d'une filiale (-54 M€)

\* La valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation de valeur imputable au risque du groupe BNP Paribas. Elle est constatée en calculant la valeur de remplacement des instruments, obtenue par l'actualisation du profil attendu des passifs, issus de dérivés ou de titres émis par la Banque, en utilisant un taux correspondant à celui d'un instrument similaire qui serait émis par le groupe BNP Paribas à la date de clôture.





## Autres Activités - 1S17

- Revenus
  - Réévaluation de la dette propre (« OCA »)\* et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA »)\* : -207 M€ (+161 M€ au 1S16)
  - Plus-value de cession de titres Shinhan (+148 M€) et Euronext (+85 M€)
  - Rappel 1S16 : plus-value de cession des titres Visa : +597 M€
  - Très bonne contribution de Principal Investments
- Frais de gestion
  - Coûts de restructuration des acquisitions (notamment LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD) : -36 M€ (-74 M€ au 1S16)
  - Coûts de transformation des Métiers : -243 M€ (-80 M€ au 1S16)
- Autres éléments hors exploitation
  - Rappel 1S16 : dépréciation de survaleur sur les titres d'une filiale (-54 M€)

\* La valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation de valeur imputable au risque du groupe BNP Paribas. Elle est constatée en calculant la valeur de remplacement des instruments, obtenue par l'actualisation du profil attendu des passifs, issus de dérivés ou de titres émis par la Banque, en utilisant un taux correspondant à celui d'un instrument similaire qui serait émis par le groupe BNP Paribas à la date de clôture.



## Répartition des coûts de transformation des Métiers présentés en Autres Activités - 1S17

<i>En millions d'euros</i>	1S17	2T17	1T17
Retail Banking & Services	-138	-93	-45
Domestic Markets	-59	-42	-17
Banque De Détail en France	-40	-28	-12
BNL bc	-3	-2	-1
Banque De Détail en Belgique	-10	-8	-2
Autres Activités	-7	-5	-2
International Financial Services	-79	-51	-28
Personal Finance	-21	-14	-7
International Retail Banking	-34	-20	-13
Assurance	-10	-6	-3
Gestion Institutionnelle et Privée	-14	-10	-5
Corporate & Institutional Banking	-104	-61	-43
Corporate Banking	-29	-17	-12
Global Markets	-59	-35	-24
Securities Services	-16	-9	-7
Autres Activités	-1	1	-1
<b>TOTAL</b>	<b>-243</b>	<b>-153</b>	<b>-90</b>



## Résultats du Groupe

### Résultats des pôles

### Résultats détaillés du 1S17

## Annexes



## Nombre d'actions et Bénéfice Net par Action

### ► Nombre d'actions

<i>en millions</i>	30-juin-17	31-déc-16
Nombre d'actions (fin de période)	1 248	1 247
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période)	1 247	1 246
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 246	1 244

### ► Bénéfice Net par Action

<i>en millions</i>	30-juin-17	30-juin-16
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 246	1 246
Résultat net part du Groupe	4 290	4 374
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-184	-177
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée remboursés	0	80
Résultat net part du Groupe, après rémunération et effet change sur TSSDI	4 106	4 277
<b>Bénéfice Net par Action (BNA) en euros</b>	<b>3,30</b>	<b>3,43</b>



## Ratios de fonds propres et Actif net par Action

### Ratios de fonds propres

	30-juin-17	31-déc-16
Ratio de solvabilité global (a)	14,7%	14,5%
Ratio Tier 1 (a)	13,1%	12,9%
Ratio Common equity Tier 1 (a)	11,8%	11,6%

(a) Bâle 3 (CRD4), tenant compte des dispositions transitoires prévues par la CRR (mais avec déduction complète des écarts d'acquisition), sur la base des risques pondérés à 638 Md€ au 31.12.16 et à 638 Md€ au 30.06.2017. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n° 575/2013.

### Actif Net par Action

en millions d'euros	30-juin-17	31-déc-16	
Capitaux propres part du Groupe	99 319	100 665	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains latents ou différés)	4 237	6 169	
dont Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	7 825	8 430	(2)
dont rémunération nette d'impôts à verser sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	126	91	(3)
Actif Net Comptable (a)	91 368	92 144	(1)-(2)-(3)
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	12 417	13 218	
Actif Net Comptable Tangible (a)	78 951	78 926	
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période) en millions	1 247	1 246	
Actif Net Comptable par Action (euros)	73,3	73,9	
dont actif net comptable par action non réévalué (euros)	69,9	69,0	
Actif Net Comptable Tangible par Action (euros)	63,3	63,3	

(a) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI

## Rentabilité des Fonds propres et Capitaux Permanents

### Calcul de la rentabilité des fonds propres

en millions d'euros	1S17	1S16	
Résultat net part du Groupe (RNPG)	4 290	4 374	(1)
Éléments exceptionnels (après impôts) (a)	-94	578	(2)
Contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) et taxes systémiques bancaires après impôts	-699	-587	(3)
Taxe systémique bancaire UK		-57	(4)
RNPG annualisé (éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisés) (b)	9 373	8 700	(5)
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-361	-357	
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée remboursés	0	80	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués (c)	85 161	80 953	
Rentabilité des fonds propres	10,6%	10,4%	
Moyenne des capitaux propres permanents tangibles, non réévalués (d)	72 343	67 582	
Rentabilité des fonds propres tangibles	12,5%	12,5%	

(a) Cf. diapositive 38 de la présentation au 30.06.17

(b) Au 30.06.17 et au 30.06.16, (5) = 2\*(1)-(2)-(3)+(2)+(3)+(4); Rappel Taxe systémique bancaire UK : montant estimé au 2T16 à payer au 4T16 ;

(c) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende) ;

(d) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le résultat net annualisé avec éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition).

### Capitaux permanents part du Groupe non réévalués (utilisés pour le calcul de la rentabilité des fonds propres)

en millions d'euros	30-juin-17	31-déc-16	
Actif Net Comptable	91 368	92 144	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains latents ou différés)	4 237	6 169	(2)
dont dividende 2016	0	3 364	(3)
dont hypothèse de distribution de dividende 2017	4 551	0	(4)
Annualisation du résultat retraité (a)	5 084	0	(5)
Retraitement des coupons des TSSDI pour le calcul de l'annualisation	46		(6)
Capitaux propres permanents part du Groupe, non réévalués (b)	87 710	82 611	(1)-(2)-(3)-(4)+(5)+(6)
Capitaux propres permanents tangibles part du Groupe, non réévalués (b)	75 293	69 393	

(a) RNPG du 1S17 hors éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires.

(b) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI et après hypothèse de distribution de dividende

## Un bilan de qualité

### Créances douteuses / encours bruts

	30-juin-17	31-déc-16
Créances douteuses (a) / encours bruts (b)	3,4%	3,8%

(a) Encours douteux de créances sur la clientèle et les établissements de crédit hors repos, nets des garanties

(b) Encours bruts de créances sur la clientèle et les établissements de crédit hors repos

### Taux de couverture

en milliards d'euros	30-juin-17	31-déc-16
Engagements douteux (a)	28,2	31,2
Provisions (b)	25,1	27,8
Taux de couverture	89%	89%

(a) Engagements douteux bruts bilan et hors bilan, nets des garanties

(b) Spécifiques et collectives

### Réserve de liquidité immédiatement disponible

en milliards d'euros	30-juin-17	31-déc-16
Réserve de liquidité immédiatement disponible (a)	344	305

(a) Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales ("counterbalancing capacity") tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, et diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement

## Ratio common equity Tier 1

### Ratio common equity Tier 1 de Bâle 3 plein\* (passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels)

en Milliards d'euros	30-juin-17	31-mars-17
<b>Capitaux propres</b>	<b>104,4</b>	<b>107,3</b>
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-7,8	-8,5
Dividende 2016		-3,4
Projet de distribution de dividende 2017	-2,1	-0,9
Ajustements réglementaires sur capitaux propres**	-1,6	-1,6
Ajustements réglementaires sur intérêts minoritaires	-2,8	-2,8
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	-12,9	-13,3
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-0,8	-0,9
Autres ajustements réglementaires	-1,3	-1,3
<b>Fonds propres Common Equity Tier One</b>	<b>75,1</b>	<b>74,6</b>
<b>Actifs pondérés</b>	<b>640</b>	<b>642</b>
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>11,7%</b>	<b>11,6%</b>

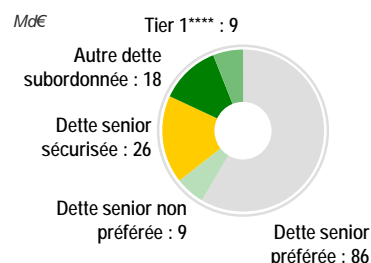
\* CRD4, tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013. \*\* Y compris Prudent Valuation Adjustment

# Ressources de marché à moyen / long terme Programme 2017

## Programme 2017 de refinancement MLT de 25 Mds€

- Emissions d'instruments de capital dans le cadre de l'objectif cible total de 3% à 2020\*
  - 1,25 Md\$ de Tier 2 à 10 ans in fine émis en mars 2017 à Treasuries + 215pb
- Dette senior : 22 Md€\*\* réalisés à un spread moyen de mid-swap + 59pb (4,4 ans de durée moyenne)
  - Dont dette senior non préférée : 90%\*\* déjà réalisés sur un programme de 10 Md€ dans des devises diverses (EUR, USD, JPY, SGD, AUD,...)
  - Dont dette sécurisée : 1,5 Md€\*\* émis en covered bonds et titrisations

## Répartition des encours de ressources de marché MLT\*\*\*: 148 Md€ au 30.06.2017



## Plus de 90% du programme d'émissions 2017 déjà réalisé

\* Sous réserve des conditions de marché ; \*\* Au 13 juillet 2017 ; \*\*\* Chiffres recomposés selon la nouvelle définition extensive du financement wholesale (143 Md€ au 31.12.16), recouvrant l'ensemble des financements à l'exclusion des clients particuliers, PME ou corporates, des clients institutionnels pour leurs besoins opérationnels, des financements de politique monétaire et des financements sécurisés par des actifs de marché ; \*\*\*\* Dette qualifiée prudemment de Tier 1 enregistrée en dette subordonnée ou en capitaux propres

# Coût du risque sur encours (1/2)

## Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

	2014	2015	1T16	2T16	3T16	4T16	2016	1T17	2T17
<b>Domestic Markets*</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	335,2	339,2	341,4	341,1	347,2	348,0	344,4	356,4	359,2
Coût du risque (en M€)	2 074	1 812	399	388	329	399	1 515	319	355
Coût du risque (en pb, annualisé)	62	53	47	46	38	46	44	36	40
<b>BDDF*</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	143,4	144,7	142,9	142,0	145,4	146,8	144,3	151,5	154,2
Coût du risque (en M€)	402	343	73	72	72	124	342	79	80
Coût du risque (en pb, annualisé)	28	24	21	20	20	34	24	21	21
<b>BNL bc*</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	78,1	77,4	77,3	76,9	78,1	77,4	77,4	79,4	78,5
Coût du risque (en M€)	1 398	1 248	274	242	215	229	959	228	222
Coût du risque (en pb, annualisé)	179	161	142	126	110	118	124	115	113
<b>BDDB*</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	88,4	91,5	95,0	96,1	97,4	97,1	96,4	98,7	99,3
Coût du risque (en M€)	131	85	21	49	19	9	98	-1	28
Coût du risque (en pb, annualisé)	15	9	9	20	8	4	10	0	11

\* Avec la Banque Privée à 100%

## Coût du risque sur encours (2/2)

### Coût du risque / Encours de crédit à la clientèle début de période (en pb annualisés)

	2014	2015	1T16	2T16	3T16	4T16	2016	1T17	2T17
<b>BancWest*</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	43,3	55,0	60,1	58,0	61,1	61,8	60,3	67,3	66,7
Coût du risque (en M€)	50	50	25	23	14	23	85	22	38
Coût du risque (en pb, annualisé)	12	9	16	16	9	15	14	13	23
<b>Europe Méditerranée*</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	30,0	38,8	38,6	39,0	39,5	39,3	39,1	38,3	38,3
Coût du risque (en M€)	357	466	96	87	127	127	437	67	70
Coût du risque (en pb, annualisé)	119	120	100	89	129	129	112	70	73
<b>Personal Finance</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	51,3	57,0	59,4	60,6	62,3	63,4	61,4	65,9	68,9
Coût du risque (en M€)	1 095	1 176	221	248	240	269	979	240	225
Coût du risque (en pb, annualisé)	214	206	149	164	154	170	159	146	131
<b>CIB - Corporate Banking</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	105,3	116,5	117,9	118,2	120,4	118,3	118,7	123,4	128,6
Coût du risque (en M€)	131	138	55	42	79	115	292	-57	-78
Coût du risque (en pb, annualisé)	12	12	19	14	26	39	25	-19	-24
<b>Groupe**</b>									
Encours début de trimestre (en Md€)	647,2	698,9	703,2	702,2	717,5	716,1	709,8	737,6	742,9
Coût du risque (en M€)	3 705	3 797	757	791	764	950	3 262	592	662
Coût du risque (en pb, annualisé)	57	54	43	45	43	53	46	32	36

\* Avec la Banque Privée à 100% ; \*\* Y compris coût du risque des activités de marché, Investment Solutions (jusqu'en 2014), International Financial Services et Autres Activités

## Actifs pondérés Bâle 3\*

- Actifs pondérés Bâle 3\* : 640 Md€ (642 Md€ au 31.03.17)
- Légère baisse des actifs pondérés du fait de l'effet change

### Passage des Actifs pondérés Bâle 3\* par type de risque Ancienne définition → nouvelle définition EBA

en Mds€	Ancienne définition 30.06.17	Ajustements	Définition EBA 30.06.17
<b>Risque de Crédit</b>	475	+43-5-9	505**
dont Participations Actions**		+43	
dont Positions de titrisation du portefeuille bancaire	5	-5	
dont Reclassements des DTA en catégorie Autres	9	-9	
<b>Risque Opérationnel</b>	64		64
<b>Risque de Contrepartie</b>	29		29
<b>Risque Marché / change</b>	20		20
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire NC</b>		+5	5
<b>Autres*** NC</b>		+9+9	18
Risque Participations Actions**	52	-52	
dont Participations Actions	43	-43	
dont Participations dans certaines entités du secteur financier	9	-9	
<b>Total des Actifs pondérés Bâle 3*</b>	640	0	640

NC : nouvelles catégories

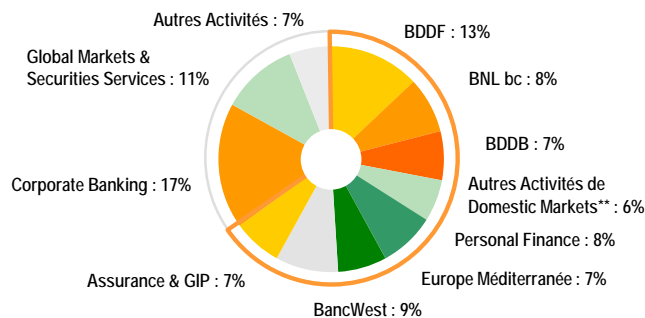
### Actifs pondérés Bâle 3\* par type de risque (nouvelle définition EBA)

en Mds€	31.12.16	31.03.17	30.06.17
<b>Risque de Crédit</b>	494	500	505
<b>Risque Opérationnel</b>	64	64	64
<b>Risque de Contrepartie</b>	33	33	29
<b>Risque Marché / Change</b>	23	20	20
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	8	5	5
<b>Autres***</b>	19	19	18
<b>Total des Actifs pondérés Bâle 3*</b>	641	642	640

\* CRD4; \*\* Le Risque Participations Actions, auparavant identifié comme une catégorie à part entière, est maintenant réparti entre la catégorie Risque de Crédit pour le risque de participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne (43 Mds€ au 30.06.17) et la catégorie Autres pour les participations significatives dans les entités du secteur financier sujettes à une pondération de 250% (9 Mds€ au 30.06.17); \*\*\* Inclut les DTA et les participations significatives dans les entités du secteur financier, sujets à une pondération de 250%

## Actifs pondérés Bâle 3 par métier\*

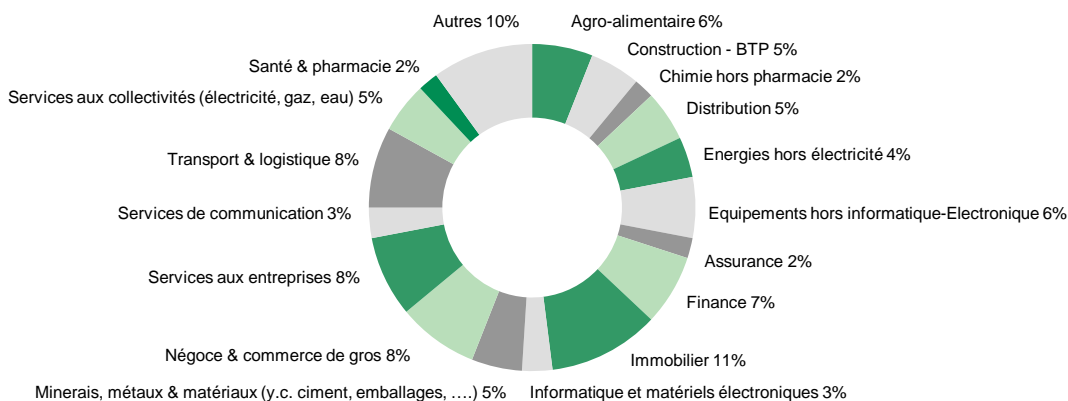
Actifs pondérés Bâle 3\* par métier au 30.06.2017



**Retail Banking and Services : 65%**

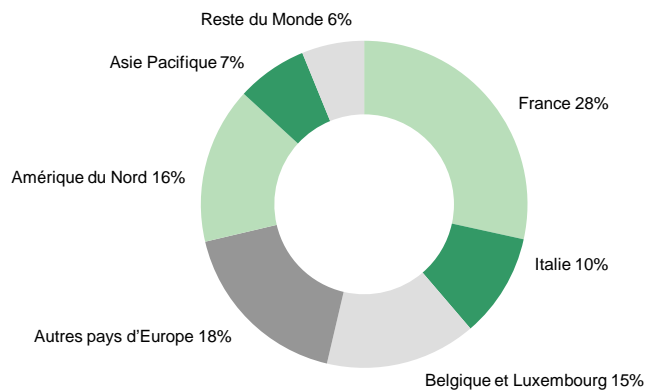
\* CRD4 ; \*\* Y compris Luxembourg

## Ventilation des engagements commerciaux par secteur d'activité (classe d'exposition « entreprises »)



**Engagements bruts, bilan et hors bilan, non pondérés de la classe d'exposition « entreprises » = 618 Md€ au 30.06.2017**

## Ventilation des engagements commerciaux par zone géographique



**Engagements bruts, bilan et hors bilan, non pondérés  
= 1 512 Md€ au 30.06.2017**



**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - GROUPE**

<i>En millions d'euros</i>	2T17	2T16	2T17 / 2T16	1T17	2T17 / 1T17	1S17	1S16	1S17 / 1S16
Produit net bancaire	10 938	11 322	-3,4%	11 297	-3,2%	22 235	22 166	+0,3%
Frais de gestion	-7 071	-7 090	-0,3%	-8 119	-12,9%	-15 190	-14 717	+3,2%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 867</b>	<b>4 232</b>	<b>-8,6%</b>	<b>3 178</b>	<b>+21,7%</b>	<b>7 045</b>	<b>7 449</b>	<b>-5,4%</b>
Coût du risque	-662	-791	-16,3%	-592	+11,8%	-1 254	-1 548	-19,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 205</b>	<b>3 441</b>	<b>-6,9%</b>	<b>2 586</b>	<b>+23,9%</b>	<b>5 791</b>	<b>5 901</b>	<b>-1,9%</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	223	165	+35,2%	165	+35,2%	388	319	+21,6%
Autres éléments hors exploitation	33	-81	n.s.	3	n.s.	36	-57	n.s.
<b>Eléments hors exploitation</b>	<b>256</b>	<b>84</b>	<b>n.s.</b>	<b>168</b>	<b>+52,4%</b>	<b>424</b>	<b>262</b>	<b>+61,8%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 461</b>	<b>3 525</b>	<b>-1,8%</b>	<b>2 754</b>	<b>+25,7%</b>	<b>6 215</b>	<b>6 163</b>	<b>+0,8%</b>
Impôt sur les bénéfices	-943	-864	+9,2%	-752	+25,4%	-1 695	-1 584	+7,0%
Intérêts minoritaires	-122	-101	+20,8%	-108	+13,0%	-230	-205	+12,2%
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 396</b>	<b>2 560</b>	<b>-6,4%</b>	<b>1 894</b>	<b>+26,5%</b>	<b>4 290</b>	<b>4 374</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>64,6%</b>	<b>62,6%</b>	<b>+2,0 pt</b>	<b>71,9%</b>	<b>-7,3 pt</b>	<b>68,3%</b>	<b>66,4%</b>	<b>+1,9 pt</b>

*L'information financière de BNP Paribas pour le deuxième trimestre 2017 est constituée du présent communiqué de presse et de la présentation attachée.*

*L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence, est disponible sur le site Internet : <http://invest.bnpparibas.com> dans l'espace « Résultats » et est publiée par BNP Paribas en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)*

**RÉSULTATS PAR PÔLE AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2017**

	Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opéra- tionnels	Autres Activités	Groupe	
<i>en millions d'euros</i>							
Produit net bancaire	3 803	3 935	3 197	10 935	3	10 938	
	var/2T16	+0,0%	+3,2%	+4,6%	+2,5%	-99,6%	-3,4%
	var/1T17	-0,1%	+0,7%	-0,8%	-0,0%	-99,3%	-3,2%
Frais de gestion	-2 417	-2 367	-1 988	-6 771	-300	-7 071	
	var/2T16	+1,6%	+2,8%	-6,0%	-0,4%	+1,7%	-0,3%
	var/1T17	-13,7%	-5,5%	-20,7%	-13,3%	-2,8%	-12,9%
Résultat brut d'exploitation	1 387	1 568	1 209	4 164	-297	3 867	
	var/2T16	-2,7%	+3,8%	+28,4%	+7,4%	n.s.	-8,6%
	var/1T17	+37,5%	+11,7%	+68,8%	+33,1%	n.s.	+21,7%
Coût du risque	-356	-331	118	-568	-94	-662	
	var/2T16	-7,6%	-6,9%	n.s.	-27,7%	n.s.	-16,3%
	var/1T17	+11,4%	+4,9%	n.s.	-2,2%	n.s.	+11,8%
Résultat d'exploitation	1 031	1 237	1 328	3 596	-391	3 205	
	var/2T16	-0,8%	+7,2%	+48,1%	+16,4%	n.s.	-6,9%
	var/1T17	+49,6%	+13,7%	+72,4%	+41,1%	n.s.	+23,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	153	5	179	44	223	
Autres éléments hors exploitation	1	14	15	31	2	33	
Résultat avant impôt	1 053	1 405	1 349	3 807	-346	3 461	
	var/2T16	-0,2%	+11,3%	+48,7%	+18,1%	n.s.	-1,8%
	var/1T17	+49,4%	+14,9%	+73,4%	+40,7%	n.s.	+25,7%

	Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opéra- tionnels	Autres Activités	Groupe	
<i>en millions d'euros</i>							
Produit net bancaire	3 803	3 935	3 197	10 935	3	10 938	
	2T16	3 803	3 813	3 056	10 672	650	11 322
	1T17	3 807	3 909	3 223	10 939	358	11 297
Frais de gestion	-2 417	-2 367	-1 988	-6 771	-300	-7 071	
	2T16	-2 378	-2 303	-2 115	-6 795	-295	-7 090
	1T17	-2 799	-2 506	-2 506	-7 811	-308	-8 119
Résultat brut d'exploitation	1 387	1 568	1 209	4 164	-297	3 867	
	2T16	1 425	1 510	942	3 876	356	4 232
	1T17	1 008	1 404	717	3 129	49	3 178
Coût du risque	-356	-331	118	-568	-94	-662	
	2T16	-385	-355	-46	-786	-5	-791
	1T17	-319	-315	54	-581	-11	-592
Résultat d'exploitation	1 031	1 237	1 328	3 596	-391	3 205	
	2T16	1 040	1 155	896	3 091	350	3 441
	1T17	689	1 089	770	2 548	38	2 586
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	153	5	179	44	223	
	2T16	13	111	13	137	28	165
	1T17	11	128	8	146	19	165
Autres éléments hors exploitation	1	14	15	31	2	33	
	2T16	2	-4	-2	-4	-77	-81
	1T17	5	6	0	11	-8	3
Résultat avant impôt	1 053	1 405	1 349	3 807	-346	3 461	
	2T16	1 055	1 262	907	3 224	301	3 525
	1T17	705	1 222	778	2 705	49	2 754
Impôt sur les bénéfices							-943
Intérêts minoritaires							-122
Résultat net part du groupe							2 396

**RÉSULTATS PAR PÔLE AU PREMIER SEMESTRE 2017**

		Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opéra- tionnels	Autres Activités	Groupe
<i>en millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		7 611	7 844	6 420	21 875	360	22 235
	var/1S2016	-0,5%	+4,5%	+11,8%	+4,7%	-71,6%	+0,3%
Frais de gestion		-5 215	-4 873	-4 494	-14 582	-608	-15 190
	var/1S2016	+1,8%	+2,7%	+2,8%	+2,4%	+27,4%	+3,2%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>2 395</b>	<b>2 971</b>	<b>1 926</b>	<b>7 293</b>	<b>-248</b>	<b>7 045</b>
	var/1S2016	-5,1%	+7,5%	+40,6%	+9,5%	n.s.	-5,4%
Coût du risque		-675	-645	172	-1 148	-106	-1 254
	var/1S2016	-13,8%	-7,1%	n.s.	-26,0%	n.s.	-19,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 720</b>	<b>2 326</b>	<b>2 098</b>	<b>6 144</b>	<b>-353</b>	<b>5 791</b>
	var/1S2016	-1,2%	+12,4%	+61,9%	+20,3%	n.s.	-1,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		31	281	13	325	63	388
Autres éléments hors exploitation		6	20	15	42	-6	36
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 758</b>	<b>2 627</b>	<b>2 126</b>	<b>6 512</b>	<b>-296</b>	<b>6 215</b>
	var/1S2016	-0,3%	+13,5%	+62,3%	+20,9%	n.s.	+0,8%
Impôt sur les bénéfices							-1 695
Intérêts minoritaires							-230
<b>Résultat net part du groupe</b>							<b>4 290</b>

## HISTORIQUE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>GROUPE</b>						
<b>PNB</b>	<b>10 938</b>	<b>11 297</b>	<b>10 656</b>	<b>10 589</b>	<b>11 322</b>	<b>10 844</b>
Frais de gestion	-7 071	-8 119	-7 444	-7 217	-7 090	-7 627
<b>RBE</b>	<b>3 867</b>	<b>3 178</b>	<b>3 212</b>	<b>3 372</b>	<b>4 232</b>	<b>3 217</b>
Coût du risque	-662	-592	-950	-764	-791	-757
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 205</b>	<b>2 586</b>	<b>2 262</b>	<b>2 608</b>	<b>3 441</b>	<b>2 460</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	223	165	151	163	165	154
Autres éléments hors exploitation	33	3	-146	9	-81	24
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 461</b>	<b>2 754</b>	<b>2 267</b>	<b>2 780</b>	<b>3 525</b>	<b>2 638</b>
Impôt sur les bénéfices	-943	-752	-721	-790	-864	-720
Intérêts minoritaires	-122	-108	-104	-104	-101	-104
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 396</b>	<b>1 894</b>	<b>1 442</b>	<b>1 886</b>	<b>2 560</b>	<b>1 814</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>64,6%</b>	<b>71,9%</b>	<b>69,9%</b>	<b>68,2%</b>	<b>62,6%</b>	<b>70,3%</b>

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>RETAIL BANKING &amp; SERVICES - HORS EFFETS PEL/CEL</b>						
<b>PNB</b>	7 737	7 719	7 758	7 735	7 636	7 522
Frais de gestion	-4 784	-5 305	-5 200	-4 813	-4 681	-5 187
<b>RBE</b>	2 953	2 414	2 558	2 922	2 956	2 335
Coût du risque	-686	-634	-824	-704	-740	-738
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 267	1 780	1 733	2 218	2 216	1 598
SME	174	139	130	140	124	136
Autres éléments hors exploitation	16	11	-5	9	-2	8
<b>Résultat avant impôt</b>	2 457	1 930	1 858	2 367	2 339	1 742
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	50,7	50,6	49,0	48,8	48,6	48,7

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>RETAIL BANKING &amp; SERVICES</b>						
<b>PNB</b>	7 738	7 717	7 765	7 728	7 615	7 540
Frais de gestion	-4 784	-5 305	-5 200	-4 813	-4 681	-5 187
<b>RBE</b>	2 955	2 412	2 565	2 915	2 935	2 353
Coût du risque	-686	-634	-824	-704	-740	-738
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 269	1 778	1 741	2 212	2 195	1 616
SME	174	139	130	140	124	136
Autres éléments hors exploitation	16	11	-5	9	-2	8
<b>Résultat avant impôt</b>	2 458	1 927	1 866	2 360	2 318	1 760
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	50,7	50,6	49,0	48,8	48,6	48,7

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>DOMESTIC MARKETS - HORS EFFETS PEL/CEL (Intégrant 100% de Banque Privée France, Italie, Belgique, Luxembourg)*</b>						
<b>PNB</b>	3 951	3 952	3 866	3 923	3 962	3 963
Frais de gestion	-2 488	-2 880	-2 794	-2 567	-2 449	-2 818
<b>RBE</b>	1 463	1 072	1 072	1 356	1 513	1 145
Coût du risque	-355	-319	-399	-329	-388	-399
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 108	753	674	1 028	1 124	746
SME	21	11	14	18	13	9
Autres éléments hors exploitation	1	5	-6	8	2	-2
<b>Résultat avant impôt</b>	1 130	769	681	1 054	1 140	753
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-78	-61	-59	-61	-63	-63
<b>Résultat avant impôt de Domestic Markets</b>	1 052	707	622	993	1 076	690
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	24,1	23,8	23,0	22,9	22,9	22,9

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>DOMESTIC MARKETS (Intégrant 2/3 de Banque Privée France, Italie, Belgique et Luxembourg)</b>						
<b>PNB</b>	3 803	3 807	3 740	3 782	3 803	3 844
Frais de gestion	-2 417	-2 799	-2 719	-2 494	-2 378	-2 745
<b>RBE</b>	1 387	1 008	1 022	1 288	1 425	1 099
Coût du risque	-356	-319	-399	-327	-385	-398
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 031	689	623	961	1 040	701
SME	21	11	13	18	13	9
Autres éléments hors exploitation	1	5	-6	8	2	-2
<b>Résultat avant impôt</b>	1 053	705	630	987	1 055	708
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	24,1	23,8	23,0	22,9	22,9	22,9

\* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>BANQUE DE DETAIL EN FRANCE (Intégrant 100% de Banque Privée France)*</b>						
<b>PNB</b>	<b>1 607</b>	<b>1 618</b>	<b>1 556</b>	<b>1 594</b>	<b>1 587</b>	<b>1 661</b>
<i>dont revenus d'intérêt</i>	<i>886</i>	<i>909</i>	<i>907</i>	<i>916</i>	<i>879</i>	<i>972</i>
<i>dont commissions</i>	<i>721</i>	<i>708</i>	<i>649</i>	<i>678</i>	<i>709</i>	<i>689</i>
Frais de gestion	-1 116	-1 184	-1 216	-1 178	-1 106	-1 173
<b>RBE</b>	<b>492</b>	<b>434</b>	<b>340</b>	<b>416</b>	<b>481</b>	<b>488</b>
Coût du risque	-80	-79	-124	-72	-72	-73
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>412</b>	<b>355</b>	<b>215</b>	<b>345</b>	<b>408</b>	<b>415</b>
Eléments hors exploitation	0	0	1	0	1	1
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>412</b>	<b>356</b>	<b>217</b>	<b>345</b>	<b>409</b>	<b>416</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-40	-39	-32	-34	-32	-39
<b>Résultat avant impôt de BDDF</b>	<b>372</b>	<b>316</b>	<b>184</b>	<b>310</b>	<b>377</b>	<b>377</b>
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	9,3	9,2	8,7	8,6	8,5	8,6

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>BANQUE DE DETAIL EN FRANCE - HORS EFFETS PEL/CEL (Intégrant 100% de Banque Privée France)*</b>						
<b>PNB</b>	<b>1 606</b>	<b>1 620</b>	<b>1 548</b>	<b>1 601</b>	<b>1 608</b>	<b>1 643</b>
<i>dont revenus d'intérêt</i>	<i>885</i>	<i>912</i>	<i>899</i>	<i>923</i>	<i>900</i>	<i>954</i>
<i>dont commissions</i>	<i>721</i>	<i>708</i>	<i>649</i>	<i>678</i>	<i>709</i>	<i>689</i>
Frais de gestion	-1 116	-1 184	-1 216	-1 178	-1 106	-1 173
<b>RBE</b>	<b>490</b>	<b>436</b>	<b>332</b>	<b>423</b>	<b>502</b>	<b>470</b>
Coût du risque	-80	-79	-124	-72	-72	-73
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>411</b>	<b>358</b>	<b>208</b>	<b>351</b>	<b>430</b>	<b>397</b>
Eléments hors exploitation	0	0	1	0	1	1
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>411</b>	<b>358</b>	<b>209</b>	<b>351</b>	<b>430</b>	<b>398</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-40	-39	-32	-34	-32	-39
<b>Résultat avant impôt de BDDF</b>	<b>371</b>	<b>319</b>	<b>177</b>	<b>317</b>	<b>398</b>	<b>359</b>
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	9,3	9,2	8,7	8,6	8,5	8,6

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>BANQUE DE DETAIL EN FRANCE (Intégrant 2/3 de Banque Privée France)</b>						
<b>PNB</b>	<b>1 531</b>	<b>1 541</b>	<b>1 485</b>	<b>1 523</b>	<b>1 516</b>	<b>1 588</b>
Frais de gestion	-1 079	-1 146	-1 178	-1 141	-1 068	-1 139
<b>RBE</b>	<b>452</b>	<b>395</b>	<b>307</b>	<b>382</b>	<b>448</b>	<b>450</b>
Coût du risque	-80	-79	-124	-71	-72	-73
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>372</b>	<b>316</b>	<b>183</b>	<b>311</b>	<b>376</b>	<b>377</b>
Eléments hors exploitation	0	0	1	0	1	1
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>372</b>	<b>316</b>	<b>184</b>	<b>310</b>	<b>377</b>	<b>377</b>
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	9,3	9,2	8,7	8,6	8,5	8,6

\* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

\*\* Rappel Provision PEL/CEL : provision, comptabilisée dans le PNB de la Banque de Détail en France, en regard du risque généré par les Plans Epargne Logement (PEL) et Comptes Epargne Logement (CEL) sur l'ensemble de leur durée

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>Effet PEL / CEL</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>	<b>8</b>	<b>-7</b>	<b>-21</b>	<b>18</b>

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
BNL banca commerciale (Intégrant 100% de Banque Privée Italie)*						
<b>PNB</b>	729	727	745	741	749	737
Frais de gestion	-430	-469	-543	-448	-433	-462
<b>RBE</b>	299	258	202	293	317	275
Coût du risque	-222	-228	-229	-215	-242	-274
<b>Résultat d'exploitation</b>	77	30	-27	78	74	1
Eléments hors exploitation	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	77	30	-27	78	74	1
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-12	-12	-10	-9	-9	-10
<b>Résultat avant impôt de BNL bc</b>	65	18	-36	70	65	-8
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,7	5,7	5,7	5,8	5,9	6,0

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
BNL banca commerciale (Intégrant 2/3 de Banque Privée Italie)						
<b>PNB</b>	707	706	725	721	730	718
Frais de gestion	-420	-460	-533	-438	-423	-453
<b>RBE</b>	287	247	192	284	307	265
Coût du risque	-222	-228	-229	-214	-242	-274
<b>Résultat d'exploitation</b>	65	18	-36	70	65	-8
Eléments hors exploitation	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	65	18	-36	70	65	-8
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,7	5,7	5,7	5,8	5,9	6,0

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
BANQUE DE DETAIL EN BELGIQUE (Intégrant 100% de Banque Privée Belgique)*						
<b>PNB</b>	930	931	908	914	923	917
Frais de gestion	-560	-823	-661	-575	-555	-791
<b>RBE</b>	370	108	247	339	367	126
Coût du risque	-28	1	-9	-19	-49	-21
<b>Résultat d'exploitation</b>	343	109	237	320	318	106
SME	6	-4	2	5	5	-4
Autres éléments hors exploitation	2	0	-1	-2	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	351	106	239	323	323	102
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-25	-10	-17	-18	-21	-14
<b>Résultat avant impôt de BDDB</b>	325	96	222	305	302	88
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,2	5,1	4,7	4,7	4,7	4,6

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
BANQUE DE DETAIL EN BELGIQUE (Intégrant 2/3 de Banque Privée Belgique)						
<b>PNB</b>	882	889	867	871	878	875
Frais de gestion	-537	-790	-636	-550	-534	-763
<b>RBE</b>	346	99	230	321	344	112
Coût du risque	-28	1	-10	-19	-46	-20
<b>Résultat d'exploitation</b>	317	99	221	302	297	92
SME	6	-4	2	5	5	-4
Autres éléments hors exploitation	2	0	-1	-2	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	325	96	222	305	302	88
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,2	5,1	4,7	4,7	4,7	4,6

\* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
AUTRES ACTIVITES DE DOMESTIC MARKETS Y COMPRIS LUXEMBOURG (Intégrant 100% de Banque Privée Luxembourg)*						
<b>PNB</b>	<b>686</b>	<b>674</b>	<b>666</b>	<b>669</b>	<b>681</b>	<b>666</b>
Frais de gestion	-382	-405	-374	-367	-355	-393
<b>RBE</b>	<b>304</b>	<b>269</b>	<b>292</b>	<b>302</b>	<b>327</b>	<b>273</b>
Coût du risque	-26	-14	-37	-23	-25	-31
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>278</b>	<b>256</b>	<b>255</b>	<b>279</b>	<b>302</b>	<b>242</b>
SME	14	14	10	13	8	12
Autres éléments hors exploitation	0	5	-6	10	3	-2
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>292</b>	<b>274</b>	<b>260</b>	<b>301</b>	<b>312</b>	<b>252</b>
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	0	0	-1	-1
<b>Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets</b>	<b>291</b>	<b>274</b>	<b>259</b>	<b>301</b>	<b>311</b>	<b>251</b>
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	3,9	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
AUTRES ACTIVITES DE DOMESTIC MARKETS Y COMPRIS LUXEMBOURG (Intégrant 2/3 de Banque Privée Luxembourg)						
<b>PNB</b>	<b>683</b>	<b>671</b>	<b>663</b>	<b>666</b>	<b>679</b>	<b>663</b>
Frais de gestion	-381	-403	-372	-365	-353	-391
<b>RBE</b>	<b>303</b>	<b>269</b>	<b>291</b>	<b>301</b>	<b>326</b>	<b>272</b>
Coût du risque	-26	-14	-36	-23	-25	-31
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>277</b>	<b>255</b>	<b>255</b>	<b>278</b>	<b>301</b>	<b>241</b>
SME	14	14	10	13	8	12
Autres éléments hors exploitation	0	5	-6	10	3	-2
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>291</b>	<b>274</b>	<b>259</b>	<b>301</b>	<b>311</b>	<b>251</b>
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	3,9	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8



<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES</b>						
<b>PNB</b>	3 935	3 909	4 025	3 946	3 813	3 696
Frais de gestion	-2 367	-2 506	-2 481	-2 319	-2 303	-2 442
<b>RBE</b>	1 568	1 404	1 544	1 627	1 510	1 254
Coût du risque	-331	-315	-425	-376	-355	-339
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 237	1 089	1 118	1 251	1 155	915
SME	153	128	116	122	111	127
Autres éléments hors exploitation	14	6	1	1	-4	10
<b>Résultat avant impôt</b>	1 405	1 222	1 236	1 373	1 262	1 052
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	26,6	26,7	26,1	25,9	25,7	25,8
<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>PERSONAL FINANCE</b>						
<b>PNB</b>	1 220	1 201	1 185	1 177	1 168	1 149
Frais de gestion	-579	-634	-598	-544	-547	-609
<b>RBE</b>	641	568	587	632	621	540
Coût du risque	-225	-240	-269	-240	-248	-221
<b>Résultat d'exploitation</b>	415	328	317	392	373	319
SME	30	20	18	18	-8	13
Autres éléments hors exploitation	0	5	-2	0	-1	1
<b>Résultat avant impôt</b>	445	353	334	411	364	333
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,4	5,3	4,9	4,9	4,8	4,8
<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>EUROPE MEDITERRANEE (Intégrant 100% de Banque Privée Turquie)*</b>						
<b>PNB</b>	590	592	630	659	616	608
Frais de gestion	-420	-424	-431	-413	-429	-432
<b>RBE</b>	170	168	200	245	187	176
Coût du risque	-70	-67	-127	-127	-87	-96
<b>Résultat d'exploitation</b>	100	101	73	118	100	80
SME	53	48	49	48	53	50
Autres éléments hors exploitation	-1	0	-1	0	-4	2
<b>Résultat avant impôt</b>	152	150	121	166	149	132
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-1	-1	-1	0	-1	-1
<b>Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée</b>	151	149	120	165	149	132
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,0	5,0	5,2	5,2	5,2	5,1
<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>EUROPE MEDITERRANEE (Intégrant 2/3 de Banque Privée Turquie)</b>						
<b>PNB</b>	588	590	628	656	614	606
Frais de gestion	-419	-423	-429	-411	-428	-431
<b>RBE</b>	169	167	199	245	187	176
Coût du risque	-70	-67	-127	-127	-87	-96
<b>Résultat d'exploitation</b>	99	100	72	118	100	80
SME	53	48	49	48	53	50
Autres éléments hors exploitation	-1	0	-1	0	-4	2
<b>Résultat avant impôt</b>	151	149	120	165	149	132
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	5,0	5,0	5,2	5,2	5,2	5,1

\* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>BANCWEST (Intégrant 100% de Banque Privée Etats-Unis)*</b>						
<b>PNB</b>	762	761	795	728	688	773
Frais de gestion	-513	-556	-521	-501	-482	-534
<b>RBE</b>	249	205	274	227	207	239
Coût du risque	-38	-22	-23	-14	-23	-25
<b>Résultat d'exploitation</b>	211	183	251	213	184	214
SME	0	0	0	0	0	0
Autres éléments hors exploitation	1	-1	4	1	1	10
<b>Résultat avant impôt</b>	212	182	255	214	184	225
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	-5	-5	-5	-4	-3	-3
<b>Résultat avant impôt de BancWest</b>	206	177	251	210	181	221
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	6,6	6,7	6,3	6,2	6,3	6,4
<b>en millions d'euros</b>						
<b>BANCWEST (Intégrant 2/3 de Banque Privée Etats-Unis)</b>						
<b>PNB</b>	748	748	782	716	677	762
Frais de gestion	-505	-548	-513	-493	-474	-526
<b>RBE</b>	243	200	269	223	203	236
Coût du risque	-38	-22	-23	-14	-23	-25
<b>Résultat d'exploitation</b>	206	178	246	209	180	211
Eléments hors exploitation	1	-1	4	1	1	10
<b>Résultat avant impôt</b>	206	177	251	210	181	221
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	6,6	6,7	6,3	6,2	6,3	6,4
<b>en millions d'euros</b>						
<b>ASSURANCE</b>						
<b>PNB</b>	619	597	636	679	611	456
Frais de gestion	-297	-326	-315	-299	-278	-309
<b>RBE</b>	322	271	321	380	333	147
Coût du risque	-1	-1	-1	3	1	-1
<b>Résultat d'exploitation</b>	321	271	320	383	334	146
SME	55	54	36	44	54	55
Autres éléments hors exploitation	0	1	0	0	0	-3
<b>Résultat avant impôt</b>	376	326	356	427	387	199
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	7,7	7,8	7,5	7,4	7,4	7,4
<b>en millions d'euros</b>						
<b>GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVEE</b>						
<b>PNB</b>	760	773	794	718	743	723
Frais de gestion	-567	-576	-626	-572	-577	-567
<b>RBE</b>	193	198	168	146	166	156
Coût du risque	4	14	-5	3	3	3
<b>Résultat d'exploitation</b>	197	212	163	149	169	159
SME	15	5	13	12	13	8
Autres éléments hors exploitation	14	0	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	226	217	176	161	181	167
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	1,9	1,9	2,1	2,1	2,1	2,1

\* Intégrant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING</b>						
<b>PNB</b>	3 197	3 223	2 821	2 905	3 056	2 686
Frais de gestion	-1 988	-2 506	-1 914	-2 022	-2 115	-2 258
<b>RBE</b>	1 209	717	907	883	942	428
Coût du risque	118	54	-70	-74	-46	-28
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 328	770	837	809	896	400
SME	5	8	9	2	13	-3
Autres éléments hors exploitation	15	0	-5	1	-2	6
<b>Résultat avant impôt</b>	1 349	778	841	812	907	403
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	21,8	22,1	22,2	22,2	22,0	21,9
<b>CORPORATE BANKING</b>						
<b>PNB</b>	1 176	991	1 071	958	1 037	929
Frais de gestion	-590	-691	-567	-591	-601	-693
<b>RBE</b>	586	299	504	368	436	236
Coût du risque	78	57	-115	-79	-42	-55
<b>Résultat d'exploitation</b>	664	356	388	289	394	181
Eléments hors exploitation	19	7	14	-3	2	0
<b>Résultat avant impôt</b>	683	364	402	285	396	181
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	12,6	12,6	12,4	12,3	12,3	12,2
<b>GLOBAL MARKETS</b>						
<b>PNB</b>	1 523	1 754	1 284	1 490	1 558	1 318
<i>dont FICC</i>	883	1 174	838	1 082	1 050	890
<i>dont Equity &amp; Prime Services</i>	640	580	446	408	509	428
Frais de gestion	-997	-1 424	-967	-1 065	-1 139	-1 184
<b>RBE</b>	526	330	317	425	419	134
Coût du risque	39	-3	44	5	-4	27
<b>Résultat d'exploitation</b>	565	327	361	430	415	160
SME	-1	0	-3	5	11	-4
Autres éléments hors exploitation	3	0	-8	0	-2	6
<b>Résultat avant impôt</b>	567	326	350	435	424	163
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	8,4	8,7	9,0	9,1	9,0	9,1
<b>SECURITIES SERVICES</b>						
<b>PNB</b>	498	478	466	457	461	440
Frais de gestion	-400	-390	-380	-367	-374	-382
<b>RBE</b>	97	87	86	90	87	59
Coût du risque	1	0	2	0	1	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	99	87	87	90	88	59
Eléments hors exploitation	0	0	1	1	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	99	88	88	91	87	59
Fonds propres alloués (Md€, sur la période cumulée)	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7

<i>en millions d'euros</i>	<b>2T17</b>	<b>1T17</b>	<b>4T16</b>	<b>3T16</b>	<b>2T16</b>	<b>1T16</b>
<b>AUTRES ACTIVITES</b>						
PNB	3	358	70	-45	650	618
Frais de gestion	-300	-308	-330	-381	-295	-182
<i>Dont coûts de transformation et coûts de restructuration</i>	<i>-168</i>	<i>-110</i>	<i>-154</i>	<i>-253</i>	<i>-108</i>	<i>-46</i>
RBE	-297	49	-260	-426	356	435
Coût du risque	-94	-11	-56	13	-5	9
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-391</b>	<b>38</b>	<b>-316</b>	<b>-413</b>	<b>350</b>	<b>444</b>
SME	44	19	13	22	28	21
Autres éléments hors exploitation	2	-8	-136	0	-77	10
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-346</b>	<b>49</b>	<b>-440</b>	<b>-391</b>	<b>301</b>	<b>475</b>

**Indicateurs alternatifs de performance - Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF**

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
<b>PNB des Pôles Opérationnels</b>	Somme du PNB de Domestic Markets (avec PNB de Domestic Markets incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg), IFS et de CIB  PNB Groupe BNP Paribas = PNB Pôles Opérationnels + PNB Autres Activités	Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas
<b>PNB hors effet PEL/CEL</b>	PNB retraité de l'effet PEL/CEL	Mesure représentative du PNB de la période retraité de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
<b>Compte de résultat d'une activité de banque de détail avec 100% de la Banque Privée</b>	Compte de résultat d'une activité de banque de détail incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque de détail y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque de détail (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat))
<b>Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)</b>	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Les détails du calcul sont fournis dans l'annexe « Coût du risque sur encours » des diapositives de présentation des résultats	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
<b>Résultat net part du Groupe hors exceptionnels</b>	Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels Le détail des éléments exceptionnels est fourni dans la page « Principaux éléments exceptionnels » des diapositives de présentation des résultats	Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (« OCA ») et pour les dérivés (« DVA ») et les coûts de transformation et de restructuration
<b>Rentabilité des fonds propres (ROE)</b>	Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas
<b>Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)</b>	Les détails du calcul du ROTÉ sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas

## **Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants**

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

### **Rappel**

**Produit Net Bancaire (PNB)** : dans l'ensemble du document, les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » sont utilisés indifféremment.

**Frais de gestion** : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

**Pôles Opérationnels** : ils regroupent les trois pôles suivants :

- Domestic Markets composé de : Banque De Détail en France (BDDF), BNL banca commerciale (BNL bc), Banque De Détail en Belgique (BDDB), Autres activités de Domestic Markets qui comprend Arval, Leasing Solutions, Personal Investors et la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
- International Financial Services (IFS) composé de : Europe Méditerranée, BancWest, Personal Finance, Assurance, Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) qui comprend Gestion d'actifs, Wealth Management et Real Estate ;
- Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant : Corporate Banking, Global Markets, Securities Services.

### 1.3 Notations long-terme

Notation LT/CT	S&P	Fitch	Moody's	DBRS
Au 3 mai 2017	A/A-1 (perspective stable)	A+/F1 (perspective stable)	A1/Prime-1 (perspective stable)	AA (low)/R-1 (middle) (perspective stable)
Au 31 juillet 2017	A/A-1 (perspective stable)	A+/F1 (perspective stable)	A1/Prime-1 (perspective stable)	AA (low)/R-1 (middle) (perspective stable)
Date de la dernière revue	31 juillet 2017	13 décembre 2016	28 mai 2015	8 août 2016

### 1.4 Parties liées

Pour BNP Paribas, les principales transactions avec les parties liées n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans la note 7.h aux états financiers consolidés du 31 décembre 2016.

### 1.5 Facteurs de risques et d'incertitudes

Pour BNP Paribas, les facteurs de risques et d'incertitudes n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans les chapitres 5.1 à 5.10 du document de référence et rapport financier annuel 2016, en dehors de ce qui est mentionné dans le présent document.

### 1.6 Evénements récents

Il n'y a pas eu depuis le 3 mai 2017, date de publication de la première actualisation du Document de référence et rapport financier annuel 2016, d'évènement significatif susceptible d'apparaître dans cette section, en dehors de ce qui est mentionné dans le présent document.

## 2. Gouvernement d'entreprise

### Composition du Conseil d'administration

Jean LEMIERRE  
Jean-Laurent BONNAFE  
*Pierre André DE CHALENDAR*  
*Monique COHEN*  
*Wouter De PLOEY*  
*Jane Fields WICKER-MIURIN*  
*Marion GUILLOU*  
*Denis KESSLER*  
*Jacques ASCHENBROICH*  
Nicole MISSON  
*Laurence PARISOT*  
*Daniela SCHWARZER*  
*Michel TILMANT*  
Sandrine VERRIER

En italique : administrateurs répondant aux critères d'indépendance selon les recommandations de place

### Le Comité exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 juillet 2017 des membres suivants :

**Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;  
**Philippe Bordenave**, Directeur Général délégué ;  
**Jacques d'Estais**, Directeur Général adjoint ; International Financial Services ;  
**Michel Konczaty**, Directeur Général adjoint ;  
**Thierry Laborde**, Directeur Général adjoint ; Domestic Markets ;  
**Alain Papiasse**, Directeur Général adjoint ; Amérique du Nord, Corporate and Institutional Banking ;  
**Marie-Claire Capobianco**, responsable de la Banque De Détail en France ;  
**Laurent David**, responsable de BNP Paribas Personal Finance ;  
**Stefaan Decraene**, responsable d'International Retail Banking ;  
**Renaud Dumora**, Directeur Général de BNP Paribas Cardif ;  
**Yann Gérardin**, responsable de Corporate and Institutional Banking ;  
**Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis ;  
**Éric Martin**, responsable de la fonction Conformité Groupe ;  
**Yves Martrenchar**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;  
**Andrea Munari**, responsable de l'Italie et Administrateur Directeur Général de BNL ;  
**Éric Raynaud**, responsable de la région Asie-Pacifique ;  
**Frank Roncey**, responsable de Group Risk Management ;  
**Thierry Varène**, Délégué Général aux Grands Clients ; Chairman de Corporate Clients Financing and Advisory EMEA.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.



### 3. Information financière au 30 juin 2017

#### 3.1 Etats Financiers au 30 juin 2017 :

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>
------------------------------------

**COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017****ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES****DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES****BILAN AU 30 JUIN 2017****TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2017****TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2017**

<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>
---

**1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE**

- 1.a Normes comptables
- 1.b Principes de consolidation
- 1.c Actifs et passifs financiers
- 1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance
- 1.e Immobilisations
- 1.f Contrats de location
- 1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
- 1.h Avantages bénéficiant au personnel
- 1.i Paiements à base d'actions
- 1.j Provisions de passif
- 1.k Impôt courant et différé
- 1.l Tableau des flux de trésorerie
- 1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

**2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017**

- 2.a Marge d'intérêts
- 2.b Commissions
- 2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat
- 2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché
- 2.e Produits et charges des autres activités
- 2.f Autres charges générales d'exploitation
- 2.g Coût du risque
- 2.h Impôt sur les bénéfices

**3. INFORMATIONS SECTORIELLES****4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017**

- 4.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat
- 4.b Actifs financiers disponibles à la vente
- 4.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
- 4.d Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit
- 4.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle
- 4.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 4.g Impôts courants et différés
- 4.h Comptes de régularisation, actifs et passifs divers
- 4.i Ecart d'acquisition
- 4.j Provisions pour risques et charges
- 4.k Compensation des actifs et passifs financiers

**5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- 5.a Evolution du capital et résultat par action
- 5.b Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage
- 5.c Regroupement d'entreprises
- 5.d Intérêts minoritaires
- 5.e Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti
- 5.f Périmètre de consolidation

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux premiers semestres 2017 et 2016. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2015 est consultable dans l'actualisation du 1er août 2016, enregistrée sous le numéro D.16-0126-A02, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 sous le numéro D.16-0126.

## COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	20 633	20 144
Intérêts et charges assimilées	2.a	(9 935)	(8 829)
Commissions (produits)	2.b	6 659	6 285
Commissions (charges)	2.b	(2 884)	(2 715)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 262	2 919
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	1 537	1 649
Produits des autres activités	2.e	21 898	18 478
Charges des autres activités	2.e	(18 935)	(15 765)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 235</b>	<b>22 166</b>
Frais de personnel		(8 337)	(8 049)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(6 048)	(5 864)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(805)	(804)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 045</b>	<b>7 449</b>
Coût du risque	2.g	(1 254)	(1 548)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 791</b>	<b>5 901</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		388	319
Gains nets sur autres actifs immobilisés		29	(3)
Ecart d'acquisition		7	(54)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>6 215</b>	<b>6 163</b>
Impôt sur les bénéfices	2.h	(1 695)	(1 584)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 520</b>	<b>4 579</b>
dont intérêts minoritaires		230	205
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>4 290</b>	<b>4 374</b>
Résultat par action	5.a	3,30	3,43
Résultat dilué par action	5.a	3,30	3,43

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Résultat net</b>	4 520	4 579
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	(1 944)	(275)
<b>Eléments pouvant être rapportés au résultat</b>	(2 057)	305
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 468)	(2)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	413	1 126
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(728)	(1 048)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(98)	763
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	3	(32)
- Impôt sur les bénéfices	233	(457)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(412)	(45)
<b>Eléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	113	(580)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	155	(800)
- Impôt sur les bénéfices	(42)	232
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence		(12)
<b>Total cumulé</b>	<b>2 576</b>	<b>4 304</b>
- Part du Groupe	2 470	4 105
- Part des minoritaires	106	199

# BILAN AU 30 JUIN 2017

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		243 384	160 400
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	161 885	123 679
Prêts et opérations de pensions	4.a	179 045	152 242
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	94 487	87 644
Instruments financiers dérivés	4.a	253 559	328 162
Instruments financiers dérivés de couverture		15 373	18 133
Actifs financiers disponibles à la vente	4.b	247 455	267 559
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	46 345	47 411
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	715 466	712 233
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 288	4 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		6 114	6 100
Actifs d'impôts courants et différés	4.g	6 944	7 966
Comptes de régularisation et actifs divers	4.h	125 244	115 967
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 769	6 910
Immeubles de placement		1 915	1 911
Immobilisations corporelles		22 792	22 523
Immobilisations incorporelles		3 105	3 239
Ecarts d'acquisition	4.i	9 791	10 216
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 142 961</b>	<b>2 076 959</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales		3 785	233
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	4.a	81 220	70 326
Emprunts et opérations de pensions	4.a	236 678	183 206
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	4.a	55 067	54 076
Instruments financiers dérivés	4.a	251 976	318 740
Instruments financiers dérivés de couverture		16 909	19 626
Dettes envers les établissements de crédit	4.d	108 803	75 660
Dettes envers la clientèle	4.e	793 384	765 953
Dettes représentées par un titre	4.f	157 757	153 422
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 578	4 202
Passifs d'impôts courants et différés	4.g	3 149	3 087
Comptes de régularisation et passifs divers	4.h	98 336	99 407
Provisions techniques des sociétés d'assurance		198 864	193 626
Provisions pour risques et charges	4.j	11 362	11 801
Dettes subordonnées	4.f	18 669	18 374
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>2 038 537</b>	<b>1 971 739</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		90 792	86 794
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		4 290	7 702
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		95 082	94 496
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		4 236	6 169
<b>Total part du Groupe</b>		<b>99 318</b>	<b>100 665</b>
Réserves et résultat des minoritaires		5 135	4 460
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(29)	95
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>5 106</b>	<b>4 555</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>104 424</b>	<b>105 220</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 142 961</b>	<b>2 076 959</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2017

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>6 215</b>	<b>6 163</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat</b>		<b>11 753</b>	<b>6 856</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 245	2 135
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(22)	34
Dotations nettes aux provisions		5 110	5 000
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(388)	(319)
Charges nettes des activités d'investissement		35	20
Charges nettes des activités de financement		185	1 437
Autres mouvements		4 588	(1 451)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>68 794</b>	<b>(2 982)</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		36 536	(3 126)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		33 043	22 120
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		2 336	(18 979)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 622)	(2 435)
Impôts versés		(499)	(562)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>86 762</b>	<b>10 037</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		685	(6)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(527)	(709)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>158</b>	<b>(715)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 823)	(2 193)
Augmentation (diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement		1 951	(3 647)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(1 872)</b>	<b>(5 840)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(4 990)</b>	<b>2 852</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>80 058</b>	<b>6 334</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>155 963</b>	<b>133 174</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		160 400	134 547
Comptes passifs de banques centrales		(233)	(2 385)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.d	6 513	9 346
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.d	(10 775)	(8 527)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		58	193
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>236 021</b>	<b>139 508</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		243 384	147 834
Comptes passifs de banques centrales		(3 785)	(3 666)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.d	6 966	8 475
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.d	(10 508)	(13 004)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(36)	(131)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>80 058</b>	<b>6 334</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier1	Total
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	26 897	7 855	54 781	89 533	3 618	73	3 691
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2015</b>			(2 877)	(2 877)	(97)		(97)
Augmentations de capital et émissions	3	1 325	(2)	1 326			-
Réduction ou remboursement de capital		(1 199)	80	(1 119)			-
Mouvements sur titres propres	103	(12)	(40)	51			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			1	1			-
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(145)	(145)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			3	3	(3)		(3)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	9		9
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 5.d)			(103)	(103)	37		37
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			1	1	(4)		(4)
Autres variations			(3)	(3)	(17)		(17)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(576)	(576)	(4)		(4)
<b>Résultat net du premier semestre 2016</b>			4 374	4 374	205		205
<b>Situation au 30 juin 2016</b>	27 003	7 969	55 494	90 466	3 743	73	3 816
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2015</b>				-	(15)		(15)
Augmentations de capital et émissions	26	710	(3)	733			-
Réduction ou remboursement de capital	(3)	(238)	45	(196)			-
Mouvements sur titres propres	(78)	(11)	43	(46)			-
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(220)	(220)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			1	1	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	(6)		(6)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 5.d)			71	71	457		457
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(3)	(3)	(3)		(3)
Autres variations			(4)	(4)	7		7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			366	366	(2)		(2)
<b>Résultat net du deuxième semestre 2016</b>			3 328	3 328	208		208
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	26 948	8 430	59 118	94 496	4 387	73	4 460
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>			(3 369)	(3 369)	(117)		(117)
Augmentations de capital et émissions	66			66			-
Réduction ou remboursement de capital		(638)		(638)			-
Mouvements sur titres propres	(38)	33	33	28			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2	1		1
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(149)	(149)	(1)		(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 5.d)			1	1	(1)		(1)
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 5.d)			242	242	591		591
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires				-	(6)		(6)
Autres variations				-	(1)		(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			113	113			-
<b>Résultat net du premier semestre 2017</b>			4 290	4 290	230		230
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	(21)		(21)
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	26 976	7 825	60 281	95 082	5 062	73	5 135

**DU 1er JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2017**

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres						Capitaux propres totaux
Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
325	5 066	1 345	6 736	117	100 077	
					(2 974)	
					1 326	
					(1 119)	
					51	
					1	
					(146)	
					-	
					9	
					(66)	
					(3)	
					(20)	
(1)	(129)	437	307	(2)	(275)	
					4 579	
324	4 937	1 782	7 043	115	101 440	
					(15)	
					733	
					(196)	
					(46)	
					(221)	
					-	
					(6)	
					528	
					(6)	
					3	
321	(565)	(630)	(874)	(20)	(530)	
					3 536	
645	4 372	1 152	6 169	95	105 220	
					(3 486)	
					66	
					(638)	
					28	
					3	
					(150)	
					-	
					833	
					(6)	
					(1)	
(1 669)	(304)	40	(1 933)	(124)	(1 944)	
					4 520	
					(21)	
(1 024)	4 068	1 192	4 236	(29)	104 424	

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

## 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES

#### 1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>35</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2017 est optionnelle.

#### 1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

##### **IFRS 9 Instruments financiers**

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

- La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

<sup>35</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)



*Classement et évaluation*

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

L'application des critères relatifs au modèle de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

- Ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.
- Ils seront classés en valeur de marché par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat.
- Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie valeur de marché par capitaux propres seront classés en valeur de marché par le résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés à la valeur de marché par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification. Par ailleurs, la norme IFRS 9 précise le traitement des actifs modifiés selon qu'ils font l'objet d'une décomptabilisation ou non.

En s'appuyant sur les modèles de gestion existant aujourd'hui, les principales classifications attendues seraient les suivantes :

- à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles, les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle et les opérations de prise en pension comptabilisées en « Prêts et créances » selon IAS 39 devraient être éligibles au coût amorti selon IFRS 9.
- les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39 devraient être comptabilisés au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres selon le modèle de gestion, à l'exception de ceux ne respectant pas le critère des caractéristiques contractuelles ;
- les actifs financiers classés en valeur de marché par résultat sous IAS 39 devraient rester dans cette catégorie sous IFRS 9 ;
- les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions devraient être majoritairement classés en instruments à la valeur de marché par le résultat, ce qui entraînera une volatilité additionnelle en résultat comparativement à IAS 39. Une part de ces

investissements est néanmoins susceptible d'être classée à la valeur de marché par capitaux propres.

### *Dépréciation*

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39 fondé sur les pertes encourues, la comptabilisation d'une dépréciation est conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes, et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à 12 mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « strate de niveau 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « strate de niveau 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration reposera sur la comparaison des probabilités de défaut/notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourrait être appliquée pour les titres de dette.

Le montant des pertes de crédit attendues sera calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « strate de niveau 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux prévalant selon IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés

selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières devraient rester analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

La méthodologie de calcul du montant des pertes attendues s'appuiera sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues seront calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

Le Groupe envisage de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif devra être également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois devra être complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Le nouveau modèle de provisionnement est susceptible d'engendrer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit dans la mesure où tous les actifs financiers feront l'objet d'un calcul d'une perte de crédit attendue à 12 mois. Par ailleurs, le périmètre des actifs ayant subi une augmentation significative du risque de crédit pourrait être différent du périmètre des actifs faisant l'objet d'une provision de portefeuille selon IAS 39.

Enfin, le modèle de provisionnement d'IFRS 9 s'appuie sur des informations de nature plus prospective que celui de la norme IAS 39 induisant un montant des pertes de crédit attendues plus volatil.

### *Comptabilité de couverture*

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture. Quelle que soit l'option choisie pour la comptabilité de couverture, des informations complémentaires en annexe seront requises sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe envisage de maintenir toutes les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture.

### *Transition*

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et la norme offre l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe envisage de retenir cette option.

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option. Toutefois, le Groupe n'envisage pas cette application anticipée.

### *Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le Groupe*

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projets correspondant à chacun des différents volets de la norme. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Le projet relatif au classement et à l'évaluation est piloté par la Direction Finance, avec une gouvernance dédiée au projet.

Les travaux relatifs à l'analyse des modèles de gestion et des caractéristiques contractuelles des actifs du Groupe sont en cours de finalisation de même que les développements et adaptations informatiques nécessaires.

Le projet relatif au modèle de dépréciation est sous la responsabilité conjointe des Directions Finance et Risques.

Les travaux menés jusqu'à ce jour ont permis de définir la méthodologie Groupe du nouveau modèle de provisionnement (cf. supra). La déclinaison opérationnelle du modèle et son affinement sont en cours.

L'implémentation opérationnelle s'appuie sur la convergence des filières de reporting Finance, Risque et Liquidité dont l'objectif est notamment de garantir la qualité des données.

### **IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients**

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme.

Adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours. Les revenus du produit net bancaire entrant dans le champ d'application concernent notamment les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location.

La mise en œuvre d'IFRS 15 dans le Groupe s'appuie sur une structure de projet pilotée par la Direction Finance. Les travaux d'analyse, de documentation et d'identification des effets potentiels sont en cours de finalisation. Les impacts attendus ne devraient pas être significatifs.

**IFRS 16 Locations**

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

La norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication.

**IFRS 17 Contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

## **1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

### **1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs

et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

#### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également



choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

### • **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>36</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

---

<sup>36</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### **1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES**

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

### 1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur

cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

#### • **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

#### • **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

#### **1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES**

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

##### **- Actifs et passifs monétaires<sup>37</sup> libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

##### **- Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### **1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS**

##### **• Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

---

<sup>37</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section " Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange.

L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

### **1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS**

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

### **1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### **1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**



Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

### **1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### 1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### **1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION**

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

### **1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

### **1.c.13 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

#### **1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

#### **1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

### **1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

1.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

#### **1.d.1 ACTIFS**

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers et les immobilisations représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés respectivement en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et en « immeubles de placement », et sont évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

#### **1.d.2 PASSIFS**

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

La provision pour participation aux bénéfices différés comprend également les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

### **1.d.3 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

## 1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

1.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.f CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### **1. Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### **1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation



de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## 1.h AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### - **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### • **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

### • **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### • **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

## **1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

### **• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

## **1.j PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

1. des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### **1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## **1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017

### 2.a MARGE D'INTERETS

- Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>12 231</b>	<b>(3 903)</b>	<b>8 328</b>	<b>12 257</b>	<b>(3 408)</b>	<b>8 849</b>
Comptes et prêts / emprunts	11 631	(3 852)	7 779	11 662	(3 391)	8 271
Opérations de pensions	23	(25)	(2)	(6)	6	-
Opérations de location-financement	577	(26)	551	601	(23)	578
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 039</b>	<b>(1 035)</b>	<b>4</b>	<b>661</b>	<b>(738)</b>	<b>(77)</b>
Comptes et prêts / emprunts	976	(1 018)	(42)	658	(669)	(11)
Opérations de pensions	63	(17)	46	3	(69)	(66)
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>(916)</b>	<b>(916)</b>		<b>(817)</b>	<b>(817)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>1 122</b>	<b>(359)</b>	<b>763</b>	<b>1 804</b>	<b>(1 211)</b>	<b>593</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>1 587</b>	<b>(1 501)</b>	<b>86</b>	<b>1 845</b>	<b>(1 821)</b>	<b>24</b>
<b>Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>2 213</b>	<b>(2 221)</b>	<b>(8)</b>	<b>1 011</b>	<b>(834)</b>	<b>177</b>
Portefeuille de titres à revenu fixe	374		374	444		444
Prêts / emprunts	551	(718)	(167)	183	(228)	(45)
Opérations de pensions	1 288	(1 420)	(132)	384	(520)	(136)
Dettes représentées par un titre		(83)	(83)		(86)	(86)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>2 292</b>		<b>2 292</b>	<b>2 395</b>		<b>2 395</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>149</b>		<b>149</b>	<b>171</b>		<b>171</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>20 633</b>	<b>(9 935)</b>	<b>10 698</b>	<b>20 144</b>	<b>(8 829)</b>	<b>11 315</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 289 millions d'euros pour le premier semestre 2017 contre 272 millions d'euros pour le premier semestre 2016.

## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 310 millions et 157 millions d'euros pour le premier semestre 2017, contre un produit de 1 266 millions d'euros et une charge de 143 millions d'euros pour le premier semestre 2016.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 268 millions d'euros pour le premier semestre 2017, contre 1 227 millions d'euros pour le premier semestre 2016.

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>3 869</b>	<b>1 504</b>
Instruments financiers de taux et de crédit	324	(698)
Instruments financiers de capital	3 981	(1 013)
Instruments financiers de change	(442)	2 501
Autres instruments dérivés	(2)	743
Opérations de pension	8	(29)
<b>Instruments évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>(691)</b>	<b>1 450</b>
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 4.c)</i>	<i>(98)</i>	<i>167</i>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>84</b>	<b>(35)</b>
Instruments dérivés de couverture de valeur	24	(171)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	60	136
<b>Total</b>	<b>3 262</b>	<b>2 919</b>

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2017 et 2016, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



## 2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
<b>Prêts et créances, titres à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>259</b>	<b>697</b>
Plus-values nettes de cession	259	697
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>1 278</b>	<b>952</b>
Produits de dividendes	407	350
Charges de dépréciation	(123)	(161)
Plus-values nettes de cession	994	763
<b>Total</b>	<b>1 537</b>	<b>1 649</b>

<sup>(1)</sup> Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 775 millions d'euros au cours du premier semestre 2017, contre un gain net de 1 051 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

## 2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	16 144	(14 078)	2 066	13 474	(11 650)	1 824
Produits nets des immeubles de placement	97	(16)	81	45	(15)	30
Produits nets des immobilisations en location simple	4 236	(3 581)	655	3 778	(3 083)	695
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	576	(466)	110	426	(332)	94
Autres produits nets	845	(794)	51	755	(685)	70
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>21 898</b>	<b>(18 935)</b>	<b>2 963</b>	<b>18 478</b>	<b>(15 765)</b>	<b>2 713</b>

### 1. Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Primes acquises brutes	12 589	11 707
Charges des prestations des contrats	(8 337)	(7 017)
Variations des provisions techniques	(4 492)	(1 115)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 364	(1 691)
Charges nettes des cessions en réassurance	(80)	(197)
Autres produits nets	22	137
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>2 066</b>	<b>1 824</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle

## 2.f AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 680)	(4 565)
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	(1 368)	(1 299)
<b>Total des autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(6 048)</b>	<b>(5 864)</b>

<sup>(1)</sup> Les impôts et taxes incluent notamment la contribution au Fonds de Résolution Unique s'élevant à 502 millions d'euros au cours du premier semestre 2017 contre 456 millions d'euros au cours du premier semestre 2016.

## 2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

### • Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Dotations nettes aux dépréciations	(1 254)	(1 586)
Récupérations sur créances amorties	319	315
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(319)	(277)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 548)</b>

### Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11	24
Prêts et créances sur la clientèle	(1 185)	(1 504)
Actifs financiers disponibles à la vente	(85)	
Instruments financiers des activités de marché	6	(9)
Autres actifs	(1)	(6)
Engagements par signature et divers		(53)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(1 254)</b>	<b>(1 548)</b>
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(1 342)</i>	<i>(1 747)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>88</i>	<i>199</i>

## 2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Charge nette des impôts courants	(1 234)	(1 476)
Charge nette des impôts différés	(461)	(108)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 695)</b>	<b>(1 584)</b>

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

**• Résultats par pôle d'activité**

	1er semestre 2017						1er semestre 2016					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
En millions d'euros												
<b>Retail Banking &amp; Services</b>												
<b>Domestic Markets</b>												
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	3 072	(2 225)	(158)	689		689	3 105	(2 207)	(145)	753	1	754
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	1 413	(880)	(450)	83		83	1 448	(875)	(516)	57		57
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	1 771	(1 327)	(27)	417	5	422	1 752	(1 297)	(66)	389	1	390
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	1 355	(784)	(39)	532	33	565	1 342	(744)	(56)	542	21	563
<b>International Financial Services</b>												
Personal Finance	2 421	(1 213)	(465)	743	55	798	2 317	(1 155)	(470)	692	5	697
<b>International Retail Banking</b>												
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(1)</sup>	1 178	(842)	(137)	199	101	300	1 221	(858)	(183)	179	101	280
<i>BancWest</i> <sup>(1)</sup>	1 495	(1 052)	(59)	384		384	1 439	(1 000)	(48)	391	11	402
Assurance	1 216	(623)	(2)	592	110	702	1 067	(587)		480	106	586
Gestion Institutionnelle et Privée	1 533	(1 143)	18	408	34	443	1 465	(1 144)	6	328	21	349
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>												
Corporate Banking	2 167	(1 282)	135	1 021	26	1 047	1 965	(1 293)	(98)	574	3	577
Global Markets	3 277	(2 421)	36	892	1	893	2 876	(2 323)	23	575	11	586
Securities Services	975	(791)	1	186	1	186	901	(756)	1	147		147
<b>Autres Activités</b>	<b>360</b>	<b>(608)</b>	<b>(106)</b>	<b>(353)</b>	<b>57</b>	<b>(296)</b>	<b>1 268</b>	<b>(477)</b>	<b>3</b>	<b>795</b>	<b>(19)</b>	<b>776</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>22 235</b>	<b>(15 190)</b>	<b>(1 254)</b>	<b>5 791</b>	<b>424</b>	<b>6 215</b>	<b>22 166</b>	<b>(14 717)</b>	<b>(1 548)</b>	<b>5 901</b>	<b>262</b>	<b>6 163</b>

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

## 4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017

### 4.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	161 885	94 230	123 679	87 583
Prêts et opérations de pension	179 045	257	152 242	61
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>340 930</b>	<b>94 487</b>	<b>275 921</b>	<b>87 644</b>
Portefeuille de titres	81 220		70 326	
Emprunts et opérations de pension	236 678	2 714	183 206	3 017
Dettes représentées par un titre (note 4.f)		48 452		47 710
Dettes subordonnées (note 4.f)		1 092		1 012
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 809		2 337
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>317 898</b>	<b>55 067</b>	<b>253 532</b>	<b>54 076</b>

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	136 267	124 192	165 979	153 811
Instruments dérivés de change	74 786	75 570	112 761	109 490
Instruments dérivés de crédit	8 649	8 246	10 754	9 886
Instruments dérivés sur actions	30 049	40 007	33 146	40 702
Autres instruments dérivés	3 808	3 961	5 522	4 851
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>253 559</b>	<b>251 976</b>	<b>328 162</b>	<b>318 740</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2017				31 décembre 2016			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 585 801	11 007 617	5 269 750	17 863 168	891 549	10 106 567	5 565 534	16 563 650
Instruments dérivés de change	853	50 826	5 011 634	5 063 313	1 024	43 241	4 995 579	5 039 844
Instruments dérivés de crédit		265 993	621 144	887 137		249 262	727 007	976 269
Instruments dérivés sur actions	944 719	2 498	666 190	1 613 407	955 415	5 707	664 689	1 625 811
Autres instruments dérivés	100 737	36 881	62 961	200 579	95 365	33 769	57 128	186 262
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>2 632 110</b>	<b>11 363 816</b>	<b>11 631 679</b>	<b>25 627 605</b>	<b>1 943 353</b>	<b>10 438 546</b>	<b>12 009 937</b>	<b>24 391 836</b>

**4.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

En millions d'euros, au	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>229 369</b>	<b>(159)</b>	<b>12 136</b>	<b>248 072</b>	<b>(78)</b>	<b>13 784</b>
Bons du Trésor et obligations d'Etat	127 078	(1)	7 335	138 298	(1)	8 561
Autres titres à revenu fixe	102 291	(158)	4 801	109 774	(77)	5 223
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>18 086</b>	<b>(2 655)</b>	<b>4 113</b>	<b>19 487</b>	<b>(3 192)</b>	<b>4 216</b>
Titres cotés	4 970	(435)	1 508	5 950	(823)	1 591
Titres non cotés	13 116	(2 220)	2 605	13 537	(2 369)	2 625
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>247 455</b>	<b>(2 814)</b>	<b>16 249</b>	<b>267 559</b>	<b>(3 270)</b>	<b>18 000</b>

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 187 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2017			31 décembre 2016		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"</b>	<b>12 136</b>	<b>4 113</b>	<b>16 249</b>	<b>13 784</b>	<b>4 216</b>	<b>18 000</b>
Impôts différés liés à cette réévaluation	(3 627)	(879)	(4 506)	(4 504)	(948)	(5 452)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 911)	(1 408)	(8 319)	(7 587)	(1 315)	(8 902)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	691	104	795	807	99	906
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(7)		(7)	(16)		(16)
Autres variations	(59)	9	(50)	(53)	(2)	(55)
<b>Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"</b>	<b>2 223</b>	<b>1 939</b>	<b>4 162</b>	<b>2 431</b>	<b>2 050</b>	<b>4 481</b>
Part du Groupe	2 151	1 917	4 068	2 339	2 033	4 372
Part des minoritaires	72	22	94	92	17	109

## 4.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

### AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

**Ajustement de bid/offer :** l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

**Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres :** lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

**Ajustement lié à l'incertitude de modèle :** une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.



**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :** cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

**Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) :** ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 489 millions d'euros au 30 juin 2017, à comparer à une augmentation de valeur de 391 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une charge de 98 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

## **CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE**

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	30 juin 2017											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	138 838	22 070	977	161 885	76 674	13 440	4 116	94 230	202 366	37 650	7 439	247 455
Bons du Trésor et obligations d'Etat	52 818	5 857		58 675	685			685	123 377	3 701		127 078
Valeurs mobilières adossées à des actifs <sup>(1)</sup>	-	7 488	55	7 543	-	7	-	7	-	4 430	-	4 430
<i>CDOs / CLOs <sup>(2)</sup></i>		279	52	331		7		7		276		276
<i>Autres valeurs mobilières adossées à des actifs</i>		7 209	3	7 212				-		4 154		4 154
Autres titres à revenu fixe	9 764	7 787	158	17 709	1 529	4 630	185	6 344	71 713	25 244	904	97 861
Actions et autres titres à revenu variable	76 256	938	764	77 958	74 460	8 803	3 931	87 194	7 276	4 275	6 535	18 086
<b>Prêts et opérations de pension</b>	-	178 815	230	179 045	-	257	-	257				
Prêts		882		882		50		50				
Opérations de pension		177 933	230	178 163		207		207				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE</b>	138 838	200 885	1 207	340 930	76 674	13 697	4 116	94 487	202 366	37 650	7 439	247 455
<b>Portefeuille de titres</b>	78 883	2 253	84	81 220	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	62 888	276		63 164				-				
Autres titres à revenu fixe	5 072	1 371	83	6 526				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 923	606	1	11 530				-				
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	-	235 881	797	236 678	-	2 298	416	2 714				
Emprunts		4 521		4 521		2 298	416	2 714				
Opérations de pension		231 360	797	232 157				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	-	-	-	-	-	35 277	13 175	48 452				
Dettes subordonnées (note 4.f)	-	-	-	-	-	1 092	-	1 092				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 189	620	-	2 809				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	78 883	238 134	881	317 898	2 189	39 287	13 591	55 067				

En millions d'euros, au	31 décembre 2016											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	101 261	21 251	1 167	123 679	69 800	13 849	3 934	87 583	214 489	44 790	8 280	267 559
Bons du Trésor et obligations d'Etat	45 488	4 283		49 771	867			867	130 806	7 492		138 298
Valeurs mobilières adossées à des actifs <sup>(1)</sup>	-	8 748	618	9 366	-	7	-	7	-	4 588	72	4 660
<i>CDOs / CLOs <sup>(2)</sup></i>		1 391	613	2 004		7		7		56		56
<i>Autres valeurs mobilières adossées à des actifs</i>		7 357	5	7 362				-		4 532	72	4 604
Autres titres à revenu fixe	9 695	7 702	169	17 566	1 392	5 809	110	7 311	75 420	28 783	911	105 114
Actions et autres titres à revenu variable	46 078	518	380	46 976	67 541	8 033	3 824	79 398	8 263	3 927	7 297	19 487
<b>Prêts et opérations de pension</b>	-	151 511	731	152 242	-	61	-	61				
Prêts		525		525		61		61				
Opérations de pension		150 986	731	151 717				-				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE</b>	101 261	172 762	1 898	275 921	69 800	13 910	3 934	87 644	214 489	44 790	8 280	267 559
<b>Portefeuille de titres</b>	67 167	2 862	297	70 326	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	50 320	383		50 703				-				
Autres titres à revenu fixe	6 752	2 457	297	9 506				-				
Actions et autres titres à revenu variable	10 095	22		10 117				-				
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	-	181 808	1 398	183 206	-	2 557	460	3 017				
Emprunts		4 190		4 190		2 557	460	3 017				
Opérations de pension		177 618	1 398	179 016				-				
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	-	-	-	-	-	34 964	12 746	47 710				
Dettes subordonnées (note 4.f)	-	-	-	-	-	1 012	-	1 012				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 719	618	-	2 337				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	67 167	184 670	1 695	253 532	1 719	39 151	13 206	54 076				

<sup>(1)</sup> Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement.

<sup>(2)</sup> Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

30 juin 2017								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	302	133 011	2 954	136 267	409	121 624	2 159	124 192
Instruments dérivés de change	1	74 281	504	74 786	1	75 191	378	75 570
Instruments dérivés de crédit		8 269	380	8 649		7 307	939	8 246
Instruments dérivés sur actions	7 496	21 046	1 507	30 049	6 772	27 125	6 110	40 007
Autres instruments dérivés	477	3 282	49	3 808	643	3 245	73	3 961
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>8 276</b>	<b>239 889</b>	<b>5 394</b>	<b>253 559</b>	<b>7 825</b>	<b>234 492</b>	<b>9 659</b>	<b>251 976</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>15 373</b>	<b>-</b>	<b>15 373</b>	<b>-</b>	<b>16 909</b>	<b>-</b>	<b>16 909</b>

31 décembre 2016								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	482	162 034	3 463	165 979	613	150 733	2 465	153 811
Instruments dérivés de change	13	112 129	619	112 761	12	108 957	521	109 490
Instruments dérivés de crédit		10 079	675	10 754		8 693	1 193	9 886
Instruments dérivés sur actions	8 597	22 811	1 738	33 146	6 584	28 193	5 925	40 702
Autres instruments dérivés	749	4 724	49	5 522	889	3 856	106	4 851
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>9 841</b>	<b>311 777</b>	<b>6 544</b>	<b>328 162</b>	<b>8 098</b>	<b>300 432</b>	<b>10 210</b>	<b>318 740</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>18 133</b>	<b>-</b>	<b>18 133</b>	<b>-</b>	<b>19 626</b>	<b>-</b>	<b>19 626</b>

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2017, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

**Niveau 2**

**Les titres** classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

### Niveau 3

**Les titres de Niveau 3** comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 4.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations. Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Au 31 décembre 2016, les CLOs et CDO d'ABS gérés en extinction représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

**Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS** : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

### **Instruments dérivés**

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers



le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

**Les instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.



- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

### **Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)**

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalentes à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.



Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	230	797	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 65 pb	39 pb (b)
Instruments dérivés de taux	2 954	2 159	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	41% (b)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-6% à 27%	19% (b)
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,7% à 9,8%	(c)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3% à 2,2%	
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0% à 40%	9% (b)
Instruments dérivés de crédit	380	939	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 97%	(c)
					Corrélation du défaut inter-régions	80% à 90%	90% (a)
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(c)
					Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances
Instruments dérivés sur actions	1 507	6 110	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	55 pb à 246 pb (1)	191 pb (a)
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	20 pb à 728 pb (2)	87 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	1 507	6 110	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 422% (3)	(c)
					Corrélation non observable des actions	17% à 97%	58% (a)

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur des transports qui représente une part négligeable de l'exposition (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à six actions qui représentent une part négligeable de l'exposition sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 78 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(c) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(d) Simple calcul de la moyenne



**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2017 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>11 071</b>	<b>3 743</b>	<b>9 320</b>	<b>24 134</b>	<b>(11 607)</b>	<b>(11 281)</b>	<b>(22 888)</b>
Achats	2 061	1 308	1 133	4 502	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 266)	(5 720)	(7 986)
Ventes	(1 429)	(1 210)	(2 098)	(4 737)	-	-	-
Règlements <sup>(1)</sup>	(1 706)	(115)	(123)	(1 944)	(1 486)	3 889	2 403
Transferts vers le niveau 3	427	7	654	1 088	(430)	(1 393)	(1 823)
Transferts hors du niveau 3	(4 283)	(218)	(653)	(5 154)	903	1 401	2 304
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(148)	376	(278)	(50)	3 071	6	3 077
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 612	43	(15)	2 640	148	(41)	107
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(163)			(163)	(238)	(67)	(305)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			340	340			-
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>8 442</b>	<b>3 934</b>	<b>8 280</b>	<b>20 656</b>	<b>(11 905)</b>	<b>(13 206)</b>	<b>(25 111)</b>
Achats	619	584	366	1 569	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	28	(3 920)	(3 892)
Ventes	(639)	(455)	(1 248)	(2 342)	-	-	-
Règlements <sup>(1)</sup>	(2 508)	(152)	(265)	(2 925)	(831)	3 091	2 260
Transferts vers le niveau 3	380	1	447	828	(317)	(100)	(417)
Transferts hors du niveau 3	(200)	(17)	(101)	(318)	1 676	388	2 064
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	259	150	(123)	286	69	32	101
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	325	71	(15)	381	521	(91)	430
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(77)		(89)	(166)	219	215	434
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			187	187			-
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>6 601</b>	<b>4 116</b>	<b>7 439</b>	<b>18 156</b>	<b>(10 540)</b>	<b>(13 591)</b>	<b>(24 131)</b>

<sup>(1)</sup> Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

## SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-2		+/-12	+/-1
<i>CDOs / CLOs</i>	+/-1		+/-12	
<i>Autres valeurs mobilières adossées à des actifs</i>	+/-1			+/-1
Autres titres à revenu fixe	+/-3	+/-9	+/-2	+/-9
Actions et autres titres à revenu variable	+/-47	+/-65	+/-42	+/-73
Pensions	+/-6		+/-7	
Instruments financiers dérivés	+/-631		+/-844	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-439		+/-605	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-45		+/-59	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-140		+/-169	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-7		+/-11	
<b>Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3</b>	<b>+/-689</b>	<b>+/-74</b>	<b>+/-907</b>	<b>+/-83</b>

**MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS**

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2016	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2017
Instruments dérivés de taux et de change	331	51	(72)	310
Instruments dérivés de crédit	104	27	(30)	101
Instruments dérivés sur actions	315	93	(90)	318
Autres instruments dérivés	6	2	(2)	6
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>756</b>	<b>173</b>	<b>(194)</b>	<b>735</b>

#### 4.d OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit**

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes à vue	6 966	6 513
Prêts <sup>(1)</sup>	36 810	37 664
Opérations de pension	2 733	3 422
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>46 509</b>	<b>47 599</b>
<i>dont encours douteux</i>	229	274
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	(164)	(188)
provisions spécifiques	(146)	(167)
provisions collectives	(18)	(21)
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>46 345</b>	<b>47 411</b>

<sup>(1)</sup>Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 764 millions d'euros au 30 juin 2017 (2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016).

- Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes à vue	10 508	10 775
Emprunts	87 034	60 189
Opérations de pension	11 261	4 696
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>108 803</b>	<b>75 660</b>

## 4.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

### • Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes ordinaires débiteurs	45 381	45 672
Prêts consentis à la clientèle	665 154	663 329
Opérations de pension	627	1 723
Opérations de location-financement	28 613	28 554
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>739 775</b>	<b>739 278</b>
<i>dont encours douteux</i>	<i>37 984</i>	<i>41 779</i>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(24 309)	(27 045)
provisions spécifiques	(21 200)	(23 924)
provisions collectives	(3 109)	(3 121)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>715 466</b>	<b>712 233</b>

### • Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Comptes ordinaires créditeurs	457 706	443 379
Comptes d'épargne	147 765	145 273
Comptes à terme et assimilés	186 308	174 943
Opérations de pension	1 605	2 358
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>793 384</b>	<b>765 953</b>

## 4.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

### DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 4.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	Montant <sup>(2)</sup> admis en Tier 1	Montant <sup>(2)</sup> admis en Tier 2	30 juin 2017	31 décembre 2016		
En millions d'euros												
<b>Dettes représentées par un titre</b>									<b>48 452</b>	<b>47 710</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>									<b>162</b>	<b>123</b>	<b>1 092</b>	<b>1 012</b>
- Dettes subordonnées remboursables			<sup>(3)</sup>				-	123	423	424		
- Dettes subordonnées perpétuelles							162	-	669	588		
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	162		669	588		

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

<sup>(2)</sup> Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

<sup>(3)</sup> Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016 et n'a pas été renouvelé.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal. Au cours de l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 164 millions d'euros, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale de 200 millions d'euros de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Au 30 juin 2017, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 162 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires et de cette autorisation).

**DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	Montant admis en Tier 1 <sup>(2)</sup>	Montant admis en Tier 2 <sup>(2)</sup>	30 juin 2017	31 décembre 2016	
En millions d'euros											
<b>Dettes représentées par un titre</b>										<b>157 757</b>	<b>153 422</b>
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission										<b>83 635</b>	<b>78 726</b>
Titres de créances négociables										83 635	78 726
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission										<b>74 122</b>	<b>74 696</b>
Titres de créances négociables										69 345	70 379
Emprunts obligataires										4 777	4 317
<b>Dettes subordonnées</b>										<b>18 669</b>	<b>18 374</b>
- Dettes subordonnées remboursables <sup>(3)</sup>										<b>12 520</b>	<b>16 795</b>
- Titres subordonnés perpétuels										<b>589</b>	<b>1 605</b>
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B		254	254	254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C		240	240	260	
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	1 000	
Autres									95	111	113
- Titres participatifs										<b>222</b>	<b>222</b>
BNP Paribas SA juil-84 <sup>(4)</sup>	EUR	337	-	<sup>(5)</sup>	-	-		215	215	215	
Autres									7	7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées										<b>47</b>	<b>14</b>

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

<sup>(2)</sup> Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

<sup>(3)</sup> Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

<sup>(4)</sup> Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

<sup>(5)</sup> En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

#### 4.g IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Impôts courants	1 321	1 869
Impôts différés	5 623	6 097
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>6 944</b>	<b>7 966</b>
Impôts courants	1 098	920
Impôts différés	2 051	2 167
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 149</b>	<b>3 087</b>

#### 4.h COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65 110	66 722
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	26 699	14 584
Comptes d'encaissement	607	555
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 944	2 866
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	6 530	5 618
Autres débiteurs et actifs divers	23 354	25 622
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>125 244</b>	<b>115 967</b>
Dépôts de garantie reçus	43 259	54 249
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 223	11 049
Comptes d'encaissement	1 404	695
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 031	7 674
Autres créditeurs et passifs divers	26 419	25 740
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>98 336</b>	<b>99 407</b>



## 4.i ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	1er semestre 2017
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	10 216
Acquisitions	41
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Effets des variations de parités monétaires	(451)
Autres mouvements	(15)
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	9 791
Valeur brute comptable	12 590
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 799)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours du premier semestre 2017	Acquisitions au cours du premier semestre 2017
	30 juin 2017	31 décembre 2016		
<b>Retail Banking &amp; Services</b>	8 674	9 070	-	41
<b>Domestic Markets</b>	1 261	1 269	-	1
<i>Arval</i>	504	509		
<i>Leasing Solutions</i>	135	136		
<i>Personal Investors</i>	616	618		1
<i>Autres</i>	6	6		
<b>International Financial Services</b>	7 413	7 801	-	40
<i>Assurance</i>	295	296		
<i>BancWest</i>	4 360	4 728		
<i>Asset Management</i>	171	177		
<i>Personal Finance</i>	1 345	1 342		40
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	384	384		
<i>Real Estate</i>	370	370		
<i>Turk Ekonomi Bankasi</i>	177	191		
<i>Wealth Management</i>	275	276		
<i>Autres</i>	36	37		
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>	1 114	1 143	-	-
<i>Corporate Banking</i>	276	280		
<i>Global Markets</i>	419	438		
<i>Securities Services</i>	419	425		
<b>Autres Activités</b>	3	3	-	-
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	9 791	10 216	-	41
Ecart d'acquisition négatif			7	
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			7	

## 4.j PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### • Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2016	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2017
Provisions sur engagements sociaux	7 189	595	(361)	(158)	(91)	7 174
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	174	2	-		-	176
Provisions au titre des engagements de crédit	998	(5)	(26)		(32)	935
Provisions pour litiges	1 635	154	(84)		(25)	1 680
Autres provisions pour risques et charges	1 805	206	(582)		(32)	1 397
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>11 801</b>	<b>952</b>	<b>(1 053)</b>	<b>(158)</b>	<b>(180)</b>	<b>11 362</b>

## 4.k COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2017	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	161 885		161 885			161 885
Prêts	882		882			882
Opérations de pension	291 579	(113 416)	178 163	(36 027)	(141 304)	832
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	94 571	(84)	94 487			94 487
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	378 092	(109 160)	268 932	(198 351)	(29 615)	40 966
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	762 949	(1 138)	761 811	(679)	(2 665)	758 467
<i>Dont opérations de pension</i>	3 363	(3)	3 360	(679)	(2 665)	16
Comptes de régularisation et actifs divers	127 056	(1 812)	125 244		(33 741)	91 503
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 110		65 110		(33 741)	31 369
Autres actifs non soumis à compensation	551 557		551 557			551 557
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 368 571</b>	<b>(225 610)</b>	<b>2 142 961</b>	<b>(235 057)</b>	<b>(207 325)</b>	<b>1 700 579</b>

En millions d'euros, au 30 juin 2017	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	81 220		81 220			81 220
Emprunts	4 521		4 521			4 521
Opérations de pension	345 573	(113 416)	232 157	(34 779)	(190 826)	6 552
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	55 151	(84)	55 067			55 067
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	378 045	(109 160)	268 885	(198 351)	(35 348)	35 186
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	903 325	(1 138)	902 187	(1 927)	(10 575)	889 685
<i>Dont opérations de pension</i>	12 869	(3)	12 866	(1 927)	(10 575)	364
Comptes de régularisation et passifs divers	100 148	(1 812)	98 336		(25 615)	72 721
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	43 259		43 259		(25 615)	17 644
Autres dettes non soumises à compensation	396 164		396 164			396 164
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 264 147</b>	<b>(225 610)</b>	<b>2 038 537</b>	<b>(235 057)</b>	<b>(262 364)</b>	<b>1 541 116</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	123 679		123 679			123 679
Prêts	525		525			525
Opérations de pension	274 012	(122 295)	151 717	(26 537)	(121 424)	3 756
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 734	(90)	87 644			87 644
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	481 412	(135 117)	346 295	(267 679)	(35 163)	43 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	760 831	(1 187)	759 644	(900)	(4 118)	754 626
<i>Dont opérations de pension</i>	5 145		5 145	(900)	(4 118)	127
Comptes de régularisation et actifs divers	117 254	(1 287)	115 967		(33 090)	82 877
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	66 722		66 722		(33 090)	33 632
Autres actifs non soumis à compensation	491 488		491 488			491 488
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 336 935</b>	<b>(259 976)</b>	<b>2 076 959</b>	<b>(295 116)</b>	<b>(193 795)</b>	<b>1 588 048</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 326		70 326			70 326
Emprunts	4 190		4 190			4 190
Opérations de pension	301 311	(122 295)	179 016	(26 397)	(150 329)	2 290
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 166	(90)	54 076			54 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	473 483	(135 117)	338 366	(267 679)	(35 230)	35 457
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	842 800	(1 187)	841 613	(1 040)	(5 924)	834 649
<i>Dont opérations de pension</i>	7 054		7 054	(1 040)	(5 924)	90
Comptes de régularisation et passifs divers	100 694	(1 287)	99 407		(30 918)	68 489
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	54 249		54 249		(30 918)	23 331
Autres dettes non soumises à compensation	384 745		384 745			384 745
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 231 715</b>	<b>(259 976)</b>	<b>1 971 739</b>	<b>(295 116)</b>	<b>(222 401)</b>	<b>1 454 222</b>

## 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 5.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2017 à 2 496 865 996 euros, divisé en 1 248 432 998 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 494 005 306 euros et 1 247 002 653 actions au 31 décembre 2016).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction <sup>(1)</sup>		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2015</b>	<b>1 623 873</b>	<b>81</b>	<b>(161 929)</b>	<b>(9)</b>	<b>1 461 944</b>	<b>72</b>
Acquisitions effectuées	985 893	43			985 893	43
Cessions effectuées	(988 893)	(44)			(988 893)	(44)
Actions remises au personnel	(731 055)	(35)			(731 055)	(35)
Autres mouvements			(1 714 318)	(66)	(1 714 318)	(66)
<b>Actions détenues au 30 juin 2016</b>	<b>889 818</b>	<b>45</b>	<b>(1 876 247)</b>	<b>(75)</b>	<b>(986 429)</b>	<b>(30)</b>
Acquisitions effectuées	379 504	18			379 504	18
Cessions effectuées	(419 004)	(19)			(419 004)	(19)
Réduction de capital	(65 000)	(3)			(65 000)	(3)
Autres mouvements			1 990 965	82	1 990 965	82
<b>Actions détenues au 31 décembre 2016</b>	<b>785 318</b>	<b>41</b>	<b>114 718</b>	<b>7</b>	<b>900 036</b>	<b>48</b>
Acquisitions effectuées	178 381	11			178 381	11
Cessions effectuées	(173 381)	(10)			(173 381)	(10)
Actions remises au personnel	(576)	-			(576)	-
Autres mouvements			586 558	37	586 558	37
<b>Actions détenues au 30 juin 2017</b>	<b>789 742</b>	<b>42</b>	<b>701 276</b>	<b>44</b>	<b>1 491 018</b>	<b>86</b>

<sup>(1)</sup> Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2017, le Groupe BNP Paribas est détenteur de 1 491 018 actions BNP Paribas représentant 86 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 178 381 actions ont été achetées au cours du premier semestre 2017 au prix moyen de 59,29 euros et 173 381 actions ont été vendues au prix moyen de 59,85 euros. Au 30 juin 2017, 62 500 titres représentant 3,8 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, 576 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35% 10 ans	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35%
<b>Total au 30 juin 2017</b>			<b>73 <sup>(2)</sup></b>		

<sup>(1)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

<sup>(2)</sup> Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 30 mars 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,625%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2021, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les 12 et 19 avril 2016, BNP Paribas SA a remboursé les émissions d'avril 2006, pour un montant respectivement de 549 millions d'euros et de 450 millions de livres sterling, à leur première date de call. Ces émissions offraient aux souscripteurs une rémunération à taux fixe respectivement de 4,73% et de 5,945%.

Le 13 juillet 2016, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juillet 2006, pour un montant de 163 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,954%.

Le 14 décembre 2016, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,75%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et 3 mois. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25% 6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5% 5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125% 7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375% 10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625% 5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750% 5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
<b>Total au 30 juin 2017 en contre valeur euro historique</b>		<b>7 825 <sup>(1)</sup></b>			

<sup>(1)</sup> Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2017, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

• **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	4 106	4 277
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 245 800 478</b>	<b>1 246 099 599</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	302 137	197 800
- Plan d'option de souscription d'actions	300 790	195 837
- Plan d'actions de performance	1 347	1 963
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 246 102 615</b>	<b>1 246 297 399</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3,30</b>	<b>3,43</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>3,30</b>	<b>3,43</b>

<sup>(1)</sup> Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

Le dividende par action versé en 2017 au titre du résultat de l'exercice 2016 s'est élevé à 2,70 euros, contre 2,31 euros versé en 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015.



## **5.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances. Le 22 novembre 2016, le tribunal des faillites américain a rendu une décision sur la capacité du liquidateur de BLMIS à recouvrer auprès de parties situées à l'étranger des fonds transférés depuis l'étranger. Cette décision a eu pour conséquence le rejet de l'essentiel des actions intentées à l'encontre des entités du Groupe BNP Paribas, lesquelles actions correspondent à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer. Le rejet de ces actions est susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 14 mars 2016, Ageas a annoncé avoir conclu avec les représentants de certains groupes d'actionnaires une proposition de règlement des procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008. Ce règlement s'adresse à tous les actionnaires Fortis qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008, peu importe qu'ils fassent ou non partie d'un groupe d'actionnaires représenté lors de la négociation du règlement. Les parties ont demandé à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis qui peuvent y participer, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade » ou « WCAM »). BNP Paribas Fortis pourra se prévaloir de ce règlement, s'il devient définitif. A l'heure actuelle, les procédures civiles impliquant BNP Paribas Fortis eu égard à son rôle susmentionné, pendantes aux Pays-Bas et en Belgique, sont suspendues. Le 16 juin 2017, la Cour d'Appel d'Amsterdam a rendu une décision selon laquelle les requérants ont la possibilité de soumettre une proposition de règlement modifiée pour le 17 octobre 2017 au plus tard ; la proposition de règlement actuelle n'a pas été déclarée contraignante par la Cour.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque a coopéré aux enquêtes et a répondu aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon, le 17 novembre 2016 la US Commodity Futures Trading Commission, et le 22 mars 2017 le US Department of Justice « Fraud Section », ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En ce qui concerne les États-Unis, la Banque a

maintenant terminé sa revue interne dont les conclusions ont été présentées aux autorités américaines concernées (le US Department of Justice "Antitrust Division", la Federal Reserve Bank of New York et le New York Department of Financial Services). Il est à noter que des revues similaires concernant des opérations sur les marchés des changes ont été engagées dans de nombreuses institutions et ont souvent conduit à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités d'un montant significatif en fonction des circonstances propres à chaque institution.

Le 24 mai 2017, le New York Department of Financial Services (« DFS ») a notamment imposé une amende de 350 millions de dollars américains à BNP Paribas dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison des manquements à la loi bancaire de l'Etat de New York résultant de l'activité de son département des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à ses activités de change dans le cadre de cet accord. La Banque a coopéré avec le DFS en vue de résoudre ce dossier et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que le DFS ait commencé son enquête.

Le 17 juillet 2017, le Board of Governors of the Federal Reserve System (« FED ») a notamment imposé une amende de 246 millions de dollars américains à BNP Paribas et certaines de ses filiales américaines dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison de pratiques non-sécurisées et inappropriées (*unsafe and unsound practices*) sur le marché des changes. La Banque s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à certaines activités de marché convenues avec la FED, dont ses activités de change, dans le cadre de cet accord. Comme elle l'a fait avec les autres autorités américaines concernées, la Banque a coopéré avec la FED en vue de résoudre ce dossier, et a pris des mesures de remédiation destinées à mettre un terme aux problèmes liés à ses activités de change avant comme après que la FED ait commencé son enquête.

## **5.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

### **1. Opérations du premier semestre 2017**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2017.

### **2. Opérations du premier semestre 2016**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2016.

## 5.d INTERETS MINORITAIRES

- Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2017	1er semestre 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	75 508	747	274	226	34%	87	69	92
Autres intérêts minoritaires						143	37	47
<b>TOTAL</b>						<b>230</b>	<b>106</b>	<b>139</b>

	31 décembre 2016	1er semestre 2016						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	69 985	737	228	246	34%	72	81	67
Autres intérêts minoritaires						133	118	31
<b>TOTAL</b>						<b>205</b>	<b>199</b>	<b>98</b>

- Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2017 et 2016.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2017		1er semestre 2016	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>First Hawaiian Inc.</b>				
Seconde offre, le 6 février 2017, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 20,6% de son capital au prix de 32 dollars par action.	244	588		
<b>UkrSibbank Public JSC</b>				
Cession de 40% du capital d'UkrSibbank suivie d'une augmentation de capital souscrite par l'ensemble des actionnaires.			(102)	34
<b>Autres</b>	(2)	3	(1)	3
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>591</b>	<b>(103)</b>	<b>37</b>

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 577 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 615 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## 5.e VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU CÔUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2017. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- 1. la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;

enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2017	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)		46 401	6	46 407	46 345
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e) <sup>(1)</sup>	581	45 250	654 267	700 098	687 794
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 891	34		6 925	6 114
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.d)		108 993		108 993	108 803
Dettes envers la clientèle (note 4.e)		794 099		794 099	793 384
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	54 071	105 299		159 370	157 757
Dettes subordonnées (note 4.f)	10 060	9 039		19 099	18 669

<sup>(1)</sup> Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2016	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)		47 401	7	47 408	47 411
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e) <sup>(1)</sup>	605	45 873	653 971	700 449	684 669
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 029	39		7 068	6 100
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit (note 4.d)		75 541		75 541	75 660
Dettes envers la clientèle (note 4.e)		766 904		766 904	765 953
Dettes représentées par un titre (note 4.f)	52 420	102 317		154 737	153 422
Dettes subordonnées (note 4.f)	9 098	9 227		18 325	18 374

<sup>(1)</sup> Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.













Dénomination	Pays	30 juin 2017				31 décembre 2016			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Plagfin SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Orbiennaise de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
UCB Bal 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>Entités Structurées</b>									
BNPP B Institutional II Court Terme	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis								S3
BNPP-SME-1	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Lafla 2016	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
FCT Opera 2014	France	IG	-	-		IG	-	-	

## Mouvements de périmètre

## Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

## Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)  
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable  
S3 Franchissement des seuils de consolidation tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

## Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Retention

ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

## Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

## Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.  
(2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

### **3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017 :**

**Deloitte & Associés**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires  
**BNP Paribas SA**  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de BNP Paribas SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 31 juillet 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Damien Laurent

Etienne Boris

Hervé Hélias

## 4. Risques et Adéquation des Fonds propres – Pilier 3 [non audité]

### RATIOS DE FONDS PROPRES

Actualisation du tableau n° 1 du Document de référence 2016 p. 238.

#### Ratios phasés

En millions d'euros	Phasé	
	30 juin 2017 <sup>(*)</sup>	31 décembre 2016
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	75 530	74 075
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)</b>	83 423	82 152
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	93 762	92 454
<b>ACTIFS PONDÉRÉS</b>	638 399	638 207
<b>RATIOS</b>		
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	11,8 %	11,6 %
<b>Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)</b>	13,1 %	12,9 %
<b>Total fonds propres</b>	14,7 %	14,5 %

(\*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013.

#### Ratios pleins

En millions d'euros	Plein <sup>(**)</sup>	
	30 juin 2017 <sup>(*)</sup>	31 décembre 2016
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	75 147	73 562
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)</b>	82 556	80 944
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	92 909	90 868
<b>ACTIFS PONDÉRÉS</b>	639 765	640 673
<b>RATIOS</b>		
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	11,7 %	11,5 %
<b>Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)</b>	12,9 %	12,6 %
<b>Total fonds propres</b>	14,5 %	14,2 %

(\*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013.

(\*\*) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

## FACTEURS DE RISQUE

Actualisation du Document de référence 2016 p. 244.

Cette section résume les principaux facteurs de risque auxquels la Banque estime actuellement être exposée. Ils sont classés par catégorie : risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, risques liés à la réglementation et risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations.

### RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ

***Des conditions macroéconomiques et de marché difficiles ont eu et pourraient continuer à avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque.***

Les métiers de la Banque sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique, à l'échelle mondiale et plus particulièrement en Europe. Au cours des dernières années, la Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine, les marchés de capitaux et la disponibilité des crédits ou des liquidités, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts de contreparties, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques défavorables (tels que des catastrophes naturelles, pandémies, tensions géopolitiques, actes terroristes, troubles sociaux ou conflits armés). De telles perturbations, qui pourraient intervenir soudainement et dont les effets pourraient ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque. En 2017, les conditions macroéconomiques pourraient être affectées par plusieurs risques spécifiques, notamment des tensions géopolitiques, et des transitions ou de l'instabilité politiques dans certains pays entraînant des incertitudes et des changements potentiels significatifs, la volatilité des marchés financiers, le ralentissement de certaines zones émergentes, la croissance faible dans la zone euro, et la fluctuation des cours des matières premières et les changements des politiques monétaires.

Par ailleurs, une résurgence d'une crise des dettes souveraines ne peut être écartée, en particulier dans un contexte de remontée des taux d'intérêt accompagnée d'une augmentation des coûts de financement. Notamment, les marchés européens ont connu ces dernières années des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays ou institutions de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. La Banque détient et pourrait à l'avenir être amenée à détenir d'importants portefeuilles de titres de dette émis par des États et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs de ces États ; une nouvelle crise de la dette souveraine pourrait conduire la Banque à enregistrer des provisions pour dépréciation ou des pertes sur les ventes d'actifs. Par ailleurs, la Banque intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques affectant d'autres institutions financières. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et pourrait dans le futur affecter à nouveau, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques globales, ou plus particulièrement en Europe, se détérioraient en raison notamment d'inquiétudes concernant la situation économique en Europe (elles-mêmes découlant d'un risque accru de survenance, voire de la survenance, d'un défaut au titre d'une dette souveraine, d'une défaillance d'une institution financière de taille significative ou d'une sortie d'un pays de la zone euro ou de l'Union Européenne), de variations imprévisibles des prix du pétrole et des matières premières et des taux d'intérêt, d'une hausse de l'inflation ou des fluctuations importantes de taux de change (notamment toute hausse des taux d'intérêt ou toute appréciation de l'euro), d'un ralentissement continu ou aggravé de la croissance économique dans les pays émergents et particulièrement en Chine, d'attaques terroristes ou d'une situation politique instable, les perturbations financières en résultant pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, les résultats opérationnels, la liquidité et la capacité de la Banque à se financer dans des conditions acceptables ainsi que sa situation financière.

***Le référendum au Royaume-Uni sur la sortie de l'Union européenne pourrait générer des incertitudes significatives, de la volatilité et des changements importants sur les marchés économiques et financiers européens et mondiaux et avoir alors un effet défavorable sur l'environnement dans lequel la Banque évolue.***

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni, a organisé un référendum à l'issue duquel la majorité des votants a choisi de sortir de l'Union européenne (le « Brexit ») et, le 29 mars 2017, le gouvernement du Royaume-Uni a invoqué l'article 50 du Traité de l'Union Européenne (le « Traité de Lisbonne ») relatif au retrait. Conformément à l'article 50, le Traité de Lisbonne et le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne cessent de s'appliquer dans l'Etat concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait, ou, à défaut, deux ans après que l'Etat concerné ait notifié au Conseil européen son intention de retrait, bien que cette période puisse être étendue dans certaines circonstances. Le Royaume-Uni a entamé la phase de négociations destinées à déterminer les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, comprenant notamment les accords commerciaux, financiers et juridiques. La nature, le calendrier et les effets économiques et politiques du Brexit demeurent très incertains et dépendront des négociations à venir entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et, par conséquent, pourraient affecter défavorablement l'environnement dans lequel la Banque évolue et donc ses résultats et sa situation financière.

***Du fait du périmètre géographique de ses activités, la Banque pourrait être vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays.***

La Banque est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger, notamment un pays dans lequel elle exerce une activité, affectent ses intérêts financiers. La Banque surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels la Banque opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

***L'accès de la Banque au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.***

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, ces dernières années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à leur exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû ponctuellement faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la BCE a ponctuellement augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une stagnation durable de la croissance, de la déflation, d'une résurgence de la crise financière, de la crise de la dette souveraine ou de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou à la Banque en particulier, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

***Des dégradations de la notation de la France ou de la Banque pourraient augmenter le coût de financement de la Banque.***

Pour la Banque, le coût de financement de long terme non garanti auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement de la Banque. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité de la Banque.

***Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou sur la rentabilité de la Banque.***

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États et certaines décisions concernant des taux réglementés. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

***Un environnement prolongé de taux d'intérêt bas comporte des risques systémiques inhérents et la sortie d'un tel environnement comporte également des risques.***

Depuis la crise financière de 2008-2009, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des périodes de taux d'intérêt durablement bas. Durant de telles périodes, les écarts de taux d'intérêt tendent à se resserrer ; la Banque peut alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment les taux d'intérêt sur ses dépôts de manière à compenser la baisse de revenus provenant des prêts consentis à des taux plus faibles. De plus, la Banque fait face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Ceci, cumulé à l'octroi de nouveaux prêts à des faibles taux d'intérêt, pourrait entraîner une baisse générale du taux d'intérêt moyen du portefeuille de prêts de la Banque causant ainsi une baisse du revenu net d'intérêts qu'elle retire de ses activités de prêt. En outre, un environnement persistant de taux d'intérêt bas peut également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire la prime générée par la Banque se rapportant à ses activités de financement. Par ailleurs, la persistance d'une situation de taux d'intérêt bas a pu favoriser et pourrait continuer à favoriser une prise de risque excessive par certains acteurs des marchés financiers, telle que l'augmentation des maturités des financements et des actifs détenus, une politique d'octroi de crédit plus souple et la progression des financements à effet de levier. Certains de ces acteurs de marché qui ont pu ou pourront prendre des risques additionnels ou excessifs ont une dimension systémique, et tout dénouement de leurs positions en période de turbulences ou de tensions de marché (entraînant une réduction de la liquidité) pourrait avoir des effets déstabilisants sur les marchés et pourrait conduire pour la Banque à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

De plus, dans la mesure où les banques centrales, en particulier aux États-Unis, pourraient augmenter les taux d'intérêt, toute variation plus prononcée que prévue pourrait mettre à l'épreuve la résistance du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que son activité de souscription, en particulier en ce qui concerne les prêts ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, ce qui pourrait conduire à une augmentation du coût du risque de la Banque. Dans un environnement de remontée des taux d'intérêt si les stratégies de couverture de la Banque s'avéraient inefficaces ou ne lui assuraient qu'une couverture partielle, la Banque pourrait avoir à supporter des pertes, du fait d'un coût de refinancement plus élevé. De manière plus générale, l'augmentation des taux d'intérêt pèse sur l'accessibilité des consommateurs à l'endettement et sur la rentabilité des entreprises, et donc sur la croissance économique et les revenus de la Banque.

***La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.***

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. La Banque peut également être exposée aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés (fonds non régulés, plateformes de négociation ou de financement participatif). La Banque est exposée à un risque de crédit et de contrepartie si des contreparties ou des clients de la Banque venaient à manquer à leurs engagements ou à connaître des difficultés financières. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie



centrale. A cet égard, il convient de noter que les changements réglementaires qui imposent la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré (produits dits « *over-the-counter* » ou « OTC ») standardisés par des contreparties centrales, ont augmenté l'exposition des acteurs des marchés financiers à ces contreparties centrales.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard L. Madoff Investment Services (BLMIS), dont plusieurs sont en cours à l'encontre de la Banque, ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BLMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissement de BLMIS.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels de la Banque.

***Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.***

À des fins de négoce ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer la Banque à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'espoir de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que la Banque ne soit pas couverte, il est possible que cette stratégie expose la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

***Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.***

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la Banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Banque, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque pourrait avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion. La Banque a été confrontée à tout ou partie de ces effets pendant l'important ralentissement des marchés financiers intervenu ces dernières années et pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs ralentissements des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

***Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives.***

Dans certains des métiers de la Banque, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une baisse prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la Banque pourrait subir des pertes significatives qu'elle n'avait pas prévues.

## **RISQUES LIÉS A LA RÉGLEMENTATION**

***Des mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que des nouvelles propositions de loi, pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.***

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou pourraient être adoptées notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces nouvelles mesures ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent. Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les grands groupes bancaires tels que la Banque), la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui seront interdites ou devront être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), l'interdiction ou des limitations visant certains types de produits financiers ou d'activités, le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises, la modification des règles de pondération du risque et des modalités de l'utilisation des modèles internes qui pourraient déboucher sur une hausse des exigences en capital, le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant

à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence et l'efficacité des marchés financiers et notamment réguler les transactions à haute fréquence, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres, l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale), ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et la création de nouvelles autorités. La plupart de ces mesures a été adoptée et est d'ores et déjà applicable à la Banque; les principales mesures sont résumées ci-dessous. D'autres mesures similaires ou nouvelles peuvent être proposées et adoptées.

### **Lois et réglementations françaises et européennes**

Au cours des années 2013 et 2014, la France a modifié de manière significative le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements bancaires. La loi bancaire française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et ses décrets et arrêtés d'application ont précisé la séparation obligatoire des opérations de financement de l'économie des opérations dites « spéculatives » qui sont exercées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par des filiales séparées du reste du Groupe et soumises à des exigences prudentielles et de se financer de manière autonome. Cette loi bancaire a également introduit un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires placé sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») dont les pouvoirs ont été étendus; en cas de défaillance, la loi prévoit des mécanismes tels que le pouvoir d'imposer aux banques des changements structurels, l'émission de nouveaux titres, l'annulation de certains titres de capital ou de dette subordonnée ou la conversion de dette subordonnée en capital, et l'intervention du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. L'ordonnance du 20 février 2014 prévoit quant à elle notamment le renforcement des règles en matière de gouvernance au sein des établissements bancaires, un régime de sanctions renforcé et harmonisé au niveau européen, une extension du champ de la surveillance prudentielle avec notamment des exigences supplémentaires en matière de fonds propres, une harmonisation des règles relatives à l'agrément des établissements de crédit au sein de l'Union européenne, et une mise à jour des règles relatives à la surveillance consolidée et à l'échange d'informations.

Au niveau européen, plusieurs dispositions de la Directive et du Règlement sur les fonds propres réglementaires (dits respectivement « CRD 4/CRR ») du 26 juin 2013, mettant en œuvre les exigences de fonds propres de Bâle III, sont devenues applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de nombreux actes délégués et actes d'exécution prévus par la Directive et le Règlement CRD 4/CRR ont, à ce titre, été adoptés en 2014. Les exigences en matière de ratios prudentiels et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique ont accru les exigences en matière de fonds propres réglementaires de la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité à octroyer des crédits ou à détenir des actifs notamment de maturité longue. En 2011-2012, la Banque a mis en œuvre un plan d'adaptation afin d'anticiper ces exigences, notamment la réduction de son bilan et le renforcement de ses fonds propres réglementaires. En outre, le Conseil de Stabilité Financière (« CSF ») a publié le 9 novembre 2015 les principes définitifs et le tableau des modalités du dispositif TLAC (« *Total Loss Absorbing Capacity* » ou « Capacité Totale d'Absorption des Pertes ») qui imposera aux « G-SIBs » ou « Banques d'Importance Systémique Mondiale » (incluant la Banque) de maintenir un montant significatif de dettes et d'instruments immédiatement disponibles pour le renflouement interne, en complément des exigences de fonds propres de Bâle III, de façon à permettre aux autorités de mettre en œuvre une résolution organisée qui minimise les impacts sur la stabilité financière, maintienne la continuité des fonctions essentielles et évite d'exposer les fonds publics à des pertes. Compte tenu du calendrier et de ses modalités d'adoption, l'impact des exigences TLAC ne peut être défini avec précision pour la Banque et pourrait entraîner l'augmentation de ses coûts de financement.

Concernant « l'union bancaire » européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») placé sous le contrôle de la BCE. Ainsi, depuis novembre 2014, la Banque, ainsi que les autres institutions qualifiées d'importantes au sein de la zone euro, sont désormais placées sous la supervision directe de la BCE, pour les missions de surveillance prudentielle confiées à la BCE par le Règlement du Conseil du 15 octobre 2013. Au sein du MSU, la BCE est notamment chargée de la conduite annuelle du processus de Surveillance Prudentielle et d'Evaluation des Risques (« *Supervisory Review and Evaluation Process* » ou « SREP »), et des tests de résistance, et dispose dans ce cadre de pouvoirs lui permettant d'imposer aux banques de détenir des capitaux propres à un niveau supérieur aux minimum requis pour remédier à certains risques (exigences dites « Pilier 2 »), et plus généralement pour imposer des exigences de liquidité supplémentaires, et le cas échéant d'autres mesures de surveillance. Ces mesures pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Outre le MSU, la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), transposée en France par l'Ordonnance du 20 août 2015, renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques, de limiter à un minimum les coûts supportés par les contribuables et a prévu la mise en place de fonds nationaux de résolution.

Conformément à la DRRB et à l'Ordonnance du 20 août 2015, l'ACPR ou le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») mis en place par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 qui établit des règles et une procédure uniformes en ce qui concerne la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre du Mécanisme de Résolution Unique (« MRU ») ainsi qu'un Fonds de Résolution Unique (« FRU »), peut entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que la Banque, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement.

Les pouvoirs de résolution doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité.

Les autorités de résolution disposent de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les pouvoirs de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure : la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

Certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également

être employés comme mesures préventives en dehors de toute procédure de résolution et/ou en vertu de la réglementation des aides d'Etats de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs pour les institutions concernées et leurs groupes (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou créanciers de ces établissements. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs de la Banque, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers de la Banque dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

Conformément au MRU, le 19 décembre 2014 le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil qui fixe les contributions des banques au FRU, qui remplace les fonds nationaux de résolution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et qui prévoit des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptés en fonction de leurs profils de risque. En outre, le Règlement délégué de la Commission européenne en date du 21 octobre 2014, adopté en application de la DRRB, impose aux banques l'obligation d'avoir les ressources financières adéquates aux fins d'assurer l'application effective des instruments de résolution et des pouvoirs de l'autorité de résolution compétente. Dans ce contexte, les autorités de résolution telles que l'ACPR ou le CRU déterminent la contribution annuelle au financement des mesures de résolution que doit payer chaque établissement bancaire en fonction de son profil de risque. En conséquence, les contributions au FRU et au financement des mesures de résolution sont significatives, pèsent en conséquence sur les résultats opérationnels de la Banque.

En outre, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts, transposée en droit français par l'Ordonnance du 20 août 2015, a créé un système national de garantie des dépôts. Des propositions de réformes législatives et réglementaires pourraient également avoir un impact si elles étaient menées à leur terme. Ainsi, une proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil en date du 24 novembre 2015 est venue compléter cette Directive du 16 avril 2014 à travers un plan d'étapes ayant pour objectif d'établir un système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants.

Le 23 novembre 2016, la Commission européenne a émis plusieurs propositions législatives visant à modifier un certain nombre de directives et de règlements clés de l'Union européenne en matière bancaire, y compris la Directive et le Règlement CRD4/CRR, la DRRB et le MRU, dont le but est notamment de mieux refléter le risque de financement à long terme et le recours excessif aux effets de levier, d'accroître la capacité d'absorption des pertes des institutions d'importance mondiale, d'améliorer le traitement des risques de marché en augmentant la sensibilité aux risques des règles existantes et d'accroître la convergence au sein de l'Union européenne dans le domaine du droit des procédures d'insolvabilité et des restructurations, notamment par l'introduction d'un outil de moratoire. Ces propositions restent soumises à des amendements du Parlement et du Conseil et sont prévues pour être adoptées en 2019. Il n'est pas encore possible d'évaluer l'impact total de ces propositions.

Par ailleurs, une proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil du 29 janvier 2014 relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'UE, modifiée le 19 juin 2015, prévoit l'interdiction pour les banques de l'Union européenne qui remplissent certains critères (notamment concernant leur taille) de réaliser certaines opérations de négociation pour compte propre et impose la filialisation de certaines activités de négociation à haut risque.

Enfin, de nouvelles réglementations ayant pour objet d'accroître la transparence et la solidité du système financier, telles que le Règlement dit « EMIR » du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, ainsi que les mesures adoptées ou devant être adoptées, qui en découlent (y compris le règlement délégué de la Commission du 4 octobre 2016 précisant les méthodes de calcul et d'échange des marges relatives aux contrats dérivés négociés de gré à gré et non compensés par une contrepartie centrale) le Règlement du 25 novembre 2015 sur la transparence des opérations de financement sur titres et la Directive et le Règlement du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID 2), pourraient engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et plus généralement, les coûts engendrés par la mise en place de ces réglementations pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité de certaines activités que la Banque exerce actuellement et peser sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Aux mois de mai et juin 2017, la Commission a publié deux propositions de règlements modifiant EMIR. Parmi les modifications proposées, le pouvoir des autorités de l'Union Européenne de superviser les contreparties centrales des pays tiers serait renforcé et, quand la contrepartie centrale d'un pays tiers présente des risques importants pour la stabilité financière d'un Etat membre, les autorités de l'Union Européenne pourraient demander qu'une telle contrepartie centrale soit établie et autorisée dans l'Union Européenne (il s'agit d'une « politique de localisation »). Tandis que les répercussions d'une telle politique de localisation, particulièrement dans le contexte du Brexit, demeurent incertaines, elle pourrait, si elle était mise en place, engendrer des risques opérationnels et des coûts plus élevés et ainsi peser sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

### **Lois et réglementations américaines**

Aux États-Unis, la réglementation bancaire a été substantiellement modifiée et étendue à la suite de la crise financière comme décrit ci-après. Une règle définitive émanant du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (« Board of Governors of the Federal Reserve System ») (le « Conseil de la Réserve Fédérale ») imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, a imposé à la Banque la désignation ou la création avant le 1er juillet 2016 d'une société holding intermédiaire (« intermediate holding company ») regroupant les filiales de la Banque aux États-Unis. La société holding intermédiaire de la Banque, BNP Paribas USA, Inc., doit respecter des exigences de fonds propres en fonction des risques et du levier, des exigences de liquidité, des exigences d'endettement à long terme, des exigences résultant des tests de résistance réglementaires, et des exigences en matière d'évaluation des besoins de fonds propres ainsi que d'autres éléments prudentiels, sur une base consolidée au niveau de la société holding intermédiaire. En outre, le 4 mars 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a de nouveau proposé une limite d'exposition aux contreparties uniques qui s'appliquerait aussi bien aux sociétés holding intermédiaires américaines qu'aux opérations américaines combinées (y compris les opérations des succursales américaines) des institutions bancaires étrangères d'importance systémique (telles que la Banque). Aux termes de propositions qui sont toujours à l'étude, la société holding intermédiaire et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourraient être soumises à des limitations de leur exposition au risque de crédit auprès de toute contrepartie, et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourrait également faire l'objet de mesures de résolution anticipée qui pourraient être déclenchées du fait du ratio de fonds propres à risque, de l'effet de levier, des tests de résistance, de la liquidité, de la gestion des risques et des indicateurs du marché. Le Conseil de la Réserve Fédérale a également indiqué qu'il envisage des futures réglementations qui appliqueraient les règles mettant en œuvre le ratio de liquidité à court terme de Bâle III et un ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio) aux activités combinées américaines (y compris les activités des succursales américaines) de certaines banques étrangères de taille importante. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences de liquidité, ainsi que des changements additionnels attendus en matière d'exigences de fonds propres et de tests

de résistance et leur impact sur la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade. Le 15 décembre 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a émis la réglementation définitive visant à transposer aux Etats-Unis les principes du CSF relatifs au dispositif TLAC (les « règles TLAC américaines»). Ces règles définitives imposent notamment à la société holding intermédiaire de la Banque de maintenir des niveaux minimum d'instruments TLAC, composés de fonds propres de catégorie 1 de la société holding intermédiaire majoré d'un montant minimum de dette long-terme répondant à certains critères d'éligibilité ainsi qu'une marge de sécurité. La Banque sera soumise à ces exigences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La société holding intermédiaire de la Banque devra émettre cette dette long-terme interne auprès de la Banque ou de toute société étrangère affiliée intégralement détenue, directement ou indirectement par la Banque tant que la société holding intermédiaire de la Banque est considérée comme une société holding intermédiaire non-soumise à résolution (« *non-resolution covered intermediate holding company* ») en vertu des règles TLAC américaines, c'est-à-dire que la Banque est soumise à une politique de point d'entrée unique (*single point of entry*) qui empêche le placement de la société holding intermédiaire en résolution aux États-Unis. Les règles imposent également des limitations relatives aux types et au montant des autres opérations financières que la société holding intermédiaire de la Banque peut réaliser. Le 23 Septembre 2016, le Conseil de la Réserve Fédérale a proposé des exigences prudentielles supplémentaires concernant les activités sur matières premières des compagnies financières holding (« *financial holding companies* ») (telles que la Banque) incluant des exigences de fonds propres significativement élevées pour les activités sur matières premières (et les investissements dans des banques d'affaires qui se livrent à des activités sur matières premières) qui, selon le Conseil de la Réserve Fédérale, pourraient exposer une compagnie financière holding à des responsabilités environnementales. Enfin, la « Règle Volcker », adoptée par les autorités de régulation américaines en décembre 2013, restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères, y compris de la Banque et de ses filiales, de conduire des opérations pour compte propre ainsi que des investissements dans le capital investissement (*private equity*) et les *hedge funds*. La Banque devait se mettre en conformité avec les exigences de la Règle Volcker au plus tard en juillet 2015 mais le Conseil de la Réserve Fédérale a prolongé, pour les investissements réalisés dans les fonds de capital investissement ou dans les *hedge funds* avant 2014, la date butoir de mise en conformité jusqu'au 21 juillet 2017. Les normes d'application de la Règle Volcker sont très complexes et pourraient faire l'objet d'interprétations réglementaires et lignes directrices supplémentaires, et par conséquent leur impact définitif ne pourra pas être connu avec certitude avant un certain temps. Les autorités américaines de régulation ont également récemment adopté ou proposé de nouvelles règles pour la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (le « *Dodd-Frank Act* »). Fin 2015, le Conseil de la Réserve Fédérale ainsi que d'autres autorités réglementaires bancaires américaines ont finalisé les exigences de marge s'appliquant aux produits dérivés non compensés et aux produits dérivés sur titres conclus par les banques actives sur les marchés de dérivés (« *swap dealers* »), les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés (« *major swap participants* »), les banques actives sur les marchés de dérivés sur titres (« *security-based swap dealers* ») et les principaux intervenants non-bancaires sur les marchés de dérivés sur titres (« *major security-based swap participants* ») qui sont sous la supervision de l'une des autorités réglementaires bancaires américaines (incluant la Banque). Ces exigences de marge, qui ont commencé à entrer en application par étapes depuis septembre 2016, imposent à la Banque de poster et de collecter du collatéral supplémentaire et de haute qualité pour certaines transactions, augmentant les coûts des produits dérivés non compensés et aux produits dérivés sur titres offerts par la Banque à ses clients définis comme « personne américaine » selon les règles d'application mondiale. La *Commodity Futures Trading Commission* américaine a également finalisé en 2016 des règles qui exigeront la compensation des swaps de taux d'intérêt additionnels, qui devraient entrer en vigueur par phases, en fonction de la mise en œuvre des exigences parallèles de compensation dans les autres pays et, en tout état de cause, d'ici octobre 2018, et a également proposé des règles qui appliqueraient des limites de position à certains swaps de matières premières. La *Securities and Exchange Commission* américaine a également finalisé en 2015 et 2016 les règles concernant l'enregistrement des banques actives sur les marchés de dérivés sur titres et des principaux intervenants non-bancaires sur les marchés de dérivés sur titres, les règles de bonne conduite et les exigences en matière de confirmation et de vérification des transactions pour ces entités et les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés sur titres. D'autres règles et règlements sont attendus en 2017 pour compléter ce dispositif réglementaire. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences et par conséquent, leur impact sur l'activité de dérivés de la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade.

En conclusion, de vastes réformes législatives et réglementaires concernant les institutions financières ont été adoptées ces dernières années et d'autres sont encore en cours d'élaboration. De plus, depuis l'élection présidentielle de 2016 aux Etats-Unis, la feuille de route réglementaire de la nouvelle administration est incertaine, et comprend notamment l'abrogation ou l'allègement significatif d'un certain nombre de mesures du *Dodd-Frank Act*. Il est impossible de prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité et de l'incertitude d'un certain nombre de ces mesures, de déterminer leur impact sur la Banque. L'effet cumulé de ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou en cours d'adoption, a été et pourrait continuer à être de nature à réduire la capacité de la Banque à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par la Banque, imposer à la Banque de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, telles qu'actuellement exercées, ou à attirer ou à retenir des talents et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

#### **La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités.**

La Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de liquidité, de restrictions des activités considérées comme spéculatives, et des cadres de redressement et de résolution ;
- l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les changements dans les réglementations de certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les changements dans les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;

- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. Certaines réformes ne visant pas spécifiquement des institutions financières, telles que les mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique (telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data »)), pourraient faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique de la Banque, sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

**En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Banque pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.**

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe introduites en France en 2014), le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, la Banque est exposée à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations et le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître.

À cet égard, le 30 juin 2014, la Banque a conclu une série d'accords avec – et a été soumise à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision, parmi lesquelles le *U.S. Department of Justice*, le *District Attorney* du comté de New York, le *U.S. Attorney's Office* pour le district sud de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, l'*Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor américain et le Département des Services financiers de l'État de New York, et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées à la Banque dans le cadre de ce règlement global, incluaient notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros), la reconnaissance de responsabilité (*guilty plea*) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale (« *conspiracy to violate the Trading with the Enemy Act and the International Emergency Economic Powers Act* ») et la loi pénale de l'État de New York (« *conspiracy and falsifying business records* »), ainsi que la suspension, pour la succursale de New York de BNP Paribas, (a) de certaines opérations directes de compensation en dollars US pour une période d'un an (2015), portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations, et (b) de l'activité de compensation en dollars exercée en tant que banque correspondante pour des banques tierces à New York et Londres pour une période de deux ans. À la suite de ces accords, la Banque continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle, (y compris par le biais de la présence au sein de la Banque d'un consultant indépendant), qui surveillent le respect par la Banque des mesures correctives décidées en accord avec elles.

La Banque est actuellement impliquée dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la Note 5.b : « Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage » de ses états financiers consolidés à la date du, et pour le semestre clos le, 30 juin 2017. La Banque pourrait à nouveau être impliquée dans de telles procédures à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels de la Banque quelle que soit la période concernée.

## RISQUES LIÉS À LA BANQUE, À SA STRATEGIE, À SA GESTION ET À SES OPÉRATIONS

### **Risques liés à la mise en œuvre des plans stratégiques de la Banque.**

La Banque a communiqué un certain nombre d'objectifs stratégiques, notamment un plan de transformation de CIB pour la période 2016-2019, présenté en février 2016 ainsi qu'un plan stratégique pour la période 2017-2020, présenté le 7 février 2017. Ces plans prévoient un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre de nouveaux parcours clients, la transformation digitale de la Banque, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et des initiatives de développement.

Ils incluent un certain nombre d'objectifs financiers dont, entre autres, des objectifs relatifs au produit net bancaire, aux frais de gestion, aux résultats, aux ratios de solvabilité et à la rentabilité des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été initialement préparés pour les besoins de la planification interne et de l'allocation des ressources et sont fondés sur plusieurs hypothèses relatives à l'activité et aux conditions économiques.

Les résultats réalisés de la Banque sont susceptibles de différer significativement de ces objectifs pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

**La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.**

La Banque procède régulièrement à des acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le

processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque pourrait voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé à la suite de ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de *due diligence* approfondi préalablement à l'acquisition.

***Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.***

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers ou du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiements et de financement ou le développement du financement participatif (*crowdfunding*). En particulier, de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données ou d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, *fintechs*) pourraient être plus compétitifs. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Il est également possible que la présence sur le marché mondial d'institutions financières publiques ou bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires ou que l'application d'exigences renforcées aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité), engendrent des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que la Banque.

***Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.***

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions de la Banque est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels de la Banque et sur sa situation financière.

La Banque constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé aurait un impact défavorable sur les résultats opérationnels et, potentiellement, la situation financière de la Banque.

***Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par la Banque pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.***

La Banque a investi des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

***Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.***

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

***Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque ainsi que de la dette de la Banque pourraient avoir un effet sur son résultat net et sur ses capitaux propres.***

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque et de certains autres actifs, ainsi que de la dette de la Banque dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette de la Banque au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés de la Banque et en conséquence son résultat net. Tout ajustement de la valeur comptable affecte les capitaux propres et en conséquence le ratio d'adéquation des fonds propres de la Banque. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

***Le changement attendu des principes comptables relatifs aux instruments financiers pourrait avoir un impact sur le bilan de la Banque ainsi que sur les ratios réglementaires de fonds propres et entraîner des coûts supplémentaires.***

En juillet 2014, l'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers », destinée à remplacer la norme IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, après son adoption par l'Union européenne. Cette norme modifie et complète les règles relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle intègre un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues de crédit alors que le modèle actuel est fondé sur les pertes encourues, ainsi que de nouvelles règles concernant le régime comptable des instruments de couverture. La nouvelle approche fondée sur les pertes de crédit attendues pourrait entraîner des provisions pour dépréciation supplémentaires et significatives pour la Banque ainsi que l'augmentation de la volatilité de ses ratios réglementaires de fonds propres, et les coûts relatifs à l'application de ces règles engagés par la Banque pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats opérationnels.

***Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.***

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable telle que la transaction que la Banque a conclue avec les autorités américaines en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

***Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation de la Banque et provoquer des pertes financières.***

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne, et le développement du *cloud computing*. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Banque pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques de la Banque et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés de la Banque (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque.

***Des événements externes imprévus pourraient provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.***

Des événements imprévus tels qu'un changement défavorable d'environnement politique, militaire ou diplomatique, des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle d'envergure, une pandémie, des attentats, des conflits armés, ou toute autre situation d'urgence, pourraient affecter la demande des produits et services offerts par la Banque ou provoquer une brusque interruption des activités de la Banque en France ou à l'étranger et entraîner des pertes substantielles qui ne pourraient pas nécessairement être couvertes par une police d'assurance. Ces pertes peuvent concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer une suspension des activités, temporaire ou de plus long terme, des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

## PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL

Actualisation du tableau n° 6 du Document de référence 2016 p. 254.

En millions d'euros	30 juin 2017				Référence au tableau de fonds propres (Annexe 1)
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation <sup>(*)</sup>	Périmètre prudentiel	
<b>ACTIF</b>					
Caisse, banques centrales	243 384	(2)	308	243 690	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	161 885	-	-	161 885	
Prêts et opérations de pensions	179 045	6 226	-	185 271	
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	94 487	(93 875)	-	612	
Instruments financiers dérivés	253 559	(317)	(8)	253 234	
Instruments financiers dérivés de couverture	15 373	(49)	2	15 326	
Actifs financiers disponibles à la vente	247 455	(111 200)	3 657	139 912	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	917	2 590	-	3 507	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1 664	-	-	1 664	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	46 345	(1 073)	(3 665)	41 607	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	440	-	(40)	400	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	-	-	-	-	2
Prêts et créances sur la clientèle	715 466	652	5 723	721 841	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	100	387	-	487	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	26	-	-	26	2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 288	-	-	3 288	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 114	(5 537)	-	577	
Actifs d'impôts courants et différés	6 944	5	37	6 986	
Comptes de régularisation et actifs divers	125 244	(5 936)	315	119 623	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 769	4 205	(559)	10 415	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	3 275	-	(553)	2 721	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	382	222	-	603	3
Immeubles de placement	1 915	(1 418)	-	497	
Immobilisations corporelles	22 792	(397)	4	22 399	
Immobilisations incorporelles	3 105	(174)	9	2 940	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 063	(174)	9	2 898	3
Ecarts d'acquisition	9 791	(222)	-	9 569	3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 142 961</b>	<b>(209 112)</b>	<b>5 823</b>	<b>1 939 672</b>	
<b>DETTES</b>					
Banques centrales	3 785	-	-	3 785	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	81 220	-	-	81 220	
Emprunts et opérations de pensions	236 678	-	-	236 678	
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	55 067	(1 097)	-	53 970	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	162	-	-	162	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	414	-	-	414	5
Instruments financiers dérivés	251 976	(293)	(8)	251 675	
Instruments financiers dérivés de couverture	16 909	(5)	9	16 913	
Dettes envers les établissements de crédit	108 803	(2 135)	(174)	106 494	
Dettes envers la clientèle	793 384	(5 440)	4 838	792 782	
Dettes représentées par un titre	157 757	2 606	991	161 354	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 578	-	2	2 580	
Passifs d'impôts courants et différés	3 149	(6)	67	3 210	
Comptes de régularisation et passifs divers	98 336	(2 497)	66	95 905	
Provisions techniques des sociétés d'assurance	198 864	(198 864)	-	-	
Provisions pour risques et charges	11 362	(308)	31	11 085	
Dettes subordonnées	18 669	(926)	1	17 744	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	17 045	-	-	17 045	5
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 038 537</b>	<b>(208 965)</b>	<b>5 823</b>	<b>1 835 395</b>	
Capital et primes	27 061	-	-	27 061	6
Titres propres	(103)	-	-	(103)	
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	7 825	10	-	7 835	7
Réserves non distribuées	56 009	-	-	56 009	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4 236	-	-	4 236	8
Résultat de l'exercice part du Groupe	4 290	-	-	4 290	9
Intérêts minoritaires	5 107	(157)	-	4 949	10
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>104 424</b>	<b>(147)</b>	<b>-</b>	<b>104 277</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 142 961</b>	<b>(209 112)</b>	<b>5 823</b>	<b>1 939 672</b>	

(\*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.



En millions d'euros	31 décembre 2016				
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation (*)	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 1)
<b>ACTIF</b>					
Caisse, banques centrales	160 400	(1)	246	160 645	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	123 679	-	-	123 679	
Prêts et opérations de pensions	152 242	5 345	-	157 587	
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	87 644	(86 231)	-	1 413	
Instruments financiers dérivés	328 162	(264)	(14)	327 884	
Instruments financiers dérivés de couverture	18 133	(50)	-	18 083	
Actifs financiers disponibles à la vente	267 559	(113 969)	4 096	157 686	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	922	2 590	-	3 512	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1 923	-	-	1 923	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 411	(1 159)	(3 350)	42 902	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	441	-	(40)	401	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	-	-	-	-	2
Prêts et créances sur la clientèle	712 233	1 313	4 855	718 401	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	137	387	(37)	487	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	26	-	-	26	2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 664	-	-	4 664	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 100	(5 546)	-	554	
Actifs d'impôts courants et différés	7 966	4	42	8 012	
Comptes de régularisation et actifs divers	115 967	(5 919)	323	110 371	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 910	4 150	(563)	10 497	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	3 317	-	(563)	2 753	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	387	222	-	609	3
Immeubles de placement	1 911	(1 354)	-	557	
Immobilisations corporelles	22 523	(398)	3	22 128	
Immobilisations incorporelles	3 239	(216)	7	3 030	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 192	(216)	7	2 982	3
Ecarts d'acquisition	10 216	(222)	-	9 994	3
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 076 959</b>	<b>(204 517)</b>	<b>5 645</b>	<b>1 878 087</b>	
<b>DETTES</b>					
Banques centrales	233	-	-	233	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	70 326	-	(23)	70 303	
Emprunts et opérations de pensions	183 206	-	-	183 206	
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	54 076	(645)	(1)	53 430	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	162	-	-	162	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	421	-	-	421	5
Instruments financiers dérivés	318 740	(337)	(14)	318 389	
Instruments financiers dérivés de couverture	19 626	(28)	17	19 615	
Dettes envers les établissements de crédit	75 660	(2 721)	(158)	72 781	
Dettes envers la clientèle	765 953	(5 466)	4 693	765 180	
Dettes représentées par un titre	153 422	2 140	894	156 456	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 202	-	-	4 202	
Passifs d'impôts courants et différés	3 087	(71)	88	3 104	
Comptes de régularisation et passifs divers	99 407	(2 404)	117	97 120	
Provisions techniques des sociétés d'assurance	193 626	(193 626)	-	-	
Provisions pour risques et charges	11 801	(319)	32	11 514	
Dettes subordonnées	18 374	(893)	-	17 481	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	16 662	-	-	16 662	5
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 971 739</b>	<b>(204 370)</b>	<b>5 645</b>	<b>1 773 014</b>	
Capital et primes	26 995	-	-	26 995	6
Titres propres	(82)	-	-	(82)	
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	8 430	11	-	8 441	7
Réserves non distribuées	51 451	-	-	51 451	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	6 169	-	-	6 169	8
Résultat de l'exercice part du Groupe	7 702	-	-	7 702	9
Intérêts minoritaires	4 555	(158)	-	4 397	10
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>105 220</b>	<b>(147)</b>	<b>-</b>	<b>105 073</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 076 959</b>	<b>(204 517)</b>	<b>5 645</b>	<b>1 878 087</b>	

(\*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.

## FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Actualisation du tableau n° 8 du Document de référence 2016 p. 260.

En millions d'euros	30 juin 2017 <sup>(*)</sup>		31 décembre 2016	
	Phasé	Dispositions transitoires <sup>(**)</sup>	Phasé	Dispositions transitoires <sup>(**)</sup>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves</b>				
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	27 061		26 995	
<i>dont actions ordinaires</i>	27 061		26 995	
Bénéfices non distribués	56 416	-	52 070	-
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	4 236		6 169	
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 805	482	2 837	854
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 056	-	3 979	-
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>92 574</b>	<b>482</b>	<b>92 051</b>	<b>854</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires<sup>(***)</sup></b>	<b>(17 044)</b>	<b>(99)</b>	<b>(17 976)</b>	<b>(341)</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>75 530</b>	<b>383</b>	<b>74 075</b>	<b>513</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments<sup>(***)</sup></b>	<b>8 292</b>	<b>837</b>	<b>8 809</b>	<b>1 414</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires<sup>(***)</sup></b>	<b>(399)</b>	<b>(353)</b>	<b>(732)</b>	<b>(719)</b>
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)</b>	<b>7 893</b>	<b>484</b>	<b>8 077</b>	<b>695</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>83 423</b>	<b>867</b>	<b>82 152</b>	<b>1 208</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions<sup>(***)</sup></b>	<b>13 624</b>	<b>(393)</b>	<b>13 218</b>	<b>(389)</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires<sup>(***)</sup></b>	<b>(3 285)</b>	<b>380</b>	<b>(2 917)</b>	<b>767</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>	<b>10 339</b>	<b>(14)</b>	<b>10 302</b>	<b>378</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)</b>	<b>93 762</b>	<b>853</b>	<b>92 454</b>	<b>1 585</b>

(\*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013.

(\*\*) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

(\*\*\*) Détail en Annexe 1.

## INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1423/2013

Le détail des instruments de dettes reconnus en fonds propres au 30 juin 2017, ainsi que leurs caractéristiques, telles que requises par le règlement d'exécution n° 1423/2013 sont disponibles dans la section *Dette BNP Paribas* du site des relations investisseurs : [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com).

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES AU TITRE DU PILIER 1

Le Groupe adopte progressivement en 2017 les définitions et formats de publication préconisés par l'ABE dans ses Orientations publiées le 14 décembre 2016. Les impacts sur la typologie des risques sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliards d'euros	Actifs pondérés		
	30 juin 2017 Ancienne définition	Ajustements	30 juin 2017 Nouvelle définition
<b>Risque de crédit</b>	475	+43 -9 -5	505
<i>dont participations en actions non pondérées à 250 %<sup>(*)</sup></i>		+43	
<i>dont impôts différés résultant de différences temporelles</i>	9	-9	
<i>dont positions de titrisation du portefeuille bancaire</i>	5	-5	
<b>Risque de contrepartie</b>	29		29
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>		+5	5
<b>Risque de marché</b>	20		20
<b>Risque opérationnel</b>	64		64
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction - pondérés à 250 %<sup>(**)</sup></b>		+9 +9	18
<b>Risque de participations en actions<sup>(*)</sup></b>	52	-52	
<i>dont participations en actions non pondérées à 250 %</i>	43	-43	
<i>dont participations significatives dans des entités du secteur financier (pondérées à 250 %)</i>	9	-9	
<b>TOTAL</b>	<b>640</b>		<b>640</b>

(\*) Le Risque Participations Actions, auparavant identifié comme une catégorie à part entière, est maintenant réparti entre la catégorie Risque de Crédit pour le risque de participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne (43 Mds€ au 30.06.17) et la catégorie Autres pour les participations significatives dans les entités du secteur financier sujettes à une pondération de 250% (9 Mds€ au 30.06.17);

(\*\*) Inclut les DTA et les participations significatives dans les entités du secteur financier, sujets à une pondération de 250%

Dans les tableaux suivants, seules les lignes pertinentes avec une valeur non nulle sont reprises. Les exigences de fonds propres représentent 8 % des actifs pondérés.

### ► EU OV1 : ACTIFS PONDERÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

L'actualisation du tableau n° 12 du Document de référence p. 264 se trouve en Annexe 3 *Actifs pondérés et exigences de fonds propres - ancienne présentation*.

La ventilation des actifs pondérés selon la nouvelle présentation OV1 au 30 juin 2017 et 31 décembre 2016 est présentée ci-dessous. Voir Annexe 2 pour l'historique depuis le 30 juin 2016.

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres
	30 juin 2017	31 décembre 2016	30 juin 2017
<b>1 Risque de crédit</b>	<b>504 712</b>	<b>494 433</b>	<b>40 377</b>
2 dont approche standard	207 481	210 564	16 598
4 dont approche basée sur les notations internes - Avancée (AIRB)	254 360	238 693	20 349
5 dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne	42 871	45 175	3 430 Voir EU CR10
<b>6 Risque de contrepartie</b>	<b>28 732</b>	<b>33 168</b>	<b>2 299</b>
7 dont méthode de l'évaluation au prix du marché	3 410	3 876	273
10 dont méthode du modèle interne	21 843	23 860	1 747
11 dont CCP - contributions au fonds de défaillance	984	1 085	79
12 dont CVA	2 495	4 347	200 Voir EU CCR2
<b>14 Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>4 819</b>	<b>8 463</b>	<b>386</b>
15 dont approche fondée sur les notations (IRB)	2 267	5 438	181
16 dont méthode de la formule prudentielle (SFA)	2 045	2 201	164
17 dont approche d'évaluation interne (IAA)	67	68	5
18 dont approche standard	440	755	35
<b>19 Risque de marché</b>	<b>19 558</b>	<b>22 529</b>	<b>1 565</b>
20 dont approche standard	2 542	1 763	203 Voir EU MR1
21 dont approche par modèle interne (IMA)	17 016	20 766	1 361 Voir EU MR2-A
<b>23 Risque opérationnel</b>	<b>64 394</b>	<b>63 527</b>	<b>5 152</b>
24 dont approche de base	5 639	6 044	451
25 dont approche standard	9 629	9 581	770
26 dont approche par mesure avancée (AMA)	49 126	47 902	3 930
<b>27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>17 549</b>	<b>18 553</b>	<b>1 404</b>
<b>29 TOTAL</b>	<b>639 765</b>	<b>640 673</b>	<b>51 181</b>

En tenant compte des dispositions transitoires, le montant des actifs pondérés du Groupe s'élève à 638 milliards d'euros au 30 juin 2017.

Actualisation du tableau n° 11 du Document de référence 2016 p.262.

Actifs pondérés En millions d'euros	30 juin 2017						
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	Total
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services		
Risque de crédit	196 603	169 355	97 499	6 145	2 381	32 729	504 712
<i>dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne</i>	4 667	25 478	1 440	852	267	10 166	42 871
Risque de contrepartie	2 427	798	592	23 013	1 879	24	28 732
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	409	340	917	2 408	1	745	4 819
Risque de marché	43	335	1 528	15 334	741	1 577	19 558
Risque opérationnel	18 785	17 164	10 318	13 628	3 021	1 478	64 394
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	1 723	6 157	161	786	115	8 607	17 549
<b>TOTAL</b>	<b>219 990</b>	<b>194 148</b>	<b>111 015</b>	<b>61 314</b>	<b>8 137</b>	<b>45 161</b>	<b>639 765</b>

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2016 Proforma						
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	Total
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services		
Risque de crédit	187 417	171 684	101 628	4 901	1 938	26 864	494 433
<i>dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne</i>	4 286	25 875	1 844	847	97	12 226	45 175
Risque de contrepartie	2 625	800	358	27 440	1 904	40	33 168
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	449	544	938	5 730	1	802	8 463
Risque de marché	59	253	933	19 314	50	1 920	22 529
Risque opérationnel	18 521	16 970	9 964	13 637	2 919	1 517	63 527
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	1 557	6 219	175	815	341	9 445	18 553
<b>TOTAL</b>	<b>210 628</b>	<b>196 471</b>	<b>113 996</b>	<b>71 836</b>	<b>7 154</b>	<b>40 588</b>	<b>640 673</b>

## RISQUE DE CREDIT

Voir section 5.4 *Risque de crédit* du Document de référence 2016.

À la suite du reclassement du risque de participations en actions dans le risque de crédit, le tableau ci-dessous détaille les expositions présentées à la ligne 5 (*participations en actions traitées en méthode de pondération simple*) du tableau *EU 0V1 : actifs pondérés et exigences de fonds propres*.

### ► EU CR10 - PARTICIPATIONS EN ACTIONS - MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE

En millions d'euros	30 juin 2017						
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Valeur exposée au risque	Taux de pondération	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 756	508	2 010	190 %	3 819	306	
Actions cotées	1 733	98	1 782	290 %	5 168	413	
Autres expositions sur actions	9 113	90	9 158	370 %	33 884	2 711	
<b>TOTAL</b>	<b>12 602</b>	<b>695</b>	<b>12 950</b>		<b>42 871</b>	<b>3 430</b>	

En millions d'euros	31 décembre 2016						
	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Valeur exposée au risque	Taux de pondération	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 947	482	2 188	190 %	4 157	333	
Actions cotées	2 243	142	2 314	290 %	6 709	537	
Autres expositions sur actions	9 203	136	9 273	370 %	34 309	2 745	
<b>TOTAL</b>	<b>13 392</b>	<b>760</b>	<b>13 774</b>		<b>45 175</b>	<b>3 614</b>	

## RISQUE DE CONTREPARTIE

Voir section 5.6 *Risque de contrepartie* du Document de référence 2016.

### ► EU CCR1 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (HORS CCP ET HORS RISQUE SUR CVA)

		30 juin 2017				
		b+c	d	e	f	g
En millions d'euros		NPV+Add-on <sup>(***)</sup>	EEPE <sup>(**)</sup>	Coefficient multiplicateur	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
1	Méthode de l'évaluation au prix du marché	1 418			1 418	1 144
4	Méthode du modèle interne (IMM)		74 992	1,6	119 987	21 527
5	dont SFT <sup>(*)</sup>		27 653	1,6	44 245	3 210
6	dont dérivés et transactions à règlement différé		47 339	1,6	75 742	18 317
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières				605	316
<b>11</b>	<b>TOTAL</b>					<b>22 987</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) Effective Expected Positive Exposure.

(\*\*\*) Net Present Value.

		31 décembre 2016				
		b+c	d	e	f	g
En millions d'euros		NPV+Add-on <sup>(***)</sup>	EEPE <sup>(**)</sup>	Coefficient multiplicateur	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
1	Méthode de l'évaluation au prix du marché	1 589			1 589	1 165
4	Méthode du modèle interne (IMM)		87 025	1,6	139 240	23 860
5	dont SFT <sup>(*)</sup>		28 864	1,6	46 183	2 775
6	dont dérivés et transactions à règlement différé		58 161	1,6	93 057	21 085
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières					
<b>11</b>	<b>TOTAL</b>					<b>25 025</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) Effective Expected Positive Exposure.

(\*\*\*) Net Present Value.

### ► EU CCR8 : EXPOSITION SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP)

En millions d'euros		30 juin 2017		31 décembre 2016	
		Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
<b>1</b>	<b>Expositions sur les CCP éligibles</b>		<b>3 249</b>		<b>3 463</b>
2	Expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)	31 934	1 617	39 975	1 814
3	dont dérivés de gré à gré	1 016	236	704	45
4	dont dérivés listés	29 591	1 354	36 292	1 589
5	dont SFT <sup>(*)</sup>	1 327	27	2 979	180
8	Marge initiale non ségréguée <sup>(**)</sup>	21 260	481	19 504	440
9	Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	2 428	974	2 145	1 060
10	Méthode alternative		177		150
10.a	dont expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles	722	75	546	49
10.b	dont marge initiale non ségréguée <sup>(**)</sup>	1 013	92	649	98
10.c	dont contributions préfinancées aux fonds de défaillance	125	10	603	3
<b>11</b>	<b>Expositions sur les CCP non éligibles</b>				<b>333</b>
12	Expositions sur les opérations auprès de CCP non éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)			291	291
13	dont dérivés de gré à gré			291	291
18	Marge initiale non ségréguée <sup>(**)</sup>			19	19
19	Contributions préfinancées aux fonds de défaillance			1	11
20	Contributions non financées aux fonds de défaillance			1	11

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) "Ne jouissant pas d'une réelle autonomie patrimoniale" au sens de l'article 300.1 du Règlement (UE) n° 575/2013.

Depuis le premier trimestre 2017, le Groupe n'a plus d'exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

## ► EU CCR2 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE SUR CVA

La définition du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) est détaillée p. 331 du Document de référence 2016.

En millions d'euros	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
<b>1 Méthode avancée</b>	<b>37 439</b>	<b>2 233</b>	<b>49 849</b>	<b>4 044</b>
2 VaR sur CVA		378		898
3 VaR stressée sur CVA		1 855		3 146
<b>4 Méthode standard</b>	<b>686</b>	<b>262</b>	<b>795</b>	<b>303</b>
<b>5 TOTAL</b>	<b>38 124</b>	<b>2 495</b>	<b>50 644</b>	<b>4 347</b>

## RISQUE DE MARCHÉ

Voir section 5.7 *Risque de marché* du Document de référence 2016.

### ► EU MR1 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE STANDARD

En millions d'euros	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Contrats fermes</b>				
1 Risque sur taux d'intérêt (général et spécifique)	148	12	114	9
2 Risque sur actions (général et spécifique)	2	0	9	1
3 Risque de change	1 510	121	844	68
<b>Options</b>				
7 Méthode par scénarios			2	0
<b>8 Positions de titrisations (risque spécifique)</b>	<b>882</b>	<b>71</b>	<b>794</b>	<b>64</b>
<b>9 TOTAL</b>	<b>2 542</b>	<b>203</b>	<b>1 763</b>	<b>141</b>

### ► EU MR2-A : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE DU MODÈLE INTERNE

En millions d'euros	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>1 VaR (maximum entre 1.a et 1.b)</b>	<b>5 179</b>	<b>414</b>	<b>6 415</b>	<b>513</b>
1.a VaR du jour précédent		107		114
1.b Moyenne des VaR quotidiennes sur chacun des soixante jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		414		513
<b>2 SVaR (maximum entre 2.a et 2.b)</b>	<b>7 397</b>	<b>592</b>	<b>8 933</b>	<b>715</b>
2.a Dernière SVaR		161		200
2.b Moyenne des SVaR pendant les soixante jours ouvrables précédents x coefficient multiplicateur		592		715
<b>3 IRC<sup>(*)</sup> (maximum entre 3.a et 3.b)</b>	<b>3 674</b>	<b>294</b>	<b>4 420</b>	<b>354</b>
3.a Valeur d'IRC la plus récente		259		257
3.b Moyenne de la valeur d'IRC sur les 12 semaines précédentes		294		354
<b>4 CRM<sup>(**)</sup> (maximum entre 4.a, 4.b et 4.c)</b>	<b>766</b>	<b>61</b>	<b>998</b>	<b>80</b>
4.a Valeur de CRM la plus récente		58		80
4.b Moyenne de la valeur de CRM sur les 12 semaines précédentes		61		79
4.c 8 % de l'exigence de fonds propres en approche standard sur la valeur de CRM la plus récente		37		45
<b>6 TOTAL</b>	<b>17 016</b>	<b>1 361</b>	<b>20 766</b>	<b>1 661</b>

(\*) Incremental risk charge. Voir p. 350 du Document de référence 2016.

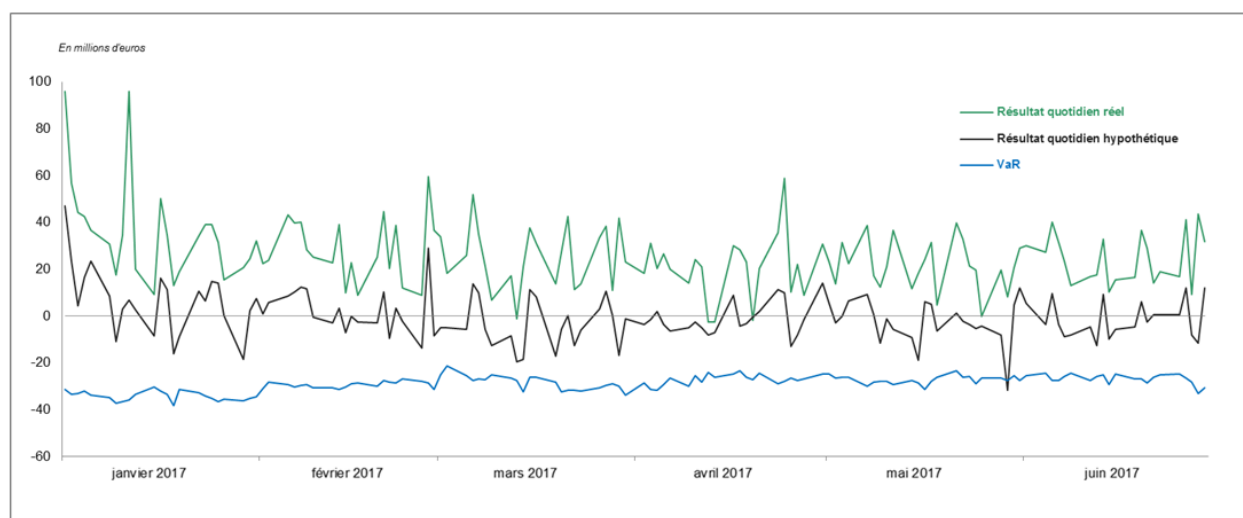
(\*\*) Comprehensive risk measure. Voir p. 351 du Document de référence 2016.

### ► EU MR3 : PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION - VALEURS DES PARAMÈTRES UTILISÉS EN MODÈLE INTERNE

En millions d'euros		Exercice 2017 <sup>(*)</sup>	Exercice 2016
<b>VaR (10 jours, 99 %)</b>			
1	Maximum	121	188
2	Moyenne	91	106
3	Minimum	68	63
4	Dernière mesure	96	92
<b>SVaR (10 jours, 99 %)</b>			
5	Maximum	221	232
6	Moyenne	135	146
7	Minimum	85	101
8	Dernière mesure	151	178
<b>IRC (99,9 %)</b>			
9	Maximum	374	429
10	Moyenne	250	274
11	Minimum	197	184
12	Dernière mesure	235	233
<b>Comprehensive risk capital charge (99,9 %)</b>			
13	Maximum	104	147
14	Moyenne	67	70
15	Minimum	41	44
16	Dernière mesure	58	80

(\*) L'exercice 2017 comprend les mesures observées entre le 2 janvier 2017 et le 30 juin 2017.

### ► EU MR4 : COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION



Le 30 mai 2017, un évènement de backtesting hypothétique a été constaté (aucun évènement de backtesting réel n'a été observé). Le dépassement résulte d'une combinaison de facteurs de risque, principalement de taux et de change.

## RATIO DE LEVIER

Actualisation du tableau n° 21 du Document de référence 2016 p. 271.

### ► RATIO DE LEVIER

#### ► Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)

En milliards d'euros		30 juin 2017	31 décembre 2016
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 143	2 077
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(203)	(199)
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(82)	(149)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres - SFT <sup>(*)</sup>	(5)	2
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	161	157
7	Autres ajustements	(35)	(28)
<b>8</b>	<b>MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>1 979</b>	<b>1 860</b>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

#### ► Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT<sup>(\*)</sup> et expositions exemptées (LRSpI)

En milliards d'euros		30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>EU-1</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT<sup>(*)</sup> et expositions exemptées), dont :</b>	<b>1 448</b>	<b>1 342</b>
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	163	126
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 285	1 217
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	386	324
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	30	28
EU-7	Établissements	59	58
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	145	182
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	205	194
EU-10	Entreprises	313	322
EU-11	Expositions en défaut	18	20
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	88	89

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.



## ► Ratio de levier - déclaration commune (LRCom)

En milliards d'euros		30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT<sup>(*)</sup>)</b>			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT <sup>(*)</sup> et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 465	1 360
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(17)	(18)
<b>3</b>	<b>Total des expositions au bilan (dérivés, SFT<sup>(*)</sup> et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)</b>	<b>1 448</b>	<b>1 342</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	47	50
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	156	158
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	(33)	(33)
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	(8)	(9)
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	437	482
10	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(413)	(452)
<b>11</b>	<b>Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)</b>	<b>187</b>	<b>197</b>
<b>Expositions sur SFT<sup>(*)</sup></b>			
12	Actifs SFT <sup>(*)</sup> bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	301	284
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT <sup>(*)</sup> bruts)	(119)	(124)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT <sup>(*)</sup>	1	4
<b>16</b>	<b>Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 14)</b>	<b>183</b>	<b>164</b>
<b>Autres expositions de hors bilan</b>			
17	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	384	380
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(223)	(223)
<b>19</b>	<b>Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	<b>161</b>	<b>157</b>
<b>Fonds propres et mesure de l'exposition totale</b>			
<b>20</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (tier 1) plein<sup>(**)</sup></b>	<b>83</b>	<b>81</b>
<b>21</b>	<b>Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19)</b>	<b>1 979</b>	<b>1 860</b>
<b>22</b>	<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,4%</b>
<b>Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés</b>			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Plein <sup>(**)</sup>	Plein <sup>(**)</sup>

(\*) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

(\*\*) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 applicables en 2019.

## Annexes :

## ANNEXE 1 : FONDS PROPRES – DETAIL

Le tableau ci-après est publié selon le format de l'annexe VI du Règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

En millions d'euros	30 juin 2017 <sup>(*)</sup>		31 décembre 2016		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires <sup>(1)</sup>	Phasé	Dispositions transitoires <sup>(1)</sup>		
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves</b>						
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	27 061	-	26 995	-	6	-
<i>dont actions ordinaires</i>	27 061	-	26 995	-	-	-
2 Bénéfices non distribués	56 416	-	52 070	-	-	-
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	4 236	-	6 169	-	8	-
3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-
4 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-	-	-	-	-
Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 805	482	2 837	854	10	(1)
5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 056	-	3 979	-	9	(2)
<b>6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>92 574</b>	<b>482</b>	<b>92 051</b>	<b>854</b>	-	-
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>						
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(865)	-	(1 018)	-	-	-
8 Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(12 914)	-	(13 431)	-	3	(3)
9 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(507)	301	(378)	506	-	-
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(1 193)	-	(1 154)	-	-	-
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(1 180)	8	(1 034)	12	-	-
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
14 Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	323	7	195	45	-	-
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(154)	-	(141)	-	-	-
16 Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(111)	28	(67)	45	-	-
17 Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
18 Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
20 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	-	-	-	-
20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	-	-	-	-	-
20c <i>dont : positions de titrisations (montant négatif)</i>	-	-	-	-	-	-
20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
22 Montant au-dessus du seuil de 15% (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
23 <i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	-	-	-	-	-
24 Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	-	-	-	-	-

25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	-	-	-	-	-	-
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(443)	(443)	(948)	(948)	-	-
	<i>dont : Gains non réalisés (phase out)</i>	(369)	(369)	(803)	(803)	-	-
	<i>dont : Pertes non réalisées (phase out)</i>	-	-	-	-	-	-
	<i>dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)</i>	(74)	(74)	(145)	(145)	-	-
	<i>dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)</i>	-	-	-	-	-	-
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
<b>28</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(17 044)</b>	<b>(99)</b>	<b>(17 976)</b>	<b>(341)</b>	-	-
<b>29</b>	<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>75 530</b>	<b>383</b>	<b>74 075</b>	<b>513</b>	-	-
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>							
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 130	-	4 120	-	-	-
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	4 130	-	4 120	-	7	-
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	-	-	-	-	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	3 695	841	4 310	1 275	7	-
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	466	(4)	379	139	-	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	235	53	235	235	4	(4)
<b>36</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>8 292</b>	<b>837</b>	<b>8 809</b>	<b>1 414</b>	-	-
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>							
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(36)	9	(8)	5	-	-
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
41a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(8)	(8)	(16)	(16)	-	-
41b	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	(354)	(354)	(708)	(708)	1	(5)
41c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>(399)</b>	<b>(353)</b>	<b>(732)</b>	<b>(719)</b>	-	-
<b>44</b>	<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>7 893</b>	<b>484</b>	<b>8 077</b>	<b>695</b>	-	-
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)</b>	<b>83 423</b>	<b>867</b>	<b>82 152</b>	<b>1 208</b>	-	-
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions</b>							
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	12 818	-	12 247	-	5	(6)
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	50	(401)	50	(506)	5	(6)
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1er janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	756	7	922	117	5	(6)
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	155	50	162	162	-	-
50	Ajustements pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>13 624</b>	<b>(393)</b>	<b>13 218</b>	<b>(389)</b>	-	-
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>							

52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(99)	25	(84)	56	-	-
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	(56)	7	(49)	15	-	-
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
54a	<i>dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-	-	-	-	-
54b	<i>dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-	-	-	-	-
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 130)	348	(2 783)	696	1	-
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>(3 285)</b>	<b>380</b>	<b>(2 917)</b>	<b>767</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>10 339</b>	<b>(14)</b>	<b>10 302</b>	<b>378</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC=T1+T2)</b>	<b>93 762</b>	<b>853</b>	<b>92 454</b>	<b>1 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-	-
	<i>dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)</i>	-	-	-	-	-	-
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés</b>	<b>638 399</b>	<b>5 662</b>	<b>638 207</b>	<b>(2 466)</b>		
<b>Ratios de fonds propres et coussins</b>							
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	11,8 %	0,1 %	11,6 %	0,1 %		
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,1 %	0,2 %	12,9 %	0,2 %		
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	14,7 %	0,2 %	14,5 %	0,3 %		
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	2,25 %	2,25 %	1,125 %	3,375 %		
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	1,25 %	1,25 %	0,625 %	1,875 %		
66	<i>dont : exigence de coussin contracyclique</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	1,0 %	1,0 %	0,5 %	1,5 %		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,3 %	0,1 %	7,1 %	0,1 %		
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>							
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	2 752	(110)	2 757	(266)	2	(7)
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	3 586	(53)	3 604	(71)	1	-
74	Ensemble vide dans l'UE						
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	3 339	-	3 699	-	-	-

<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>						
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	-	-	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	2 846	-	2 901	-	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	1 600	-	1 566	-	-
<b>Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)</b>						
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	-	-	-
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	5 058	2 023	6 070	3 035	-
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	927	371	1 112	556	-
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	-	-	-

(\*) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

(\*\*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013.

(1) Les intérêts minoritaires comptables des entités régulées sont écartés du surplus de capitalisation. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.

(2) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende.

(3) La déduction des immobilisations incorporelles s'effectue nette d'impôts différés passifs.

(4) Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales comprennent des dettes subordonnées, ainsi que des actions de préférence comptabilisées en capitaux propres.

(5) Le montant résiduel des déductions de fonds propres de catégorie 2 porte sur les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important ou avec lesquelles l'établissement a une détention croisée.

(6) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(7) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que du portefeuille de négociation.

## ANNEXE 2 : EU OV1 – EXERCICES PRECEDENTS – ACTIFS PONDERES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES SELON LA NOUVELLE PRESENTATION

### ► EU OV1 : ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (PROFORMA)

Actifs pondérés En millions d'euros	30 juin 2017	31 mars 2017	31 décembre 2016	30 septembre 2016	30 juin 2016
<b>1 Risque de crédit</b>	<b>504 712</b>	<b>500 010</b>	<b>494 433</b>	<b>490 081</b>	<b>489 080</b>
2 dont approche standard	207 481	209 846	210 564	207 494	208 143
4 dont approche basée sur les notations internes - avancée (AIRB)	254 360	246 091	238 693	232 493	231 888
5 dont participations en actions traitées en méthode de pondération simple ou en approche de modèle interne	42 871	44 073	45 175	50 093	49 049
<b>6 Risque de Contrepartie</b>	<b>28 732</b>	<b>32 944</b>	<b>33 168</b>	<b>32 474</b>	<b>34 698</b>
7 dont méthode de l'évaluation au prix du marché	3 410	3 524	3 876	4 619	4 582
10 dont méthode du modèle interne	21 843	24 503	23 860	23 196	25 170
11 dont CCP - contributions au fonds de défaillance	984	1 327	1 085	565	534
12 dont CVA	2 495	3 590	4 347	4 094	4 412
<b>14 Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>4 819</b>	<b>5 296</b>	<b>8 463</b>	<b>8 828</b>	<b>10 135</b>
15 dont approche fondée sur les notations (IRB)	2 267	2 525	5 438	5 652	6 112
16 dont méthode de la formule prudentielle (SFA)	2 045	2 255	2 201	2 317	3 137
17 dont approche d'évaluation interne (IAA)	67	68	68	69	58
18 dont approche standard	440	448	755	790	827
<b>19 Risque de marché</b>	<b>19 558</b>	<b>20 491</b>	<b>22 529</b>	<b>21 721</b>	<b>22 192</b>
20 dont approche standard	2 542	2 030	1 763	2 002	1 476
21 dont approche par modèle interne (IMA)	17 016	18 461	20 766	19 719	20 716
<b>23 Risque opérationnel</b>	<b>64 394</b>	<b>64 415</b>	<b>63 527</b>	<b>61 879</b>	<b>61 459</b>
24 dont approche de base	5 639	5 810	6 044	5 671	5 786
25 dont approche standard	9 629	9 629	9 581	9 228	9 167
26 dont approche par mesure avancée (AMA)	49 126	48 976	47 902	46 980	46 506
<b>27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)</b>	<b>17 549</b>	<b>18 713</b>	<b>18 553</b>	<b>17 755</b>	<b>18 235</b>
<b>29 TOTAL</b>	<b>639 765</b>	<b>641 870</b>	<b>640 673</b>	<b>632 737</b>	<b>635 799</b>

## ANNEXE 3 : ACTIFS PONDERES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES – ANCIENNE PRESENTATION

Le tableau ci-dessous correspond à l'actualisation du tableau n° 12 du Document de référence p. 264 selon l'ancienne présentation, permettant la réconciliation avec la nouvelle présentation (tableau EU OV1).

En millions d'euros	30 juin 2017		31 décembre 2016		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit <sup>(*)</sup>	474 817	37 985	466 750	37 340	8 067	645
Risque de contrepartie	28 732	2 299	33 168	2 653	(4 436)	(354)
Risque de participations en actions	52 264	4 181	54 698	4 376	(2 434)	(195)
Risque de marché <sup>(**)</sup>	19 558	1 565	22 529	1 802	(2 971)	(237)
Risque opérationnel	64 394	5 152	63 527	5 082	867	70
<b>TOTAL</b>	<b>639 765</b>	<b>51 181</b>	<b>640 673</b>	<b>51 254</b>	<b>(908)</b>	<b>(73)</b>
<i>(*) Dont positions de titrisation du portefeuille bancaire</i>	<i>4 819</i>	<i>386</i>	<i>8 463</i>	<i>677</i>	<i>(3 644)</i>	<i>(291)</i>
<i>(**) Dont risque de change</i>	<i>1 510</i>	<i>121</i>	<i>846</i>	<i>68</i>	<i>664</i>	<i>53</i>

## 5. Informations complémentaires

### 5.1 Composition de l'actionnariat au 30 juin 2017

	En % des droits de vote
<b>SFPI<sup>(*)</sup></b>	<b>7,7%</b>
<b>Gd Duché de Luxembourg</b>	<b>1,0%</b>
<b>BlackRock Inc.</b>	<b>5,1%</b>
<b>Salariés</b>	<b>4,3%</b>
- Dont FCPE Groupe	3,2%
- Dont détention directe	1,2%
<b>Actionnaires individuels</b>	<b>3,8%</b>
<b>Inv. Institutionnels</b>	<b>73,8%</b>
- Dont Europe	43,1%
- Dont hors Europe	30,7%
<b>Autres et non identifiés</b>	<b>4,3%</b>

<sup>(\*)</sup> Société Fédérale de Participation et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'Etat belge

### 5.2 Evolution du capital

Le capital social de la Banque, actualisé à la date du 13 juillet 2017, s'élève à €2.496.865.996, divisé en 1.248.432.998 actions de €2 nominal.

Ces actions sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces actions.

### 5.3 Statuts

#### TITRE I

##### FORME – DENOMINATION – SIEGE SOCIAL – OBJET

##### Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1<sup>er</sup>) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1<sup>er</sup> du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

##### Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9<sup>ème</sup> arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

**Article 3**

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1<sup>er</sup> relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**TITRE II****CAPITAL SOCIAL – ACTIONS****Article 4**

Le capital social est fixé à 2.496.865.996 euros ; il est divisé en 1.248.432.998 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

**Article 5**

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.



Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

### **Article 6**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

## **TITRE III**

### **ADMINISTRATION**

#### **Article 7**

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

#### **1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.**

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

#### **2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA**

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

### **Article 8**

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

### **Article 9**

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

### **Article 10**

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le

Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

#### **Article 11**

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

### **TITRE IV**

#### **ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GENERALE ET DES CENSEURS**

#### **Article 12**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

### **Article 13**

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

### **Article 14**

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

### **Article 15**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

#### **Article 16**

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

#### **Article 17**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

## TITRE V

### **ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES**

#### **Article 18**

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Par dérogation au dernier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

## **TITRE VI**

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **Article 19**

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

## **TITRE VII**

### **COMPTES ANNUELS**

#### **Article 20**

L'exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

#### **Article 21**

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

## **TITRE VIII**

### **DISSOLUTION**

#### **Article 22**

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

## **TITRE IX**

### **CONTESTATIONS**

#### **Article 23**

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.



## 5.4 Accessibilité de l'actualisation du Document de référence au public

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de BNP Paribas : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

Le présent document peut également être consulté sur les sites Internet :

- de l'Autorité des Marchés financiers : ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et,
- de BNP Paribas ([www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com))

## 5.5 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière du Groupe BNP Paribas, autre que ceux mentionnés dans le présent document, n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

## 5.6 Tendances

Se reporter à la rubrique 12 de la table de concordance figurant au chapitre 8 du présent document.

## 6. Responsables du contrôle des comptes

<b>Deloitte &amp; Associés</b>	<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b>	<b>Mazars</b>
185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

– Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006. Deloitte & Associés est représenté par M. Damien Laurent.

*Suppléant :*

Société BEAS, 195, avenue Charles de Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

– PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994. PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Etienne Boris.

*Suppléant :*

Anik Chaumartin, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

– Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000. Mazars est représenté par M. Hervé Hélias.

*Suppléant :*

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

## 7. Responsable de l'actualisation du document de référence

### PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en pages 4 à 68 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de son actualisation.

Fait à Paris, le 31 juillet 2017,

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

## 8. Table de concordance

	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 31 juillet 2017	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 3 mai 2017	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2017
<b><u>1. PERSONNES RESPONSABLES</u></b>	195	92	550
<b><u>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</u></b>	194	91	548
<b><u>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</u></b>			
3.1. Informations historiques	4-68	3-64	4
3.2. Informations intermédiaires	4-68	3-64	NA
<b><u>4. FACTEURS DE RISQUE</u></b>	71 ; 159-167	68-73	238-383
<b><u>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</u></b>			
5.1. Histoire et évolution de la société	3	3	5
5.2. Investissements			126 ; 214-215 ; 451 ; 531
<b><u>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</u></b>			
6.1. Principales activités	3	3	6-15 ; 162-164 ; 532-538
6.2. Principaux marchés			6-15 ; 162-164 ; 532-538
6.3. Événements exceptionnels			104-105 ; 116 ; 130 ; 161
6.4. Dépendance éventuelle		90	530
6.5. Eléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle			6-15 ; 104-115
<b><u>7. ORGANIGRAMME</u></b>			
7.1. Description sommaire	3	3	4
7.2. Liste des filiales importantes			222-230 ; 448- 450 ; 532-537
<b><u>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u></b>			
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée			189 ; 432
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles			511-518
<b><u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u></b>			
9.1. Situation financière	4-68 ; 76	3-64 ; 67	134 ; 136 ; 414- 415
9.2. Résultat d'exploitation	57-68	16-17 ; 56-64	104 ; 106-116 ; 124-125 ; 134 ; 414
<b><u>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u></b>			
10.1. Capitaux de l'émetteur	50 ; 76 ; 78-79 ; 141-144 ; 158 ; 171 ; 183		138-139 ; 444
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	77		137
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	5 ; 14, 21 ,53		128 ; 360-371
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influé sensiblement sur les opérations de l'émetteur			NA
10.5. Sources de financement attendues			NA
<b><u>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u></b>			NA
<b><u>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</u></b>	193		127-128
<b><u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</u></b>			NA
<b><u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u></b>			
14.1. Organes d'administration et de direction	72		30-42 ; 102
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction			43-60 ; 65-66 ; 78-79
<b><u>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u></b>			
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature		74-88	43-60 ; 200-209
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		74-88	43-60 ; 200-209
<b><u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u></b>			
16.1. Date d'expiration des mandats actuels			30-41
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration			NA

	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 31 juillet 2017	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 3 mai 2017	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2017
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations			67-74
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur			61
<b><u>17. SALARIÉS</u></b>			
17.1. Nombre de salariés	3	3	4 ; 487-488
17.2. Participation et stock options			43-60 ; 155 ; 495-496
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur			440
<b><u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u></b>			
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	183		16-17
18.2. Existence de droits de vote différents	183		16
18.3. Contrôle de l'émetteur			16-17
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle			17
<b><u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u></b>		68	43-60 ; 219-220 ; 544-546
<b><u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u></b>			
20.1. Informations financières historiques	4-68 ; 73-155	4-64 ; 67	4 ; 21 ; 103-130 ; 134-231 ; 414-451
20.2. Informations financières pro-forma			306 ; 311 ; 315 ; 337
20.3. Etats financiers	74 ; 76	67	131-231 ; 413-451
20.4. Vérification des informations historiques annuelles			232-233 ; 452-453
20.5. Date des dernières informations financières			134 ; 413
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	4-68 ; 73-155	4-64 ; 67	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes			21 ; 24-25 ; 105 ; 446
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	145-146	89	161 ; 213
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale		90	531
<b><u>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u></b>			
21.1. Capital social	183-185		16 ; 210-213 ; 433-435 ; 539
21.2. Acte constitutif et statuts	183-192		539-543
<b><u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u></b>			530
<b><u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u></b>			NA
<b><u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u></b>	193	89	530
<b><u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u></b>	150-155		188 ; 222-230 ; 448-450 ; 532-537